

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERIE DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques

Option « Economie du Développement »

Thème :

La Contribution de la banque africaine de développement (BAD) dans les efforts de développement agricole en Algérie.



Préparé par :

Adamou Yakouba Karim

Ayouba Agali Mazou

Encadré par :

Mr Sahali Noureddi

Devant le jury composé de :

Présidente : Challal Mohand

Rapporteur : Sahali Noureddi

Examineurs : Bourkach Ferroudja

Année universitaire : 2018/2019

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements :

- A notre pays d'origine (NIGER) et celui d'accueil (ALGERIE) pour leur coopération;
- Mr Sahali, notre encadrant pour nous avoir motivé à travailler, pour l'orientation, pour sa patience, la confiance et la disponibilité qui ont été un apport considérable sans lesquels ce travail n'aurait pas pu être mené à bon port.
- A l'ensemble du corps professoral de la FSECG pour leur enseignement et leur suivi lors de notre formation ;
- A tout le personnel du bureau extérieur de la BAD pour leur accueil et pour les documents qu'ils ont mis à notre disposition lors de nos passages au bureau;
- Aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail ;
- A nos familles et amis pour leurs prières et leurs encouragements qui nous ont permis de surmonter tous les obstacles ;
- Au peuple algérien en général, et spécialement celui de la Kabylie pour leur accueil chaleureux;

A tous ceux qui nous ont assistés de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Adamou Yakouba Karim

Ayouba Agali Mazou

Je dédie ce mémoire, en reconnaissance de leur soutien, des sacrifices et de tous les efforts qu'ils ont consentis dans mon éducation ainsi que ma formation :

- ❖ *A mes parents ;*
- ❖ *A mes frères et sœurs ;*
- ❖ *A Salamatou et Souraya ;*
- ❖ *A tous mes ami(es) où qu'ils soient ;*
- ❖ *A mon binôme Adamou Yacouba Karim;*
- ❖ *A toute la communauté nigérienne de Tizi-Ouzou ;*
- ❖ *A tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail ;*

Ayouba Agali Mazou

Je dédie ce mémoire, en reconnaissance de leur soutien, des sacrifices et de tous les efforts qu'ils ont consentis dans mon éducation ainsi que ma formation :

- ❖ *A ma mere et à mon défunt père*
- ❖ *A mes frères et sœurs ;*
- ❖ *A toute ma famille ;*
- ❖ *A Elhaj. Ousmane Saïd Maidadji*
- ❖ *A Mlle Odetola Roqeebah ;*
- ❖ *A mon Binôme M. Ayouba Agali Mazou*
- ❖ *A M. Yacouba Idrissa Abdoulaye*
- ❖ *A Mlle Kadidjatou Mahamane Lamine ;*
- ❖ *A tous mes ami(es) où qu'ils soient ;*
- ❖ *A toute la communauté nigérienne de Tizi-Ouzou ;*
- ❖ *A tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail ;*

Adamou Yacouba Karim

La coopération de la Banque Africaine de Développement et l'Algérie favorise la mise en place de plusieurs stratégies à travers des projets et programmes concourant au développement socio-économiques du pays. Ainsi notre recherche a permis d'analyser l'impact de l'assistance de la BAD au profit de l'Algérie dans ses efforts de développement du secteur agricole.

Afin de répondre à cette problématique, nous avons opté pour deux méthodes de collectes d'informations : il s'agit de la méthode d'un questionnaire et celle d'un entretien direct avec le personnel du bureau extérieur de la Banque à Alger. Ces outils de recherche nous ont permis d'identifier les domaines d'intervention de la Banque ainsi que ses modes d'opération en Algérie.

Au terme de notre étude, il ressort que l'intervention de la BAD en Algérie constitue un levier pour le développement économique de manière générale et spécialement celui du secteur agricole et rural.

Mots clés : Coopération, développement économique, développement agricole, projets, Assistance Technique, contribution, financement, impact.

Abstract:

The cooperation between the African Development Bank (ADB) and Algeria promotes the implementation of several strategies through projects and programs contributing to the country's socio-economic development.

Thus, our research has made it possible to analyze the impact of ADB assistance to Algeria in its efforts to develop the agricultural sector.

In order to address this issue, we opted for two methods of information collection: a questionnaire and a direct interview with the staff of the Bank's field office in Algiers.

These research tools led us to identify the Bank's areas of intervention and modes of operation in Algeria.

At the end of our study, it emerges that the ADB's intervention in Algeria constitutes a lever for economic development in general and especially that of the agricultural and rural sector.

Keywords: Cooperation, economic development, agricultural development, projects, Technical Assistance, contribution, financing, impact.

Tableau n°2 : Bilan de la réorganisation des structures foncières de l'Etat(1992).....

Tableau n° 1 : Evolution de l'investissement global, 1967-1989 (en milliards de DA).....

Tableau n°3 Dépôts auprès de la BNA (million de DA).....

Tableau n°4 Evolution de la BNA, crédits à l'agriculture (Millions DA).....

Tableau n° 5 Dépôts auprès du CPA (millions DA).....

Tableau n° 6 Dépôts auprès de la BEA (millions DA).....

Tableau n°7 Budget d'équipement CNED.....

Tableau n°8 Budgets alloués au MADR de 2000 à 2010.....

Tableau n° 9 prêts BAD.....

Tableau n°10 présentation du pourcentage des prêts de la BAD et de FAD en Algérie.....

Tableau n° 11 présentation des prêts et dons de la en Algérie (1971-2010).....

Tableau n° 12 Cadre stratégique du Dossier Stratégie pays intermédiaire (DSP-i).....

Tableau n°13 Infrastructure de Transport.....

Tableau n° 14 Equipement du port de Djen Djen.....

Tableau n° 15 Appui au Secteur social.....

Tableau n° 16 Appui aux Télécommunications.....

Tableau n° 17 financement de l'agriculture.....

Tableau n° 18 financement de l'agro-industrie.....

Tableau n° 19 appui à la SONELGAZ.....

Tableau n° 20 financement d'Infrastructures agricoles.....

Tableau n° 21 Appui au Ministère des Finances.....

Tableau n° 22 financement Multisectoriel.....

Tableau n° 23, récapitulatif des opérations réalisées à partir de 2016.....

Figure 1 : Evolution du budget alloué a l'agriculture (milliers de dinars).....

Figure 2 : Courbe du crédit bancaire.....

ABC: Arab Banking Corporation

AGB: Alegria Gulf Bank

AIDA : Action pour le Développement Industriel accéléré de l’Afrique

ANSEJ : Agence Nationale du Soutien à l’Emploi des Jeunes

AT : Assistance Technique

BAD : Banque Africaine de Développement

BADR : Banque Algérienne de Développement Rural

BADR : Banque Agricole et du Développement Rural

BEB : Bureau extérieur de la Banque

BAMIC : Banque du Maghreb Arab pour l’investissement et le commerce

BEA : Banque Extérieure d’Algerie

BC : Banque Centrale

BCA : Banque Centrale d’Algérie

BGM : Banque Générale Méditerranéenne

BDL : Banque de Développement Local

BM : Banque Mondiale

BNA : Banque Nationale d’Algérie

BVM : Bourse des Valeurs Mobilières

CB : Commission Bancaire

CPA : Crédit populaire d’Algérie

CNED : Caisse national d’équipement pour le développement

CNAC : Caisse Nationale d’Assurance Chômage

COSOB : Commission de Contrôle des Opérations de Bourse

CGMP : Caisse de Garantie des Marchés Publics

CAGEX : Caisse Algérienne d’Assurance et des Garanties des Exportations

CNL : Caisse Nationale de Logement

CREG : Commission de Régulation de l’Energie et du Gaz

CEA : Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique

COMESA : Marché Commun des Etats de l’Afrique Orientale et Australe

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

CEN-SAD : Communauté des Etats du Sahel

CCAR : Caisse Mutualité Agricole de Retraite

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CCNM : Caisse Centrale de la mutualité Agricole
CNMA : La caisse nationale de mutualité agricole
CGCI : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
C.A.C.A.M : Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel
C.C.S.A.P : Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de prévoyance
CAGEX : Caisse Algérienne d'Assurance et des Garanties des Exportations
CGMP : Caisse de Garantie des Marchés Publics
CNL : Caisse Nationale de Logement
CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA : Crédit Populaire d'Algerie
CAD : Caisse Algérienne de Développement
C.N.E.P : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
C.R.C.A.M. : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
C.A.C.A.M : Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel
C.C.S.A.P : Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de Prévoyance
CASSAR : Coopérative Agricole Spécialisée dans les Services de l'Aménagement Rural
COMECON : Conseil d'Aide Economique Mutuelle
CEE : Commission Economique Européenne
CDI : Contrats à Durée Indéterminées
CDD : Contrats a Durée Déterminée
CPS : Cadre de partenariat stratégique
DA : Dinar Algérien
DAS : Domaines Agricoles Socialistes
DSA : Direction des Services Agricoles
DSP-i : Cadre stratégique du Dossier Stratégie pays intermédiaire
E.A.C : Exploitations Agricoles en Commun
E.A.I : Exploitation Agricole Individuelle
EPE : Entreprises Publiques Economiques
EU : Union Européen
FINALEP : Financière Algero-européenne de Participation
FMI : Fonds Monétaire International
FCE : Forum des Chefs des Entreprises
FNDA : Fonds National de Développement Agricole
FAD : Fonds Africain de Développement

FSN : Fonds spécial du Nigeria

FINALEP : Financière Algero-européenne de Participation

FLN : Front de Libération National

FNRA : Fonds National de la Révolution Agraire

FNRDA : Fonds National de Régulation et Du Développement Agricole

G.S.E : Charte de la Gestion Socialiste des Entreprises

INRA : Institut Nationale de la recherche Agronomique

IDE : Investissements Directs Etrangers

JEA & JER : Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Ruraux

LMC : Loi sur la monnaie

MADRP : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

MdF : Ministère des Finances

MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NTIC : Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

NMCE : Nouveau Modèle de Croissance Economique

O.N.R.A : Office National de la Reforme Agraire

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONAMA : Office National du Matériel Agricole

ONAPSA : Office National de l'Approvisionnement du Secteur Public Agricole

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel de Céréales

ONAB : Office National des Aliments de Bétail

ONAB : Office National des Aliments de Bétail

O.A.I.C. : Office Algérien Interprofessionnel des Céréale

OFLA : Office des Fruits et Légumes d'Algérie

ONALAIT : Office National du Lait

ONCV : Office National de la Commercialisation des Vins

ONAPSA : Office National de l'Approvisionnement du Secteur Public Agricole

ONIL : Office National Interprofessionnel du lait et des produits laitiers

ONILEV : Office Interprofessionnel des Légumes et Viandes

ODD : Objectifs du Développement Durable

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ODM : Objectifs Du Millénaire

OAP : Opérations d'appui programmatique

- PAS** : Programme d'ajustement structurel
- PNDA** : Programme National de Développement Agricole
- P.N.D.A.R** : Programme National de Développement Agricole
- PDDAA** : Programme de Développement de l'Agriculture Africaine
- PNIMT** : Programme national d'investissement à moyen terme
- PMI** : Petites et Moyennes Industries
- PRI** : Pays a Revenus Intermédiaires
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- RAR** : Renouveau Agricole et Rural
- RA** : Révolution Agraire
- SONATRACH** : Société National de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures
- SBN** : Système Bancaire National
- SAA** : Société Nationale des Assurances
- SGA** : Société Générale Algérie
- SRH** : Société de Refinancement Hypothécaire
- SGCI** : Société de Garantie du Crédit Immobiliers
- SOFINANCE** : Société Financière d'Investissement, de participation et de Financement
- SALEM** : Société Algérienne de Leasing Mobilier
- SONELGAZ** : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz
- SI** : Systèmes d'Information
- SRH** : Société de Refinancement Hypothécaire
- SGCI** : Société de Garantie du Crédit Immobiliers
- SOFINANCE** : Financière d'Investissement, de participation et de Financement
- UB**: Union Banque
- UMA**: Union Maghreb Arabe
- USD**: Dollar des Etats Unis
- UC** : Unité de Compte (1,00 UC= 153,24 DZD = 1,25 EUR = 1,40 USD)
- URSS** : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Remerciements	
Dédicaces	
Résumé	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations et sigles	
Introduction générale.....	17
Chapitre 1 : Structure de l'économie algérienne.....	22
<i>Introduction du chapitre 1.....</i>	<i>22</i>
Section 1 : Etat des lieux de l'économie algérienne	23
Section 2 : Evolution de l'Agriculture algérienne.....	37
<i>Conclusion du chapitre 1.....</i>	<i>48</i>
Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien.....	51
<i>Introduction du chapitre 2.....</i>	<i>51</i>
Section 1 : Structure du système bancaire algérien	53
Section 2 : Le financement bancaire de l'agriculture algérienne	66
<i>Conclusion du chapitre 2.....</i>	<i>82</i>
Chapitre 3. La BAD comme institution multilatérale de financement.....	84
<i>Introduction du chapitre 3.....</i>	<i>84</i>
Section 1 : Présentation de la BAD et ses perspectives économiques en Afrique	85
Section 2 : Coopération entre la BAD et l'Algérie	96
<i>Conclusion du chapitre 3.....</i>	<i>107</i>
Chapitre 4. Les projets approuvés par la Banque au profit du développement agricole en Algérie.....	110
<i>Introduction du chapitre 4.....</i>	<i>110</i>
Section 1 : Les projets de la BAD contribuant indirectement au développement du secteur agricole.....	111
Section 2 : Les projets d'appui de la BAD contribuant directement au développement de l'agriculture	118
<i>Conclusion du chapitre 4.....</i>	<i>128</i>
Conclusion générale	131

Bibliographie.....136

Annexes.....140

Table des matières.....**153**

Introduction Générale

Depuis la période de décolonisation la plus part des pays africains se sont fixés des objectifs de développement économique et social. Cela consistait à l'affirmation d'une identité nationale, d'une souveraineté monétaire, la restructuration du tissu socioéconomique et la mise en place d'une économie industrielle capable de révolutionner le secteur agricole traditionnel afin d'atteindre les objectifs de l'autosuffisance alimentaire dans un premier temps puis assurer dans un second temps le progrès social.

Par ailleurs ces pays africains encore appelés pays du sud, est un ensemble de pays divers de par leur niveau de vie, leur croissance économique, leur niveau d'industrialisation, la place qu'ils occupent dans les échanges commerciaux, la démographie et l'organisation politique. Par contre ces pays du sud ont été et/ou sont encore pour certains confrontés, à trois types de problèmes dont : une population qui croit trop rapidement, une production alimentaire insuffisante pour satisfaire les besoins des populations et un surendettement qui constitue un frein à leur croissance économique au moins à court terme. À cet effet, ces pays ont ressenti la nécessité de s'organiser pour mettre en commun leur force afin de palier à ces problèmes dont ces derniers font face.

Dans ce cadre, une institution multilatérale de financement du développement fut mise en place dans l'optique d'accompagner techniquement et financièrement ces pays dans leur quête de développement.

Cette institution a été créée le 04 aout 1963 à Khartoum au Soudan où 23 pays qui venaient d'accéder à l'indépendance ont signé l'accord portant création de la Banque Africain de développement (BAD) qui aurait pour objectif principal de contribuer au développement économique et au progrès social des pays membres.¹

Néanmoins, ce type de développement doit forcément passer par un secteur agricole dynamique organisé autour des politiques publiques de développement agricole (PAD) ou par l'intervention ponctuelle de différents acteurs, comme les organisations non gouvernemental (ONG) et les bailleurs de fonds internationaux afin de garantir les intérêts collectifs.

Concernant le cas Algérien, après la guerre de libération et le départ massif des colons, l'activité économique et agricole était totalement désorganisée.² Ainsi, on assiste à une extraversion aussi bien agricole qu'industrielle avec une population rurale analphabète et un manque de cadres qualifiés.

¹ Commerce international et développement des nations unies, recueil des traités, vol.510, p.3 ; et vol 569, p.353 (rectificatif au vol.510).

² Ahmed henni, économie de l'Algérie indépendante, ENAG/éditions, Alger 1991.

Il était alors question pour l'Algérie d'élaborer une stratégie de développement qui sera favorable à « l'industrialisation » permettant à terme de rendre le pays autonome sur le plan alimentaire et par là même occasion engendrer un effet d'entraînement dans le tissu socioéconomique.

Dans le cadre des nouvelles stratégies nationales pour l'agriculture, l'Algérie a engagé des programmes tel que :

- Le programme national de développement agricole (PNDA) durant la décennie 2000-2002 ;³
- Le programme National de développement agricole et rural (PNDAR) durant 2002-2008
- la politique de renouveau agricole et rural (PRAR) de 2008-2014 ;

Et aujourd'hui le plan (FILHA) de 2014 à 2020.

Pour se faire, le pouvoir publique algérien signe un accord de partenariat bilatéral avec la BAD qui cadre avec ses objectifs de restructuration de l'économie nationale. En effet, l'Algérie est un partenaire historique et stratégique de la Banque dont elle est un membre des pays fondateurs. Les deux parties entretiennent des relations soutenues depuis la création de la banque en 1964.

Le premier projet approuvé par la banque au bénéfice de l'Algérie en 1971, a ouvert la voie à une quarantaine d'opérations pour un montant cumulé de 2,1 milliards UC, soit environ 3,2 milliards USD.⁴ Cependant, vue la décision prise par le gouvernement algérien à partir de 2004, de ne plus recourir aux emprunts extérieurs pour financer son programme de développement, la coopération avec la Banque à été réorienté vers des activités d'assistance technique (AT). Ainsi les interventions de la Banque se sont articulés autour des piliers suivants :

- L'appui à l'élaboration de politiques publiques ; la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié, et la création de conditions favorables à l'investissement ;
- Un cadre macroéconomique stable et des finances publiques en équilibre en vue de l'aboutissement des stratégies de développement des secteurs productifs ;
- Améliorer l'organisation, l'efficacité et la gouvernance du secteur énergétique.

Dans le secteur agricole, la banque entend appuyer les réformes visant à promouvoir le développement de la production agricole et à instaurer un environnement favorable aux investissements dans l'agro-industrie :

- Réduction du déficit de la balance commerciale alimentaire ;

³ Les politiques agricoles à travers le monde, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du forêt.

⁴ Banque africaine de développement, document de stratégie pays intermédiaire. 2016-2018.

- Développement des filières agricoles et agroalimentaires stratégiques dédiées à l'exportation.

Cependant, le partenariat BAD-Algérie peut être caractérisé en trois (3) grandes périodes :

- De 1971 à 2004 (expertise, assistance financière et technique).
- De 2004 à 2014 (seulement une assistance technique)

Mais après près d'une décennie comme pays non emprunteur, la banque se prépare à un réengagement financier en Algérie, au terme d'un dialogue soutenu. Il a alors été retenu de préparer un Document de Stratégie –Pays intérimaire (DSP-i) couvrant la période 2016-2018. Vers fin septembre 2016, le portefeuille actif de la BAD en Algérie comprenait dix (10) opérations autour d'un montant de 9 millions d'USD dont une grande partie sera consacrée essentiellement (TIC, agriculture, industrie, emploi).

Problématique de recherche

- **L'objectif de notre recherche consiste à analyser l'impact de l'implication de la BAD dans les efforts de développement du secteur agricole en Algérie.**

De cette problématique en découle une question fondamentale, à savoir :

- **Quelle est l'importance des interventions de la BAD en Algérie et plus précisément dans le secteur agricole ?**

Cette question principale suscite d'autres interrogations secondaires :

- Quelles sont les formes d'interventions de la BAD en Algérie ?
- Quel est l'apport de la BAD pour l'économie algérienne et particulièrement son apport pour le secteur agricole ?

Hypothèse de recherche

- L'activité de la BAD est un vecteur de développement pour l'économie africaine.
- L'expertise de la BAD influence positivement le développement du secteur agricole algérien.

C'est donc autour de ces questions que va s'articuler notre travail de recherche en essayant d'apporter des éléments de réponses.

Intérêt de la recherche

Etant étudiants en économie du développement mais aussi provenant d'un pays du Sud concerné par les questions de stratégies de développement politique, économique et social, ce thème représente pour nous un intérêt particulier.

Nous espérons aussi que notre travail contribuera à enrichir la bibliothèque de la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion ; et aidera aussi d'autres étudiants dans leurs travaux de recherche, ainsi que les lecteurs s'intéressants à ce sujet de recherche.

Par ailleurs, notre travail peut également aider la BAD à évaluer le poids de sa contribution dans le processus de développement socioéconomique des pays africains, celui de l'Algérie en particulier et plus précisément son poids dans le secteur agricole algérien.

Méthodologie de recherche

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce travail répond à une double démarche :

- Une démarche théorique consistant l'utilisation de divers documents se rapportant au sujet de notre recherche ;
- Une démarche empirique consistant à collecter et analyser des données quantitatives se rapportant à notre sujet, ainsi que l'utilisation d'un questionnaire et des entretiens plus ou moins directifs avec certains membres du personnel du bureau extérieur de la BAD à Alger.

Plan de rédaction

Notre travail est organisé en deux parties :

- Une partie théorique qui portera sur l'évolution de l'économie et de l'agriculture algérienne de 1962 à nos jours, composée de deux chapitres :
 - Le premier chapitre parlera de la structure de l'économie algérienne dans sa globalité.
 - Et le deuxième chapitre présentera l'évolution du système bancaire algérien en mettant l'accent sur les réformes relatives à l'organisation et au financement du secteur agricole.
- Une partie empirique qui traitera de la présentation de la BAD comme institution financière de développement en Afrique et en tant que partenaire d'appui au développement économique en Algérie. Cette partie est composée également de deux chapitres :

- Le premier chapitre intitulé : La BAD comme institution financière pour le développement économique et social de l'Afrique ;
- Le deuxième chapitre présentera les différents projets approuvés par la Banque au profit du développement agricole en Algérie (1971-2018).

Chapitre 1 :

Structure de l'économie algérienne

Introduction du premier chapitre

L'Algérie, d'une superficie de 2 381 741 km² se situe au centre du Maghreb, au Nord-Ouest du continent africain. Bordée par la méditerranéenne au Nord, elle s'étend, au Sud, jusqu'au 38° parallèle. Les cotes méditerranéennes qui s'allongent sur 1 200 km, faites le plus souvent de collines et falaises rendent le pays peu accessible par voie de mer. D'Ouest en Est, deux chaînes montagneuses courent au Nord, qui partage le pays en trois zones : la zone du Tell, celle des hautes plaines et le Sahara, contrée désertique dont l'Algérie abrite 2 000 000 de km².

La présentation de l'économie algérienne renvoie en premier lieu aux différentes politiques économiques ainsi qu'aux modes de régulation du tissu économique.¹

De ce point de vue, la période 1988-1991 est cruciale dans le sens où elle marque la séparation entre deux périodes distinctes de l'histoire de l'économie algérienne depuis l'indépendance en 1962.

La première que l'on peut appeler période socialiste, orientée vers un projet de développement autocentré, caractérisé par une présence de l'Etat et de l'administration publique dans l'économie ainsi qu'une rupture avec l'économie mondiale capitaliste.

La deuxième est celle d'une ouverture à la fois interne sur le marché et ses institutions, et externe à travers la recherche d'une intégration à l'économie régionale et internationale.

Dans la première section de ce chapitre, nous allons aborder l'Etat de lieux de l'économie algérienne et la deuxième section parlera de l'évolution de l'agriculture algérienne.

¹ Fatiha Talahite, Reformes Et Transformations Economiques En Algérie, Economie et Finance, Université Paris-Nord - Paris Xiii, 2010, P⁰⁴.

Section 1 : Etat de lieux de l'économie algérienne

En 1962, la fin de la guerre s'accompagne de l'exode massif des européens qui laissent ainsi l'économie totalement désorganisée.

La situation qu'affronte le premier gouvernement en 1962 n'est pas brillante, après sept (7) ans de guerre, le pays était ravagé.

Les sabotages entrepris, à la dernière minute, par l'ultra européen de l'organisation de l'armée secrète, sont nombreux. Les regroupements des paysans, opérés par l'armée d'occupation au sein des villages s'apparentant à des champs de concentrations, ont déraciné les populations, les campagnes sont en friches et les infrastructures atteintes.

Néanmoins, la stratégie de la « terre brûlée » adoptée par les ultras provoque l'exode massif vers la France de la quasi-totalité des colons.

Dans cette section, il sera question de présenter les principales caractéristiques de l'économie algérienne et de faire un bref rappel sur les réformes qu'a connues celle-ci.²

1. Principales Caractéristique de l'économie Algérienne

Parmi les caractéristiques de l'économie algérienne, elle est celle dont la transformation sociale a été poussée le plus loin. Aussi le processus actuel est-il plus proche de celui qui se déroule dans les pays d'Europe centrale et orientale ou dans certains pays socialistes d'Asie.

Par ailleurs, d'autres pays de la région MENA (Tunisie, Égypte) ont connu des épisodes socialistes, mais qui ont duré très peu.

Si l'on remonte dans l'histoire, cette économie a été marquée par la nature de la colonisation, notamment par sa violence ainsi que celle de la décolonisation dévastatrice en termes d'acculturation et de destruction des structures économiques traditionnelles. En héritage de cette période, une conception particulièrement radicale de la modernité va se traduire par un projet d'industrialisation tendant à se confondre avec la modernisation elle-même et se soumettre à tous les aspects de l'économie et de la société.³

Ce projet adopté par l'Algérie indépendante, parmi les plus ambitieux de la région, allait bien au-delà d'une simple démarche de substitution aux importations, à laquelle on l'a parfois assimilé.

Nous allons parler de cette économie dès les débuts de la décolonisation, ainsi que de ce qu'elle est devenue avec les réformes et de sa transition vers l'économie de marché.

² Ahmed Henni, Economie de l'Algérie indépendante, ENAG Editions. Alger 1991.

³ Op.cit. P⁰⁷.

Cette économie est déterminée par l'importance des hydrocarbures, notamment en tant que principale source de revenus d'exportation. Ce poids varie certes selon les périodes, mais il tend à s'alourdir inexorablement.

Exportatrice d'hydrocarbures, l'Algérie se classe dans le groupe des pays pétroliers et gaziers de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Cependant, pour des raisons à la fois historiques et démographiques, elle est en proie à un grave problème de sous-emploi structurel et exportatrice nette de main d'œuvre, ce qui la rapproche des économies pauvres en ressources naturelles et la distingue des monarchies pétrolières du Golfe faiblement peuplées et importatrices de main d'œuvre.

A ce stade nous préférons faire une distinction entre transition et transformation, car l'utilisation de ces termes renvoie à des postures théoriques différentes.

La transition économique : c'est le passage d'un système économique à un autre.

La transformation économique : d'une part laisse la caractérisation de l'état initial de l'économie; d'autre part, ne suppose pas l'idée de convergence et ne préjuge pas non plus de l'aboutissement du processus.

Notons que parallèlement à la transition économique se déroule un processus de transition politique envisagé comme complémentaire à cette dernière.

2. Bref rappel sur l'évolution de l'économie Algérienne

A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ».

L'élaboration de ces réformes avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989.

Il s'agit surtout d'un découpage institutionnel, renvoyant au mode de régulation de l'économie. Aussi d'autres facteurs internes et externes ont joué un rôle déterminant dans l'évolution et les ruptures de l'économie algérienne, notamment les événements touchant aux hydrocarbures. En effet, l'économie de l'Algérie indépendante peut être découpée de manière sommaire en 5 périodes :

2.1. De l'indépendance jusqu'en 1987/88 : économie socialiste, planification centralisée

A l'indépendance, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de naturalisation de l'investissement étranger dans le tiers monde.

Ainsi la nationalisation des « biens vacants » après le départ des colons vise à les soustraire à l'appropriation sauvage.

En 1985, la chute brutale du prix du pétrole, à laquelle s'ajoute celle du dollar, non anticipées par le gouvernement, lequel continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc sur l'économie.⁴

2.1.1. Industrialisation et modèle de développement autocentré

Dans la stratégie algérienne de développement, la priorité est mise sur l'industrie, considérée comme seule à même de propulser rapidement le pays dans la modernité.

Les revenus des hydrocarbures assureront le financement d'un vaste programme d'investissements dans des industries placées sous la tutelle de l'État et dédiées au marché intérieur.

Le modèle s'inspire formellement de l'histoire du développement économique de l'Europe des 18^e et 19^e siècles, interprétée comme une succession de « révolutions » (révolution industrielle, révolution scientifique et technique).

L'industrie est à la base de cette stratégie de développement accéléré dans laquelle la technologie joue un rôle central tout comme l'invention de l'État. Dans ce cadre, l'industrialisation est pensée sur la base d'une stratégie de rupture avec le marché mondial capitaliste, pour une économie nationale protégée.

Dès 1962, le Programme de Tripoli mettait l'accent sur le rôle prédominant des industries de base, désignées comme « industrie lourde » notamment les hydrocarbures et la sidérurgie (le développement réel et à long terme du pays est lié à l'implantation des industries de base nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne). A cet égard, l'Algérie offre de grandes possibilités pour les industries pétrolières et sidérurgiques. Dans ce domaine, il appartenait à l'État de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde.

Après l'indépendance 1962-65, certains faits et événements en particulier l'héritage du plan de Constantine, le mouvement d'autogestion dans l'agriculture et l'industrie, la création des Sociétés Nationales sur le modèle de la SONATRACH, joueront un rôle décisif sur l'orientation qui sera prise ensuite.

A ce moment, rien n'était encore tranché concernant la stratégie industrielle à mettre en place, notamment sur le rôle du secteur privé et des investisseurs étrangers (IDE).

En 1965, la méthode du gouvernement change et devient plus dirigiste, les hésitations et le populisme du régime précédent sont critiqués et la stratégie industrielle se précise.

L'objectif d'un mode d'accumulation autonome est construit en référence au modèle soviétique d'autarcie mais aussi de celui de petits pays de l'Europe de l'Ouest (Autriche,

⁴Op.cit., P.P 08-72.

Espagne). Notons qu'en prenant ces économies comme modèles, le décideur algérien a négligé le facteur taille, pourtant essentiel : l'URSS (tout comme la Chine d'ailleurs) avait une taille lui permettant de soutenir l'option d'une certaine autarcie, d'autant que cette économie appartenait à un ensemble plus vaste, le COMECON ; tandis que les petits pays d'Europe de l'Ouest s'intégraient à l'espace de la CEE.

Aussi, pour suivre l'un ou l'autre de ces modèles, il aurait fallu projeter la stratégie de développement à une échelle plus large que le cadre étroit du marché national et songer dès cette époque, faute d'ouverture sur le marché mondial, à la constitution d'un espace économique régional intégré (cadre maghrébin, méditerranéen, arabe, africain..).

Le modèle algérien se démarque à la fois de la théorie de la croissance équilibrée et de l'industrialisation par la promotion des exportations, mais également de celui d'import-substitution, qui met la priorité sur les biens de consommation.

La Charte nationale (1976) retient les mêmes branches que le modèle de Bernis (industries-industrialisantes) : métallurgie, fabrications mécaniques, électriques et électroniques, constructions navales, pétrochimie et chimie des produits de base ; industries qui jouent un rôle stratégique déterminant puisqu'elles assurent l'indépendance de l'industrie nationale.

Tableau n° 1 : Evolution de l'investissement global 1967-1989 (en milliards de DA)

Secteur	Périodes	Investissement annuel moyen	Part dans le total de l'investissement
Agriculture	1967-1989	1,8	
Infrastructures Economiques	1967-1969 1980-1984	1,14 11	
Industrie hydrocarbures autres industries	1967-1989	522	46% 21% 24%
investissement public industriel	1967-1969 1978-1979 1980-1984 1985-1989	5,4 53 26 11,3	

Source : Fatiha Talahite, Reformes Et Transformations Economiques En Algérie, Economies et Finances, Université Paris-Nord - Paris Xiii, 2010, P⁰⁴.

2.1.1.1. Planification et socialisme de marché

La controverse sur la planification centralisée de l'économie a également une dimension institutionnelle, dans le sens où elle met en jeu le pouvoir politique dans son rapport à l'économique.

La réalisation de cette stratégie s'est faite en trois grandes phases :

- 1967-1973 : Mise en place du modèle autocentré : nationalisations, constitution des grands ensembles industriels, Gestion socialiste des entreprises, élaboration des plans de développement, Révolution agraire.
- 1974-1979 : La hausse du prix du pétrole et l'augmentation des capacités financières du pays au-delà des besoins planifiés provoque une forte accélération de l'investissement industriel, induisant un recours croissant à l'assistance technique étrangère.

Cependant, dès ses débuts, le modèle de développement algérien fut en débat et faisait l'objet de critiques. Les dysfonctionnements observés concernaient l'orthodoxie socialiste et le caractère administré de l'économie.

À cet effet, un processus de lancement d'une nouvelle réforme plus profonde fut lancée.

2.2 La réforme de 1987/88-1991 : libéralisation économique et politique

Le processus de réforme initié en Algérie en 1988-89 s'annonçait comme une refonte radicale des règles de fonctionnement de l'économie devant mettre fin à plus de 20 ans (1965-1988) d'économie administrée.

La réforme de 1988 qui a été élaborée à partir de 1986-1987, a commencé à être mise en œuvre en 1988- 1991. Elle est le produit d'une réflexion initiée par la présidence de la république qui a en son sein des groupes de travail qu'elle charge d'élaborer un projet global pour juguler la crise. De cette initiative naît le courant que l'on a appelé des « réformateurs ».

De février 1986 à juillet 1987, ces experts (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, spécialistes de la finance, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, etc.) mettent au point un ensemble de projets de réformes structurelles dans tous les domaines économiques et sociaux.

En 1987, un premier rapport remis au gouvernement contient l'essentiel de la démarche, dans une vision à long terme basée sur le rétablissement des équilibres internes et la recherche d'une insertion active dans l'économie mondiale.

2.2.1. La présentation de la réforme

Il ne faut surtout pas la confondre avec les autres réformes initiées en 1986 qui se poursuivent jusqu'à nos jours et qui constituent un ensemble du processus.

Cette réforme fut l'un des rares moments dans l'histoire économique de l'Algérie indépendante où le projet économique qui allait être mis en œuvre par le gouvernement fut rendu public et soumis à débat avant sa mise en œuvre.

Comment interpréter cette rupture précoce avec les pratiques antérieures du gouvernement ?

Il y a d'abord le contexte à la fois interne et externe dans lequel cette réforme a été conçue.

- **Le contexte interne**

Au plan interne, la situation politique empêchait sa mise en œuvre durant la période 1986-1988, seules quelques mesures ont pu être prises et la décision appartenait au Parti FLN (front de Libération Nationale) dans lequel le courant réformateur ne parvenait pas à faire passer ses idées. Ainsi, en rendant leur projet public et en suscitant un débat, les réformateurs agissaient dans le sens de favoriser la création des conditions de mise en place de la réforme.

Le programme des réformateurs ne se limitait pas à définir une nouvelle politique économique mais visait d'abord une transformation radicale du cadre juridique et institutionnel dans lequel se déroulait l'activité économique elle-même.

- **Le contexte externe**

Les réformateurs s'inspiraient des réformes menées dans certains pays de l'Est, notamment la Hongrie⁵, mais aussi du modèle des entreprises nationalisées dans la France des trente glorieuses, qui évoluaient dans un environnement de marché largement encadré par l'État, avant d'être progressivement et partiellement privatisées.

L'Algérie en effet, pour des raisons historiques et géopolitiques évidentes, se situe dans l'aire d'influence occidentale. Par ailleurs, en tant que pays socialiste, elle était concernée par les évolutions économiques dans le monde socialiste.

Ce projet qui ambitionne de refonder l'ensemble des institutions économiques du pays avait eu un caractère global et la cohérence souligné par de nombreux observateurs.

2.2.2. La mise en œuvre de la réforme

Pour pouvoir être mise en place de manière globale, elle nécessitait un changement politique. Il faudra attendre la moitié de l'année 1989 pour que les conditions semblent être réunies pour mettre en œuvre la réforme politique et économique.

Les premières mesures de cette réforme touchent l'agriculture, avec une redistribution des terres nationalisées par la révolution agraire (RA) qui a d'ailleurs eu très rapidement des

⁵Op.cit. P.P 24-25

effets positifs en termes de production agricole ; puis les entreprises publiques économiques (EPE), avec la loi sur l'autonomie de l'entreprise.

Il s'agit de mettre en place les instruments nécessaires et les règles du jeu, afin que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la nouvelle dynamique : aux entreprises de réaliser leur propre redéploiement industriel, aux banques d'apprendre à financer, aux partenaires sociaux de négocier les salaires.⁶

Toutes les activités doivent se soumettre à la régulation par le marché, seules les missions de type stratégique pour le compte de l'État ou les contraintes de service public peuvent donner lieu à subvention.

L'un des volets essentiels des réformes est de garantir la propriété privée, ce que fait la Constitution de février 1989, et de procéder à l'unification des règles de droit applicables aux opérateurs économiques.

L'objectif est de mettre fin à l'ingérence de l'administration, du parti et des services de sécurité dans la gestion des entreprises publiques économiques.

Malgré ses limites, elle a constitué la première véritable rupture avec le modèle de développement adopté au milieu des années 1960. En ce sens, elle constitue un cas d'école.

2.2.3. La réforme 1992-1993

Le coup d'État de janvier 1992 marque l'arrêt de la dynamique qui portait la promesse de réformer en profondeur le système économique. La politique menée de 1992 à 1994 commence par une remise en cause de la réforme de 1987/1988-1991.

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) est révisée (la Banque centrale notamment est remise sous tutelle du gouvernement), le code du commerce modifié et l'ensemble des textes sur l'autonomie de l'entreprise sont revus pour supprimer les fonds de participation et reconstituer les entreprises par branches homogènes comme dans les années 1970.

Il est question d'inscrire dans la loi que les entreprises dites « stratégiques » ne seront jamais privatisées tandis que les autres ne pourront être détenues qu'à hauteur de 49% par le capital privé national ou étranger, afin que l'État y reste majoritaire.

2.2.4. Réforme portant sur le programme d'ajustement structurel (1994-98)

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un programme d'ajustement structurel (PAS) avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (1994-1998).

Les discussions portent alors sur les questions de la restructuration du secteur public ; sa privatisation ; sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur.

Mais le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standards d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réforme préalablement engagé. À partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS.

Les accords de rééchelonnement conclus avec les Clubs de Paris (1994) et de Londres (1995) apportent 20 à 22 milliards de dollars d'argent frais entre 1994 et 1998. En contrepartie, le gouvernement engage l'Algérie auprès de ses créanciers sur un plan d'ajustement structurel comprenant des mesures de stabilisation macro financière (réduction de l'inflation ; dévaluation et convertibilité du dinar dans les transactions commerciales avec l'extérieur ; libéralisation des prix, du commerce extérieur ; restauration des équilibres internes et externes) comme préalable à des réformes de structure.

Dans cette partie nous allons parler des étapes et des conditions relatives au PAS.⁷

2.2.4.1. Etape pré ajustement structurel de 1988 à 1993

Cette étape est marquée par la signature des accords «Stand-by» conclus avec le Fonds Monétaire International (FMI) d'une manière délibérée. Il s'agit de l'accord signé le 30 Mai 1991 par le Gouvernement HAMROUCHE et l'accord de confirmation du 03 Juin 1991 signé par le Gouvernement de Sid Ahmed GHOZALI.

2.2.4.2. L'accord Stand-by ou de confirmation du 03 Juin 1991

Le recours à cette situation, sollicitation du FMI, est le résultat de difficultés de paiement qui ont provoqué un approvisionnement irrégulier de produits de large consommation, une pénurie dans le domaine des inputs que ce soit pour le secteur agricole ou industriel.

Cet accord prévoit :

Une assistance financière directe qui se matérialise par un prêt de l'ordre de 300 millions de dollars avec possibilité d'un prêt de 210 millions de dollars dans le cas où le prix du pétrole se détériore.

Le FMI est intervenu en faveur de l'Algérie auprès de la communauté financière internationale dans le but de participer à la réussite des réformes ; elle s'est engagée à son

⁷Fatiha Talahite, Reformes Et Transformations Economiques En Algérie, Economies et Finances, Université Paris-Nord - Paris Xiii, 2010, P¹⁵.

tour, à libéraliser le commerce extérieur et domestique, d'œuvrer pour faire reculer le rôle de l'Etat dans la sphère productive et de résorber les distorsions dans l'usage des ressources (résultant de la réglementation des prix, restrictions des charges...).

La concrétisation de cet accord s'est manifestée par la libéralisation de 40% des prix incorporés dans l'indice des prix de la vie, par l'introduction des réformes tarifaires et fiscales, dans le cadre de la loi de fiscalité de 1992 qui prévoyait de réduire la moyenne des tarifs douaniers et mettre en place un droit d'accise basé sur les produits de luxe.

2.1.4.1. Le troisième accord «Stand-by » (1994-1995)

Suite à des négociations rapides entre les pouvoirs publics algériens et le FMI, dans une conjoncture défavorable, une facilité d'une année est accordée à l'Algérie en contrepartie d'un ensemble d'actions conditionnelles, à savoir :

La libéralisation des prix par la suppression des subventions et l'extension dans l'application de la réglementation des prix de tous les produits y compris les produits de base.

La correction des cours officiels du dinar, en le dévaluant de 50% en Avril 1994 et l'assouplissement de la gestion administrative du taux de change par la banque algérienne (vente aux enchères périodiques de devises aux banques commerciales) ;

La libéralisation du commerce extérieur, après avoir aboli la liste des produits autorisés à l'importation ; Une gestion rigoureuse des flux monétaires en poursuivant une politique restrictive à l'égard des avances accordées au trésor public et le rationnement du crédit à l'économie, conjuguée par l'application d'un taux de réescompte élevé (21% en 1994).

Par ailleurs, l'équilibre budgétaire devient un souci de la politique financière, le déficit était de l'ordre de 4,4 % du produit global soit 65,3 milliards de dinars en 1994.

Alors, en contrepartie à ces conditions, l'Algérie convient, en 1994, avec les créanciers officiels bilatéraux du club de Paris, d'un programme de rééchelonnement de sa dette en établissant un calendrier d'amortissement établi sur une période de quinze (15) ans, assortie d'une période de grâce de cinq (05) ans.

2.1.4.2. La facilité élargie (22 Mai 1995 – 21 Mai 1998)

Cet accord, d'une durée de trois (03) ans, vise la poursuite de la stabilisation macro-économique et faire face aux problèmes structurels du système productif.

2.1.4.3. Les actions de stabilisation de l'économie

A cet effet, la déréglementation des prix continue à être élargie aux produits épargnés jusqu'à atteindre, pratiquement, tous les produits de différente nature, exception faite aux

produits énergétiques et le lait pasteurisé. De même, pour la lutte contre l'inflation qui a atteint 4,9% en 1998. À son tour, le taux d'intérêt est ramené à 9,5% pour la même année.

Sur le registre des financements publics, des surplus ont été dégagés en 1996-1997. Par la suite, la chute du prix du pétrole se répercute négativement sur l'équilibre budgétaire, provoquant un solde négatif de 108 milliards de dinars en 1998.

L'aspect social a enregistré des nouveautés en matière de la prise en charge des demandes incessantes des couches défavorisées, en procédant à la création de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), et la mise en place de l'Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

2.1.4.4. Les réformes structurelles

Ces réformes consistent à introduire des changements dans le cadre légal et institutionnel afin de s'adapter à l'économie de marché et qui viennent s'ajouter aux premières réformes réalisées précédemment.

Nous citerons :

- La promulgation d'un texte portant privatisation des entreprises publiques économiques, par le biais de l'ordonnance 95-22, au profit du capital national ou étranger ;
- La promulgation de l'ordonnance 95-25 relative aux capitaux marchands de l'Etat dans le but d'une éventuelle privatisation des entreprises publiques.
- La concrétisation d'un objectif relatif à la création d'une bourse des valeurs mobilières (BVM) et de la mise en place d'une commission de contrôle des opérations de bourse (COSOB).

La création de nouvelles compagnies d'assurances après la promulgation de l'ordonnance 95-07, un surcroît de mécanismes de la promotion et de la diversification des exploitations a vu le jour à l'image des filiales des banques étrangères en Algérie.

Cependant, après la mise en place du dispositif du PAS qui préconisait la restructuration institutionnelle, une ouverture interne de l'économie nationale, et enfin la stabilisation macro-économique et financière du pays.⁸

Ainsi, l'Algérie, s'engage dans un processus de libéralisme externe et le rôle de l'Etat que nous allons voir ci-après.

2.2. Ouverture de l'économie et adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC)

⁸ M.SAHALI, Les réformes économiques et l'introduction à l'économie de marché, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, deuxième année Master 2018-2019.
P. P. ⁰⁷⁻¹¹

Dans cette partie, nous allons aborder les questions relatives à l'économie de marché, c'est à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC; et parlé ensuite de la place de l'Etat dans cette nouvelle stratégie économique.

Cependant, l'économie de marché est à nuancer du libéralisme d'une part, du Capitalisme d'autre part.

Le libéralisme ne reconnaît l'homme que comme être individuel mu par des intérêts individuels ; l'harmonie sociale est assurée par le marché et l'activité économique n'a nullement besoin de l'Etat. Pour le libéralisme, le marché est bon, l'Etat est mauvais ; la protection sociale est un encouragement à la paresse, la fiscalité décourage les plus dynamiques et les plus audacieux. Le libéralisme est pour la déréglementation, le recul de l'Etat et de sa dominance sur le marché.

Quant au Capitalisme, c'est un bien évidemment du libéralisme mais auquel il faut ajouter le réinvestissement systématique du profit, la loi du capitalisme étant l'accumulation de profit pour la réalisation toujours plus importante de richesse ; c'est le régulateur du capitalisme. L'économie de marché est fondée sur la propriété privée, la fixation libre des prix, l'éclatement des monopoles et l'ouverture.

Notons bien d'abord que « l'OMC, examine le système économique de tout Etat avant d'accepter son accession, et chaque Etat doit observer les règles de l'Organisation durant les négociations ».

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC, va évidemment entraîné un bouleversement dans les droits économiques du pays en vigueur qui doit intégrer les dispositions de quelque vingt-quatre accords internationaux.

Les statuts de l'OMC stipulent en effet que chaque Etat membre « assurera la conformité de ces lois, réglementations et procédures administratives avec ses obligations telles qu'elles sont énoncées dans les statuts ». En effet, il faut rappeler que l'OMC a deux objectifs primordiaux :

- Libéraliser le commerce mondial en ouvrant les frontières et en abattant les barrières de toutes sortes.
- Appliquer à toutes les activités le principe de la concurrence et les lois du marché.

Dans ce sens, les embargos, les restrictions, les contingentements qu'ils concernent les exportations ou les importations sont interdits. Les subventions sont prohibées tout comme le Dumping (la vente d'un produit à un prix inférieur à son véritable prix de revient). De même, tout pays membre de l'OMC doit respecter scrupuleusement le principe du traitement national

selon lequel chaque pays membre est tenu de traiter les produits des autres pays membre favorablement que les produits de ses producteurs ou fournisseurs nationaux.

En outre, comme énuméré en début de section, relative aux différents réformes économiques qu'a connu l'Algérie depuis les indépendances jusqu'à nos jours l'économie algérienne était à caractère administré et autocentré, mais à l'heure actuelle cette même économie se trouve entre libéralisme et étatsisme.

À l'instar de ces voisins du Maghreb plus précisément la Tunisie et le Maroc tous deux déjà membres de l'OMC, où de la Chine qui ait patiemment travaillé à y adhérer, l'Algérie veut accéder rapidement à l'OMC.

Contrairement, à l'Algérie ces pays sont là des pays exportateurs de produits manufacturés et de produits agricoles, et il est clair qu'ils ont intérêt à faire partir de cette organisation qui régit le fonctionnement des marchés internationaux de marchandises et espérer ainsi bénéficier des avantages du libre-échange. Il faut en tout cas éviter à leurs exportateurs toutes les barrières tarifaires et non tarifaires qui les empêcheraient d'être compétitifs.

Mais, s'agissant de l'Algérie, une question principale se pose dans les débats, comment expliquer l'empressement actuel à adhérer à l'OMC, nous qui avons construit notre économie sur le marché intérieur exclusivement à l'exception du secteur des hydrocarbures ? À moins de voir dans cette adhésion un élément d'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) sur le site de l'Alger.

Par ailleurs, les actes et les actions du gouvernement font plutôt penser à un retour de l'étatsisme interventionniste. Lorsque la politique économique appliquée est farcie de « plan de développement rural », « plan de lutte contre le chômage » et autres de soutien à la relance économique, tous financés par le trésor public et sous la conduite directe de l'Etat.

Cependant, du point de vue de choix économiques et financiers, on peut caractériser le libéralisme économique par six orientations majeures :

- la politique économique doit être « robuste », la belle expression de J.P. Fitoussi, c'est-à-dire qu'elle doit rechercher la stabilité des prix et, au moins, l'équilibre budgétaire. Ce choix entraîne un renoncement aux objectifs naturels de la politique économique que sont : le plein emploi et l'amélioration des niveaux de vie.
- Les évolutions salariales doivent être modérées, ce qui signifie en terme plus francs que les salariés ne doivent plus participer aux fruits de la croissance économique. Le marché du travail doit être flexible ; les contrats à durée indéterminées cédant la place aux contrats à durée déterminée (les CDD à la place des CDI).

- Les systèmes fiscaux et de protection sociale doivent être transformés pour qu'ils deviennent « incitatifs au travail », ce qui signifie un allègement des impôts qui pèsent sur les entreprises pour les encourager à l'investissement et une révision de la protection sociale dans le sens d'un découragement du recours à l'assistanat et une incitation à retrousser les manches.
- Les dépenses sociales, qui grèvent le budget et menacent son équilibre, doivent être contenues.
- Une reconsidération des politiques de solidarité afin d'accroître la protection des plus fragiles en réduisant la protection de l'emploi pour les « nantis » d'un contrat de travail à plein temps et à durée indéterminée, c'est-à-dire les « insiders » (ceux qui sont pleinement intégrés dans la vie active).
- Enfin, un accroissement des dépenses actives pour l'emploi, une restriction de l'accès à l'indemnisation du chômage en durcissant les conditions.

Dans nos économies, l'Etat à encore un rôle déterminant à jouer, dans une de ses récentes déclarations, le président du Forum des chefs des entreprises (FCE) recommandait de rester prudents dans la démarche d'ouverture commerciale de l'économie et d'adhésion à l'OMC car, rappelait il , nos entreprises sont encore fragiles et supportes très mal une compétition avec les entreprises étrangères du Nord plus compétitives , et qui ont une histoire plus anciennes , une culture d'entreprise plus élaborée et évoluant dans des contextes économiques nettement plus porteurs d'efficacité .

La construction des avantages compétitifs dans nos pays et leur préparation à la bataille de la mondialisation passe par cette phase plus ou moins longue d'un rôle actif de l'Etat.

Dire et établir que, dans les pays du sud, l'Etat a été un mauvais gestionnaire, dépensier et corrompu n'est pas toujours sans fondement, mais n'implique pas nécessairement de chasser l'Etat du domaine économique. Cela implique qu'il faut une réforme de l'Etat, une démocratisation de la gouvernance, un contrôle institutionnel plus engagé.

Mais il faut veiller à « ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain » : il ne s'agit pas de s'engager dans « le moins l'Etat » mais bien de « faire de l'Etat autrement ». « Autant de marché que possible, autant d'Etat que nécessaire ». Délicate question mais ce sont les pays qui réussiront ce dosage dans leurs économies qui maximiseront leurs chances d'accéder au statut de pays émergents.

L'ouverture commerciale, la de protection, le libre-échange sans curseur ne peuvent assurer, dans les conditions actuelles de l'économie mondiale, le décollage des économies du Sud même si il faut insister que la fermeture sur soi est une absurdité économique.⁹

Dans la stratégie de développement économique algérienne présentée tout au long de la section, nous avons constaté que la priorité était donnée aux industries lourdes avec une présente forte de l'Etat (économie administrée) et que plusieurs reformes structurelles (transition) ont été élaborés depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Cette transition a permis à l'économie algérienne de s'ouvrir sur le plan interne et externe.

Toutes ces stratégies de développement économique vont nécessairement concerner celui du secteur agricole.

C'est dans ce sens que nous nous demandons quelle était la place réservée au secteur agricole pendant ces différents plans de développement ?

Cette question fera l'objet de notre deuxième section.

⁹Abdelmadjid BOUZIDI, économie algérienne éclairages, ENAG Edition- Alger 2011

Section 2 : Evolution de l'Agriculture algérienne

Il s'agit dans cette section d'analyser les conditions naturelles qui caractérisent le secteur agricole et les structures concernant l'utilisation des terres en fonction des différentes activités de la structure des exploitations ainsi que les autres facteurs humains et matériels qui interviennent aux différents stades de l'approvisionnement, de la production et de l'écoulement des produits agricoles et enfin, présenter les caractéristiques du financement dans la mesure où cette activité a constitué un secteur privilégié du pouvoir public en vue d'assurer au secteur agricole de l'ex-colonie une évolution conforme aux intérêts politico-économiques du pays.¹⁰

1. Le Modèle de Développement économique de l'Algérie indépendante

1.1. Poids de l'industrie

Selon le plan quadriennal de 1970-1973, il ne fait aucun doute que l'industrie occupe une place privilégiée avec une priorité toute particulière donnée aux hydrocarbures. Pour un montant global de 27,8 milliards de dinar d'investissement, 12,4 milliard soit 36% des investissements pour le seul secteur des hydrocarbures.

En effet, sur ce montant global, l'agriculture pour ses investissements intervenant dans la production, la recherche, le renouvellement et les grosses réparations ne dispose que de 4,1 milliards, soit quelques 15% seulement des investissements.

Au cours du second plan quadriennal de 1974-1977, 12,005 milliards de DA ont été affectés à l'agriculture soit 10,9 du total des investissements contre 48 milliards de DA réservés à l'industrie soit 43,5%, les hydrocarbures avec 19,5 milliards de DA avec plus de 17,7% du total des investissements.

1.1.1. Les objectifs de la politique d'industrialisation

Depuis l'indépendance le secteur des hydrocarbures était privilégié et qui devait conduire à la libération économique de l'Algérie, grâce à la construction d'une industrie nationale puissante. Un effort de formation, fut entrepris par l'organisme d'exécution de la Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures (SONATRACH) créée en décembre 1963 ; alors, la société algérienne devrait mener vers un régime technocratique au service d'un capitalisme d'Etat puissant. C'est à cette condition seulement que cette solidarité intersectorielle au niveau des concours techniques, financiers, commerciaux et humains doit être assurée. Les investissements de la SONATRACH sont

¹⁰ Djilali BENAMRANE, agriculture et développement en Algérie, Société Nationale d'Édition et de diffusion, Alger-1980.

affectés au niveau de la répartition intersectorielle et intra-sectorielle du fonds national d'investissement.

1.1.1.1. Aspects sociaux et humains de la politique d'industrialisation

Par la force des choses, la politique d'industrialisation a eu des effets heureux sur l'ensemble de la population ; elle offre en moyenne tous les ans quelques 70.000 emplois.

Ce qui est remarquable aussi c'est que le secteur industriel du fait de la priorité dont il a bénéficié jusqu'ici lui a permis de distribuer des salaires relativement plus élevés que dans l'autre secteur d'activités.

Par ailleurs, selon la Charte de la Gestion Socialiste des Entreprises (G.S.E.), les représentants des travailleurs participent à « l'assemblée des travailleurs », à des commissions, assistent aux Conseils de direction des entreprises ou des unités afin de veiller à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des travailleurs et la promotion dans le cadre d'un développement économique et social.¹¹

2. La place de l'agriculture dans la stratégie de développement économique

2.1. L'agriculture dans la planification

Un des avantages de la planification est de permettre, grâce à l'examen des plans réalisés, en cours de réalisation ou projetés, une étude comparative de l'évolution de l'économie dans sa globalité.

Nous nous attacherons pour notre part, à cerner le rôle dévolu à l'agriculture dans la stratégie de développement de l'Algérie indépendante, étant entendu que ce rôle dépend davantage des moyens mis à la disposition de ce secteur,¹² durant toute les politiques économiques du pays ou que ce soit au niveau du plan perspective à long terme. En effet, les grandes lignes de la politique de développement sont connues et les grandeurs d'investissement sont respectivement de 50% pour l'industrie et les hydrocarbures ; 10% pour l'agriculture ; 40% pour les autres secteurs. A une telle structure, les investissements devraient correspondre à un taux de croissance variant de 7 à 12% dans l'industrie et les pétroles , de 3 à 4% seulement dans l'agriculture , alors que la population algérienne ne cesse de croître passant de 9 à 18 millions d'habitants entre 1962 et 1978 , avec un niveau de vie qui s'est notablement amélioré sur le plan quantitatif et qualitatif et d' une croissance contenue de la quantité des céréales consommés par habitant et une production nationale de

¹¹ Op.Cit, PP¹⁶⁹⁻¹⁷⁵

¹² Op.Cit, p169.

céréales qui a connu un décollage significatif entre 1963 et 1976 autour d'une moyenne de 17,12 millions de quintaux par campagne.¹³

Il en résulte de cette situation les éléments suivants :

- Au fil des années, les importations des céréales ne cessent de croître avec une importation moyenne de 7,26 millions de quintaux entre 1962 et 1974.
- Les vins dont la production devait marquer une diminution de 6% passant de 8,5 millions d'hl à 8 millions d'hl de 1969 à 1973 et de 6,282 millions d'hl en 1974, avec une chute de leur taux de croissance de l'ordre de 20% et une production moyenne de 6,7 millions d'hl durant la période du premier plan quadriennal.
- La production du lait avec une augmentation de l'ordre de 15% au lieu de 35% prévue, est passée de 480 550 millions de litres pour la même période d'analyse.
- Les agrumes constituent la seule exception avec un taux de croissance de plus de 31%, alors que le plan ne prévoyait que 20% et leur production est passée de 400.000 tonnes(t) à 525.000 t, au lieu de 480.000 t assignés par le plan.

2.1.1. L'autogestion agricole

L'autogestion voit le jour l'été 1962 en Algérie dans un contexte historique très particulier, sur la seule initiative des travailleurs et les textes législatifs sont intervenus près d'un an plus tard régularisant la situation.

Face à l'absence de structures juridiques et institutionnelles adéquates, les travailleurs pour assurer leur propre survie et relever le défi dans l'euphorie de l'indépendance, se sont organisés spontanément au niveau de leurs unités de production pour assurer le fonctionnement de la quasi-totalité des rouages de l'économie. Il faut attendre Mars 1963 pour que l'autogestion soit codifiée et la situation enfin clarifiée.¹⁴

Une des définitions les plus exhaustives, qualifie l'autogestion comme un système d'organisation politique, économique et sociale, et qui concilie les intérêts des travailleurs promus du statut de salariés au rang de producteurs libres responsables, par leur participation active, consciente et directe, leur intéressement moral et matériel aux résultats d'exploitation et les intérêts de la collectivité nationale par un prélèvement approprié d'une partie des revenus de l'entreprise et la subordination des plans de développement de l'unité, aux plans de développement national et régional.¹⁵

¹³ Op.Cit, PP 176-177.

¹⁴ Op.Cit.PP⁹⁷

¹⁵ Op.Cit ,P¹⁰⁴.

Nous essayerons de présenter l'organisation des structures de la production, de la commercialisation et du financement du secteur autogéré, tout en nous basant essentiellement sur les décrets de Mars 1963 et les réformes de 1966 et de 1968-1969, de 1971-1972 et de 1975.

2.1.1.1. Structures et organisation des organes d'animation, de gestion et de contrôle

L'Etat propriétaire de l'ensemble du patrimoine, le confie sous un contrôle plus ou moins contraignant à un directeur qui le représente, aux travailleurs qui s'organisaient selon des règles impératives pour en assumer la gestion et l'exploitation sous leur responsabilité.

L'autogestion repose sur l'Assemblée Générale des travailleurs, sur le conseil des travailleurs élus et par le comité de gestion de 3 à 11 membres, également élu, qui choisit son président. L'Assemblée Générale établissait un partage précis et claire des responsabilités entre les différents organes d'animation, de gestion, et de contrôle en vue de situer et de développer les responsabilités de l'exploitation.

2.1.1.2. Structure et organisation de la production du secteur autogéré agricole

• Statut juridique des terres de l'autogestion

Au lendemain de l'indépendance, l'appropriation des terres coloniales constituait un enjeu entre les gros propriétaires fonciers et la classe au pouvoir et verra émerger la propriété de l'Etat sur ces terres. Une série de textes dits «Décrets de mars 1963» va institutionnaliser cet état de fait :

- Le Décret du 18 Mars 1963 stipule que le droit des propriétés déclarées vacantes tombe en déshérence, il n'est attribué à personne ;
- Le Décret du 22 Mars 1963 organise la gestion des exploitations agricoles vacantes ;
- Le Décret du 28 Mars 1963 porte sur la répartition du revenu des domaines autogérés.

Il existe de multiples formes juridiques d'appropriation des terres agricoles.

En 1971 est engagée une deuxième réforme fondée sur le principe de « la terre à celui qui la travaille directement ».

Les terres des propriétaires privés absentéistes sont nationalisées et la superficie des propriétaires exploitants est limitée à leurs capacités de travail familial, la RA prévoyant la nationalisation des terres des propriétaires qui recouraient à des métayers ou des salariés agricoles. L'un des objectifs de la RA était de constituer un fonds foncier national de la révolution agraire (FNRA) à redistribuer aux paysans sans terre, aux ouvriers agricoles et aux petits propriétaires. Le FNRA était également constitué de terres archs, communales et habous, versées au domaine privé de l'Etat.

L'Etat reste propriétaire exclusif du patrimoine des domaines autogérés y compris les biens meubles et immeubles affectés à l'exploitation et des investissements effectués de quelque nature que ce soit.

- **Structure d'approvisionnement**

L'Etat a créé plusieurs organismes afin d'assurer l'approvisionnement des exploitations agricoles. Ainsi le schéma général du circuit d'approvisionnement du secteur public est doté d'une spécialisation des tâches en matière des services rendus ou de biens vendus.

Ces organismes spécialisés sont entre autres :

- L'Office National du Matériel Agricole (ONAMA) : Il est chargé de la distribution et de la maintenance du matériel agricole au niveau local ;
- L'Office National de l'Approvisionnement du Secteur Public Agricole (ONAPSA) : Il est spécialisé dans l'approvisionnement du secteur public agricole en facteurs de production et de consommables ;
- L'Office Algérien Interprofessionnel de Céréales (OAIC) : Il est chargé de fournir aux exploitations les semences de céréalières et de légumes secs ;
- L'Office National des Aliments de Bétail (ONAB) : Il est spécialisé dans la fourniture des aliments de bétail.
- La Coopérative Agricole Spécialisée dans les Services de l'Aménagement Rural (CASSAR).

- **Organismes de commercialisation**

La commercialisation de la production du secteur autogéré suivait selon la nature des produits à commercialiser et la destination (marchés intérieurs ou extérieurs) trois circuits distincts :

- L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C.) : prend en charge le contrôle, la collecte et la distribution de la production des céréales et des légumes secs ;
- L'Office des Fruits et Légumes d'Algérie (OFLA) : spécialisée dans la commercialisation des fruits et légumes.
- L'Office National du Lait (ONALAIT) : Il est responsable de la commercialisation des produits laitiers ;
- L'Office National de la Commercialisation des Vins (ONCV) : il se charge de l'achat de toute la production qui sera destinée en grande partie à l'exportation.

- Office National des Aliments du Bétail (ONAB) pour les aliments du bétail et la commercialisation de la viande.

2.1.1.3. Structures et fonctionnement du financement

Il va sans dire que de tous les facteurs pouvant avoir une influence favorable agricole, le crédit est particulièrement efficace.

En effet, faute de moyen de financement propres, en abandonnant leurs propriétés, les colons ont pris, c'est bien normal, toute trésorerie disponible, le secteur autogéré devait recourir au crédit de campagne pour assurer les récoltés en cours et au crédit d'équipement pour moderniser son mode d'exploitation ; le circuit bancaire et les procédures fort complexe d'octroi de crédit à l'agriculture s'avéraient inefficaces.

Depuis 1962, et au fil des années, le secteur autogéré s'est vu financé par le trésor, par la banque d'émission et en fin par la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

- Cependant, le financement s'est opéré successive par l'intermédiaire de :
- La Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de prévoyance (C.C.S.A.P) ;
- La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel (C.A.C.A.M) ;
- De l'office National de la réforme agraire (O.N.R.A), pour aboutir finalement au financement direct depuis la décentralisation décidée dans le cadre de la réforme de 1966.

• Le crédit dans le secteur autogéré avant les réforme de 1966, de 1969, de 1971, de 1975

Au lendemain des indépendances, le Trésor assurait par le canal de C.C.S.A.P, le financement de la campagne 1962-1963, à l'exception des dépenses afférentes à certains frais cultureux qui ont été prises en compte sur l'aide française.

La C.C.S.A.P, est un organisme public pour assurer la liaison entre le Trésor et les exploitations agricoles du secteur autogéré, alors que ces dernières recouraient aux C.R.C.A.M, à l'époque des colons. Les campagnes 1963-1964 et 1964-1965 se sont effectuées dans les mêmes conditions sauf en ce qui concerne l'origine des moyens de financement ; en effet, la Banque Centrale d'Algérie a pris la relève du Trésor.

Pour l'amortissement de ces crédits, la BCA prélevait directement sur les comptes de l'O.N.R.A, le montant des ventes agricoles écoulées sur le marché intérieur, et « saisissait » purement et simplement le produit de la commercialisation extérieure.

• Le crédit depuis les réformes de 1966 et 1969, 1971 et 1975

A partir, de 1966, avec la création de la BNA, le financement du secteur autogéré agricole a échappé à la Banque Centrale au profit de cette dernière qui bénéficie depuis 1968 de l'exclusivité d'octroi du crédit.

Actuellement l'exploitation autogérée dispose d'un compte bancaire auprès d'une agence de la BNA, et c'est auprès de cette agence que l'exploitation demande le crédit et effectue les remboursements nécessaires.

Les taux d'intérêt pratiqués dans le secteur agricole sont des taux préférentiels :

- 4% pour le court terme ;
- 3 à 3,5% pour le moyen terme (3 à 7 ans) ;
- 2 à 2,5% pour le long terme jusqu'à 20 ans.

Si le schéma du financement semble être parfait depuis la réforme de 1966, en réalité le crédit, comme la commercialisation, échappe aux autogestionnaires.

En effet, le domaine autogéré communique au début de chaque campagne à l'agence bancaire qui gère son compte.¹⁶

2.1.2. La Révolution Agraire

Cette nouvelle réforme de l'agriculture se situe à une période charnière du développement économique du pays élaboré pendant le premier plan quadriennal 1970-1973 et la nationalisation des hydrocarbures constituent les premières prémices de la planification économique. C'est dans ce contexte que sera promulguée le 8 Novembre 1971, l'ordonnance portant révolution agraire. L'action de cette nouvelle réforme s'étend à l'ensemble de la campagne algérienne où « elle doit se traduire non pas par une simple nationalisation des terres, mais par la création des conditions de leur mise en valeur au profit des masses rurales ». ¹⁷

2.1.2.1. première phase de la RA :

Lancée le 1 Janvier 1972, cette réforme avait pour objectif de constituer à partir des terres domaniales des terres habous, des terres des autres collectivités locales et les terres du Fond National de la révolution agraire FNRA. Les terres versés autour de cette opération portaient sur 1 446 390 hectares, dont 617 867 hectares soit (42,7%) ont été attribués dès la première année de la réforme, ce qui a permis de créer 3 434 exploitations sous divers formes pour 43 784 bénéficiaires.

2.1.2.2. Deuxième phase de la RA :

Lancée le 17 juin 1973, avait pour objectif la nationalisation des propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières ; les terres ainsi récupérées seraient versées au FNRA. Ces actions devaient toucher 50 051 propriétés recensés dont

¹⁶ CHIEM : Montpellier, Cahiers Option Méditerranéennes ; n.36 ; Jouve A.-M. (éd), Boudier bala N. (éd).
Les réformes agraires en Algérie, Bacil L.

¹⁷ Op,Cit,P

34.056 au titre d'absentéistes et 15 995 concernés par la limitation. Cette phase rencontra une grande résistance de la part de la bourgeoisie foncière. Cette résistance limita la portée de cette phase, seulement 26 454 propriétés ont pu être nationalisées pour une superficie de 479 904 hectares.

2.1.2.3. La troisième phase :

Cette phase devrait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel dans cette zone, n'a pu être lancée réellement et connu dès ses débuts, comme pour la deuxième phase une très forte résistance de la part ces gros éleveurs.

2.1.3. La réforme agraire de 1981

Dès le début des années quatre-vingt, l'Etat algérien va prendre un peu de retrait dans la sphère agricole. Cela s'est traduit par la libéralisation et la commercialisation (1980), la restructuration des domaines agricoles autogérés (1981) et l'accession à la propriété foncière en 1983.

Les objectifs visés à travers cette restauration seront définis dans l'instruction présidentielle n°14 du 17 mars 1981 à savoir :

- Assainissement et autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des coopératives des anciens moudjahidines ;
- Remembrement de ces exploitations ;
- Mise en valeur des ressources agricoles du secteur public ;
- Aménagement du milieu rural du secteur socialiste.

Cette action touchera dans une première phase les exploitations du secteur autogéré, dont la taille moyenne va passer de plus de 1 000 hectares à 350 hectares afin de les rendre plus homogènes et plus maîtrisables. Les 1 994 domaines autogérés vont donner naissance à 3 200 Domaines Agricoles Socialistes (DAS).

Ces nouvelles unités seront orientées vers les spécialisations suivantes :

- Type 1 : Exploitations à domaines maraichère : entre 50 et 100 hectares ;
- Type 2 : Exploitations à domaines polyvalente ou élevage : entre 150 et 250 hectares ;
- Type 3 : Exploitations à domaine arboricole ou viticole : entre 150 et 100 hectares ;
- Type 4 : Exploitations à domaine céréalière : entre 800 et 1 500 hectares.

Dans une seconde phase, cette réforme devrait toucher les coopératives des anciens moudjahidines, les coopératives de la révolution agraire, ainsi que les terres du FNRA non encore été attribuées. Cette action a permis la création de 214 DAS pour atteindre un chiffre total de 3 400, occupant une superficie de 2 481 446 hectares.

2.1.4. La Restructuration de 1987

Cette réforme s'inscrit dans une logique de réforme globale des secteurs économiques. Elle fut lancée sur la base d'une simple circulaire intersectorielle en Aout 1987, puis prendra la forme d'un projet de loi voté hâtivement en décembre 1987. Cette réforme s'articulait autour de trois axes principaux :

- Redéfinition et renforcement des droits et obligations des collectifs des producteurs
- Redimensionnement des exploitations et des collectifs des travailleurs en vue de faciliter la gestion ;
- Réorganisation de l'environnement en vue d'éliminer certaines entraves et d'améliorer les performances au sein de l'agriculture.

Les formes d'organisation du travail et de gestion préconisées par la réorganisation, reposent sur le système d'exploitation collective, avec la création d'entreprises agricoles collectives (EAC) de 4 à 11 membres ; et d'entreprises agricoles individuelles (EAI), lorsque les conditions ne permettent pas la création d'EAC.

Le dernier bilan établi en 1992 par le ministère de l'Agriculture, dresse la situation suivant :

Tableau n°2 : Bilan de la réorganisation des structures foncières de l'Etat(1992)

Types d'exploitations	EAC	EAI	Total
Nombre d'exploitations	28707	17632	46339
Superficie en hectare (ha)	1910109	222246	2132355
Nombre d'exploitants	170277	17632	187909

Source: Baddredine BENYOUCEF/Revue Agriculture. Numéro special1 (2016) .P¹⁷⁻³¹

3. Les nouvelles politiques agricoles en Algérie

Pour rappel, nous savons que jusqu'en 2000, la priorité politique était donnée au secteur des industries. Ainsi une collectivisation massive des terres avait été mise en place, ce qui à largement favorisé l'émergence d'industries lourdes au détriment de la production agricole et du secteur agroalimentaire. Cette situation, conjuguée à une forte croissance démographique, a favorisé et amplifié la dépendance alimentaire de l'Algérie.

En parallèle les subventions aux prix misent par le pouvoir public font porter un risque conséquent sur les finances publiques en cas d'augmentation des prix des importations sur les marchés internationaux, sans pour autant résoudre les problèmes structurels dont souffre le secteur agricole. Face à cette situation de dépendance vis a vis des importations qui pose une question de souveraineté nationale, le secteur agricole et agroalimentaire à été placé au rang

de priorité depuis 2000 avec la mise en place successive de politiques agricoles complémentaires.

3.1. Le programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) 2000-2002

Dans le cadre du programme de soutien à la relance économique 2001-2004, plus de 600 millions d'euro ont été consacré au PNDA et à la relance du secteur agricole. Il avait pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi dans les zones rurales et de gérer de façons durables les ressources naturelles fragiles. Il visait à atteindre un taux de croissance annuel de 10%, contre 4% sur les dernières années de la précédente décennie.

3.2. Le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2002-2008

Parallèlement à la création du ministère délégué en charge du développement rural en 2003, le PNDAR est élaboré, avec outre la relance de l'économie agricole, vise la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles pour objectif de revitalisation et de développement local des espaces ruraux tout en veillant la préservation des ressources naturelles. Les Projets de proximité de Développement Rural intégrés (PPDRI) ont été mis en place pour renforcer les actions de développement local (infrastructures, santé, éducation...).

3.3. La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) 2008-2014

Le PRAR est composé d'un Renouveau Agricole et d'un Renouveau Rural. Ces divers plans sont réaménagés en 2008 pour former cette nouvelle stratégie agricole confiée au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Une loi d'orientation agricole est promulguée avec d'ambitieux objectifs, axée sur le renforcement de la sécurité alimentaire nationale visant à réduire les vulnérabilités, dans le cadre de l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole, ceci à travers l'accompagnement de :

- L'accroissement de la production nationale en produit de large consommation ;
- La modernisation et la diffusion du progrès technologique dans les exploitations agricoles ;
- La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production ;
- La mise en place des systèmes d'irrigation agricole (objectif 1,6 millions hectares) ;
- D'un développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durables.

La PRAR repose sur trois éléments complémentaires :

- Le Renouveau Agricole ;
- Le Renouveau Rural ;

- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

3.3.1. Le Renouveau Agricole

Trois types d'actions s'inscrivent:

- Lancement de programme d'intensification et de modernisation (vise l'accroissement de la production et de la productivité) ;
- Mise en place d'un système de régulation des marchés (SYRPALAC), avec deux objectifs ,d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produit de large consommation et d'autre part assurer une protection des revenus des agriculteurs.
- Mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole : crédit de campagne sans intérêt.

3.3.2. Le Renouveau Rural

Construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (PPDRI), il cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs, et d'une gouvernance forestière plus efficace.

Il vise à réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés.

3.3.3. Le Programme de renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs (PRCHAT)

Programme d'envergure qui vise :

- La modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- Un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole ;
- Le renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs ;
- Le renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.¹⁸

3.4. Le Plan FILAHA de 2014-2020

Appelé le FILAHA 2019, le plan d'action agricole qui a été présenté par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP), visant entre autres, de réduire les importations de deux milliards de dollars à l'horizon 2019. Ce plan repose

¹⁸ Banque mondiale, PNUD, FAO, Ubifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie.

essentiellement sur les résultats constatés de la saison agricole 2015-2016, à savoir près de 4.800 tonnes de pomme de terre produites dans la wilaya d'El-Oued ont été exportées vers huit pays.

D'ailleurs, même les prévisions potentielles 2016-2017 ont démontré que l'Algérie peut se pencher sur le secteur agricole, dans sa nouvelle politique de diversification économique, et diminuer la dépendance à l'égard des recettes pétrolières, étant donné que ces derniers ont dégradé à plus de 50% depuis 2015, ce qui a obligé le gouvernement à s'orienter vers d'autres secteurs, afin de faire face au déficit commercial que subit le pays.

Ce nouveau plan repose essentiellement sur la capacité abondante du pays dans l'agriculture, la pêche, notamment, l'intérêt de promouvoir et de valoriser les activités aquacoles dans le Sud du pays en tant que créneau économique porteur et créateur de recherche.

Il s'agit de renforcer dans ce domaine, l'appui à la promotion et la valorisation de l'ensemble des filières aquacoles¹⁹.

Le plan FELAHA se décline en trois piliers :

- L'agriculture et l'élevage ;
- Les forêts et les bassins versants ;
- Ainsi que, la pêche et l'aquaculture.

Les nouvelles orientations du MADRP ont pour objectifs d'ici 2020, d'enregistrer une croissance agricole moyenne de 5% ; atteindre une superficie agricole de deux millions d'hectares et une valeur de production de 4.300 milliards DA dont 110 milliards pour la pêche. Comme il est attendu un taux de boisement de 13% ; la réduction des importations de plus 2 milliards de dollars par la substitution de la production nationale ; une exportation de produits pour une valeur de 1,1 milliards de dollars et la création de près de 1,5 millions d'emplois permanents dont 80.000 dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Conclusion du premier chapitre

L'analyse de l'économie algérienne dans ce chapitre, nous a permis de comprendre les caractéristiques et l'évolution de la structure économique de l'Algérie dans sa globalité.

Depuis les périodes de l'indépendance 1962, l'économie algérienne était à caractère socialiste, orientée vers une gestion autocentrée avec une présence forte de l'Etat et ses institutions sans la moindre participation conséquente du secteur privé.

¹⁹ Lemaghreb.dz.com, LE MAGHREB le Quotidien de l'Economie, Nouveau plan agricole FELAHA 2019.

Ainsi dans le cadre de la planification et la récupération des biens vacants ; le pouvoir public algérien élabore le plan de l'autogestion de toutes les composantes socioéconomique, s'inscrivant en droite ligne avec les objectifs d'industrialisation et de modernisation des secteurs productifs.

En outre, suite à la chute du prix des hydrocarbures, l'Algérie était plongée dans une crise financière dans les années 1980, ce qui a poussé le pays a signé des accords monétaires et économiques avec les institutions financières internationales, donnant lieu au programme d'ajustement structurel (PAS). À cet effet, dès 1989, l'Algérie entame une période de libéralisation de l'économie nationale tant sur le marché intérieur qu'extérieur en adhérant à l'OMC.

Selon les différentes stratégies de développement adoptées par les autorités publiques, la politique d'industrialisation devrait permettre au pays de moderniser les secteurs productifs, de créer de l'emploi et de mécaniser par la suite le secteur agricole, considéré comme l'espoir du pays donc, un alternatif aux hydrocarbures. Malheureusement, au terme, cette politique d'industrialisation n'a pas contribué au progrès technique dans l'agriculture comme c'était prévu dans le schéma de développement national défini dans le plan quadriennal de 1970-1973, ce qui a eu des conséquences majeurs sur le secteur agricole par faute d'outils modernes et un manque de l'investissement dans l'agro-agriculture qui a constitué un frein à la productivité et la compétitivité.

Par ailleurs, toutes les reformes prises vis-à-vis du secteur agricole n'ont pas pu résoudre les problèmes de productivité des ces terres autogérées pourtant les plus fertiles du pays.

L'investissement public a aussi souvent manqué à l'agriculture durant les années 1960-70 ; l'industrie notamment pétrolières s'est accaparée de la plus grande partie des capitaux. Les années 1980-90 caractérisaient la crise financière de l'Algerie en occasionnant l'adoption du PAS qui s'est traduit par une chute drastique des financements publics à destination de l'agriculture.

Chapitre 2 :

**Evolution du système bancaire algérien de la
décolonisation à l'économie du marché.**

Introduction du chapitre

L'analyse du système bancaire algérien (SBA) couvre la période qui va de l'indépendance à nos jours, correspondant à deux grandes périodes distinctes.

La première période, concerne la décolonisation du système bancaire et la récupération par l'Etat algérien de son droit régalien de créer son propre institut d'émission et de battre monnaie et s'étale jusqu'en 1988.

La seconde période allant de 1988 à nos jours est celle caractérisée par la mise en place des différentes réformes qu'a connu le système bancaire algérien et le financement de l'agriculture; du plan d'ajustement structurel piloté par le FMI et la Banque Mondiale (BM) ainsi que la transition vers l'économie de marché.¹

Pour des raisons d'ordre pédagogique, il nous a paru préférable de faire une présentation qui tienne compte de ces différentes étapes historiques traversées par le système bancaire national (SBN).

¹ Abdelkrim NAAS, LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN, de la décolonisation à l'économie de marché.
p⁵

Section 1 : Structure du système bancaire algérien

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, l'édification d'un système bancaire national (SBN) s'effectuera en plusieurs étapes selon une double orientation :

La première consistera à récupérer l'un des attributs de la souveraineté par la création d'un institut d'émission spécifiquement algérien, la Banque centrale d'Algérie (BCA), et d'une monnaie nationale qui est le dinar algérien (DA).

La deuxième orientation ira dans le sens des résolutions de la charte d'Alger qui a pour objectif de doter le pays d'instruments monétaires et financiers adaptés à un nouveau type d'économie.

L'étape initiale de l'édification du SBN se situe dans les années 1963-1964 et correspond à la création de la BCA et deux caisses, d'intermédiaires financiers spécialisés, la Caisse algérienne de développement (CAD) et de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP).

La seconde étape, caractérisée par l'élaboration et la mise en œuvre du premier plan de développement entre 1966-1967, marqué par la création de trois Banques nationales : la Banque nationale d'Algérie (BNA) ; le Crédit populaire algérien (CPA) et la Banque extérieure d'Algérie (BEA).

1. Le système bancaire national avant la réforme économique (1963-1987)

1.1. La création de l'institut d'émission et la récupération de la souveraineté nationale

A l'indépendance, l'Etat algérien entend recouvrer tous les attributs de la souveraineté, notamment la souveraineté monétaire.

La déclaration de principe relative à la coopération économique et financière des accords d'Evian du 19 Mars 1962 entre la France et l'Algérie prévoit un transfert du privilège d'émission entre l'Etat algérien et la Banque d'Algérie à compter du 19 Juillet 1962. Il était admis, toutefois, que ce privilège d'émission exercé à titre transitoire par la Banque de l'Algérie pourrait être prorogé jusqu'au 31 Décembre 1962. En fait, ce délai a été mis au profit des autorités algériennes pour réunir les conditions matériels et humains pour la mise en place de l'institut d'émission de l'Algérie indépendante.

Ainsi, dès le lendemain de l'indépendance, l'Algérie récupère sa souveraineté monétaire et son « droit régalien d'émettre de la monnaie » en créant son propre Institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie », a été créé par la loi du 13 décembre 1962 et succède à partir du 2 Janvier 1963 à la Banque d'Algérie.

Selon ses statuts, la mission générale de la BCA consiste à créer et à maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un

développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

Outre sa fonction d'institut d'émission, la Banque Centrale (BC) exerce les fonctions classiques dévolues à toute Banque Centrale, à savoir :

- La fonction de Banque des Banques ;
- La fonction de Banque de l'Etat ;
- La fonction de Banque des changes.²

1.1.2 La mise place des institutions financières.

1.1.2.1. La Caisse algérienne de développement (CAD)

Dès le lendemain de l'indépendance, pour faire face aux taches de la restructuration nationale, la CAD a été créée par la loi n°63-165 du 07 Mai 1963.³

La création de la CAD a pour objectif dans un premier lieu de prendre la relève d'organismes français ayant cessé leurs activités. En second lieux, elle a pour objectif, la mise en place d'un instrument privilégié pour le développement. Dans ce cadre, elle assure la mission de :

- Banque d'investissement ;
- Banque de développement
- D'intermédiation financière

En tant que agent financier de l'Etat, elle intervient dans les relations avec l'extérieur, habilité à faire toute opération financière avec l'étranger.

1.1.2.2 La caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP)

La CNEP a été créée par la loi n° 64-227 du 10 août 1964 portant création et statut de la CNEP⁴, avec pour mission principale la collecte de l'épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit au logement et le financement de l'habitat social. À côté de ces fonctions, la CNEP remplit un certains nombre de fonctions comme l'octroi de prêt et avances à caractère social et les concours au budget annexe.

Mais, à partir de 1970, avec la mise en ouvre des plans de développement, le rôle de la CNEP va connaitre des aménagements substantiel.

1.1.2.3. La Banque National D'Algérie (BNA)

La BNA a été créée par l'ordonnance n° 66-178 du 13 Juin 1966.

² Op.cit.p.p⁹⁻¹²

³ Op.cit.p.p³¹⁻³⁴

⁴ Op.cit.p.p⁴⁰⁻⁴³

L'existence, dès le lendemain de l'indépendance, d'un secteur socialiste relativement important, le renforcement du secteur d'Etat par la création de sociétés nationales, et les objectifs fixés en matière de développement économique ont engendré des besoins financiers importants. Des lors, l'organisation du financement de ces secteurs s'est posée comme un véritable défi.

La BNA a démarré ses activités sur la base des structures des Banques privées ayant cessé leurs activités en Algérie.

Contrairement à la CAD et le CNEP, créées en la forme d'établissement public, la BNA est une société nationale régie par la législation sur les sociétés anonymes.

Elle est dirigée par un conseil de direction comprenant, outre le président directeur général de la Banque et le directeur général adjoint, quatre membres représentant les ministres :

- De l'agriculture et de la réforme agraire ;
- De l'industrie et de l'énergie ;
- Du commerce ;
- Des travaux publics et de la construction.

Il est à noter que la BNA est soumise au contrôle des services d'inspection du ministère des finances.

À l'analyse des statuts de la BNA, il ressort que la mission de cette banque est double :

- La première est liée à l'activité d'une banque de dépôt ;
- La seconde à celle d'une banque, d'un type particulier tourné vers le financement du secteur étatique.

• **LA BNA : banque de dépôts**

Dans le sens classique du terme, la BNA est avant tout une banque de dépôts. En matière de collecte des ressources, elle peut recevoir du public des dépôts de fonds de toutes formes (remboursables à vue, à préavis ou à terme). Elle peut recevoir en dépôts tous titres ou valeurs.

En matière de crédit, elle peut consentir toutes formes de prêts ou avances, par elle-même ou en participation.

A titre indicatif, il est à noter que le volume de dépôts collectés par la BNA représente près de 70% du total des dépôts auprès de l'ensemble du SBA à la veille du lancement du premier plan quadriennal.⁵

⁵ Op.cit. PP 44-45

Tableau n°3 : Dépôts auprès de la BNA (million de DA)

Dépôts	1968	1969
Dépôts auprès de la BNA	2 809	3 199
Total des dépôts auprès des banques	4 072	4 596

Source : Abdelkrim NAAS, système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Pp⁴⁵

La BNA, au delà de la fonction qu'elle exerce en qualité de banque de dépôt, est dévolue à plusieurs missions :

- C'est une banque du secteur socialiste, appelée à être un instrument de planification financière et à « exécuter la politique du gouvernement en matière de crédit en moyen et à long terme. A ce titre, elle est à l'exclusivité du service financier des entreprises de l'exploitation du secteur socialiste et des groupements professionnels.
- La BNA : Banque de l'agriculture.

A partir de 1967, la BNA prend le relais de la BCA pour le financement de l'agriculture.

Ces missions sont les suivantes :

- Exécuter la politique des pouvoirs publics en matière de crédit ;
- Assurer, à titre exclusif, le service financier des exploitations autogérées et des groupements professionnels ;
- Evaluation des besoins par l'étude des demandes de prêts de campagne ou par l'examen du plan indicatif de financement ;
- Contrôle de l'utilisation des fonds par mobilisation des crédits mensuels ;
- Contrôle de la commercialisation (évaluation de la production et contrôle des quantités livrées) ;
- Contrôle de l'utilisation des avances en nature (semences, approvisionnements...)

Comme on peut le constater, le rôle de la BNA dans le secteur agricole est important, et en ce qui concerne le volume de crédit, il représente 43% des crédits accordés à l'ensemble de l'économie.⁶

⁶ Op.cit. pp 46-47

Tableau n°4 : Evolution de la BNA, crédits à l'agriculture (Millions DA)

Crédits	1967	1968	1969
Crédits BNA a l'agriculture	2 350	1 760	3 102
Crédits à l'économie Du système bancaire	3 835	5 505	7 300
Part du crédit agricole dans les crédits à l'économie (%)	61%	23%	43%

Source : Abdelkrim NAAS, système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Pp⁴⁷

1.1.2.4 Crédits Populaire d'Algérie (CPA)

L'ordonnance n°66-366 du 29 Décembre 1966 pourtant création du CPA, quelques mois après la création de BNA, a renforcé le système bancaire national. Le CPA a bénéficié, notamment du patrimoine des banques populaires dissoutes le 31 décembre 1966.

Comme pour la BNA, le CPA est soumis au contrôle des services de l'inspection du ministère des Finances qui exerce un pouvoir de tutelle.

Concernant l'activité entrant dans le cadre de la fonction de banque de dépôts, les missions du CPA, sont pratiquement identiques à celles de la BNA. Le volume des dépôts collectés par le CPA, au cours du plan triennal, est de l'ordre de 10% du total des dépôts effectués auprès du système bancaire.⁷

Tableau n° 5 : Dépôts auprès du CPA (millions DA)

Volume des dépôts	1968	1969
Dépôts auprès du CPA	381	521
Dépôts auprès des banques	4 072	4 596

Source : Abdelkrim NAAS, système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Pp⁵⁰⁻⁵³

La mission générale du CPA est la promotion du secteur tertiaire. Le CPA assure le financement :

- De l'hôtellerie et du tourisme
- De la pêche et activités annexes ;
- De l'artisanat ;
- Des professions libérales.

1.1.2.5. La Banque Extérieure d'Algérie(BEA)

⁷ Op.cit. pp 48-50

Avec la création de la BEA par l'ordonnance n°67-204 du 1^{er} Octobre 1967, on assistera à la dernière phase du processus de prise en main des banques. Elle représente les mêmes caractéristiques que le CPA ; c'est une société nationale dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat. Elle est dirigée par un conseil de directeur comprenant, outre le président directeur général et le directeur général adjoint, trois conseillers présentés respectivement par :

- Le ministère des affaires étrangères ;
- Le ministère de l'industrie et de l'énergie ;
- Le ministère du commerce.

C'est une banque de dépôts au même titre que la BNA et le CPA.

Elle a une mission particulière le développement des relations financières avec l'extérieur.

Du point de vue de collecte de ressources, la BEA a drainé 20% des dépôts collectés par l'ensemble du SBN.

Tableau n° 6 : Dépôts auprès de la BEA (millions DA)

Volume de dépôts	1968	1969
Dépôts auprès de la BEA	882	875
Total dépôts auprès des banques	4 072	4 596

Source : Abdelkrim NAAS, système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Pp52

La mission principale de la BEA est de « faciliter et de développement les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification financière ».

Pour la réalisation de cette mission, la BEA prévoit la mise en œuvre de diverses actions en particuliers :

- la promotion des transactions commerciales avec l'étranger en donnant sa garantie ou son aval ;
- la mise en place d'un service central des renseignements commerciaux avec l'étranger ;
- la création de filiales à l'étranger, la prise de participations destinées à promouvoir l'expansion du commerce extérieur algérien.⁸

1.1.3. Le système bancaire et la planification financière

L'algérianisation des banques et la mise en place, à partir de 1966, d'un système bancaire national ont permis une amélioration sensible du financement de l'économie.

⁸ Op.Cit, Pp 50-53

Cette évolution s'est traduite par un désengagement progressif de BCA notamment au niveau des crédits directs au secteur productif.

Après l'indépendance le financement de l'économie par la BCA représentant près de la moitié de la masse monétaire voir même 54% en 1965. Sans une intervention massive de la BCA, dans le financement de l'économie direct ou indirect, par le biais du Trésor, l'on aurait assisté à un effondrement de l'économie nationale par manque de ressources pour le financement des campagnes agricoles ou des exploitations des entreprises du secteur d'Etat ; d'où, l'harmonisation des textes régissant la BCA, avec la réalité économique qui prévalait au lendemain de l'indépendance.

La mise en œuvre de la planification comme mode de gestion de l'économie est l'objectif qui consiste à instaurer une planification financière en adéquation avec la composante du système bancaire pour atteindre les objectifs fixés par le premier plan quadriennal.

Ces objectifs sont les suivant :

- favoriser l'accumulation pour atteindre un taux d'investissement important ;
- maintenir le montant des avoirs extérieurs du pays a un niveau satisfaisant qui garantisse l'indépendance économique et financière.
- Elimination a priori des techniques de planification à caractère trop administratif ;
- Faire assurer aux finances publiques un rôle actif dans la répartition du produit national.⁹

1.1.3.1. Le rôle du trésor dans la planification financière

La planification financière accorde un rôle central au trésor non seulement au niveau de la collecte et de la centralisation des ressources d'épargne mais également au niveau de la répartition de l'épargne nationale. Ces nouvelles fonctions viennent s'ajouter au rôle classique du Trésor qui consiste à gérer le budget de fonctionnement et le budget d'équipement de l'Etat.

Les investissements planifiés des entreprises publiques sont, quant à eux, financés sur des ressources d'épargne, et sont remboursables dans le principe.

- **La collecte et la centralisation de l'épargne par le Trésor**

En matière d'épargne institutionnelle, le Trésor public est chargé de centraliser les fonds de réserve des assurances, des caisses des retraites et de sécurité sociale.

Il centralise également, sous forme de bons du Trésor les fonds recueillis par la CNEP.

⁹ Op.Cit,Pp 56-58

En d'autre terme, l'essentiel de l'épargne du marché financier est canalisée par le Trésor et centralisée à son niveau

- **La répartition de l'épargne par le Trésor**

Les ressources mobilisées sous forme de bon d'équipement et les ressources tirées des emprunts extérieurs sont destinées au financement à long terme des investissements planifiés des entreprises publiques.

L'intervention du Trésor dans le financement de l'économie est indirecte et s'effectue par le biais des institutions financières spécialisées comme la BNA pour l'agriculture, la CNEP pour l'habitat et pour les investissements des secteurs de l'industrie, des transports et des infrastructures par la CAD qui change de statut en 1972 et se transforme en Banque Algérienne de Développement (BAD) au service du Trésor pour canaliser les ressources à long terme.¹⁰

1.1.3.2. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :

La BADR est une institution financière nationale issue du démembrement de la BNA, elle a été créée par le décret n° 82.106. DU 13 Mars 1982. La BADR a pour activité principale de développer le secteur agricole, hydraulique, pêche, des activités artisanales et agro-industriel.

Elle a aussi pour mission de concourir en tant instrument de planification financière, à l'exécution des projets agricoles tracés dans divers plans du développement.

1.1.3.3. La Banque de Développement Local (BDL)

Elle a été créée à partir du décret n°82-106 du 13 Mars 1982 et mise en activité en 1985 par la restructuration du CPA. La BDL, instrument de la planification est chargé du financement des entreprises régionales et locales, ainsi que des prêts sur gage. La création de la BDL est une opération qui consiste à déconcentrer une partie de l'activité du CPA.

1.1.3.4. Le marché monétaire

Le marché monétaire, dénommé également marché interbancaire, regroupe les cinq banques commerciales (BNA, CPA, BEA, BADR, et BDL), permet d'assurer l'équilibre de la trésorerie des banques.

Sur ce marché les banques qui ont un excédent de trésorerie prêtent à très court terme de la monnaie centrale aux banques qui ont besoin de trésorerie.

Ce marché est organisé par la BCA, mais il fonctionne en dehors de toute action de la BCA, ni en qualité de prêteur, ni en qualité d'emprunteur.

¹⁰ Op.cit, pp 69-70.

Les taux prêteurs et emprunteurs pratiqués sur ce marché sont fixés par les conditions des banques. Ces taux, ou prix de l'argent au jour le jour, sont d'un niveau bas et connaîtront une remarquable stabilité durant toute la période couverte par la gestion planifiée de l'économie.¹¹

1.2. Le système bancaire de 1988 à nos jours

1.2.1. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)

En plus de la réforme du secteur public donnant lieu à l'autonomie de l'entreprise publique et à la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit, les années 1990 ont été marquées par la réforme du système bancaire et sa transition vers l'économie de marché.

Les années 1990-1993 marquèrent la veille du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyens termes menés avec le FMI, durant cette période l'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures¹².

1.2.2. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure, et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations.

Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole. De plus, après l'arrêt du processus mise en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et de ces principaux pays créanciers. Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et le FMI en signant les accords suivants :

- L'accord de confirmation, d'une durée de douze (12) mois, qui a été conclu en avril 1994, accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit en Mai 1995, pour une durée de trois (3) ans. Il est également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec ces créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

Ainsi, avec ces accords l'Algérie va opter pour une nouvelle économie, qui est l'économie de marché. Durant toute cette période, le gouvernement algérien procédera à différents changements concernant entre autres, la politique budgétaire et celle du taux de change.

¹¹ Op.cit, P⁷²

¹² B. Imane, C. Sabrina, La modernisation de système bancaire algérien, cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358) Mémoire de Master en Sciences Economiques soutenue en 2016 à l'Université Abderrahmane Mira de Bejaia. P¹⁵.

1.2.3. La réforme bancaire et la loi sur la monnaie et le crédit

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988, un nouveau cadre dans lequel la Banque central et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer, à été mis en place dans les années 1990 par la loi relative à la monnaie et au crédit : la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, modifiant et complétant celui de 1988.

Cette loi à été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la Banque central par rapport au pouvoir exécutive. Ce principe de l'indépendance se manifeste principalement par la création d'un nouvel organe qui joue à la fois le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la BC.

La loi relative à la monnaie et au crédit fixe également des nouvelles règles qui concernent la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et de supervision du système bancaire nationale.

1.2.3.1 Les missions du système bancaire dans le cadre de la loi bancaire

La loi 90-10, relative au régime des banques et du crédit à été élaborée dans un contexte particulier caractérisé par :

- Une gestion de l'économie qui demeure planifiée et dans le cadre de la mise en œuvre du second plan quinquennal.
- Une crise financière et économique apparue à la suite de la chute conjuguée des prix des hydrocarbures et du cours du dollar américain.

La loi relative au régime des banques et du crédit prévoit

- L'élaboration d'un plan national de crédit dont l'objet est la maîtrise du développement économique, l'instauration d'une discipline financière et la mise en cohérence de la planification.
- Une participation plus active du système bancaire dans le processus de financement de l'économie.
- Le plan national de crédit se propose de programmer l'évolution des contreparties de la masse monétaire.

1.2.3.2 Le conseil de la monnaie et du crédit

L'indépendance de la Banque d'Algérie se manifeste également par le fait que les décisions du conseil de la monnaie et du crédit peuvent être prises par les représentants de la Banque, en l'absence des représentants de l'exécutif, puisque la présence de quatre

conseillers suffit pour la tenue des réunions du conseil et aussi les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des voix.

Le conseil de la monnaie et du crédit agit à la fois comme conseil d'administration de la BC et en tant qu'autorité monétaire ; et dispose d'un pouvoir réglementaire.¹³

1.2.4. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit

Les aménagements apportés à la loi relative à la monnaie et au crédit, ont été introduits par l'ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001, modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 février 1990. L'objet principal de ces aménagements est de diversifier le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé, de la direction et de l'administration de la BA.
- Le deuxième organe est constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, qui joue le rôle d'autorité monétaire.

1.2.5 Actualisation de la loi 90-10 par l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003

L'activité bancaire en Algérie s'est nettement améliorée depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990.

En 2003, la promulgation de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003, relative à la monnaie et crédit, qui a abrogé cette loi, s'inscrit dans le même sillage et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque.

L'ordonnance n° 03-11 du 26 aout en 2003 , a permis de clarifier certaines dispositions insuffisamment explicités par la loi sur la monnaie et le crédit .

La banque d'Algérie, dans sa mission, exerce le privilège d'émission de billets de banque et de pièce de monnaie ayant cours légal sur le territoire national.¹⁴

1.2.6 Ordonnance bancaire n° 10-04 du 26 Aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire n° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance à introduit de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées, puisqu'elle stipule que « l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en vertu de laquelle, il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes sociaux ». Ainsi, les banques et établissements à capitaux privés nationaux ou étrangers, doivent obtenir l'autorisation de l'Etat pour céder des actions à des tiers.

¹³ Op.cit, p173.

¹⁴ R. Salima, le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libération et problèmes d'inadaptation avec les règles d'AGCS, Accord Général sur le Commerce de service, Communication Science & technologie vol 16. January 2016 cost.

Alors, il est souligné que, les cessions d'actions doivent être conclues sur le territoire national et l'Etat dispose d'un droit de présomption sur ces actions.¹⁵

1.3 Processus de modernisation du système bancaire en Algérie

Si la crise financière internationale a nécessité un renforcement de la réglementation bancaire par le comité de Bale, le conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2012, les actions de renforcement et de consolidation du dispositif réglementaire et prudentiel.

S'inscrivant dans le cadre de sa mission en matière de stabilité financière, prévue par l'ordonnance n°10-04 du 26 Aout 2010, la BA a développée de nouveaux outils de contrôle basés sur les risques, et a renforcé sa capacité d'analyse et de détection des vulnérabilités systémiques.

De par la loi, la Commission Bancaire (CB) est l'autorité en charge de la supervision bancaire qui s'effectue sur pièces et sur place, par le biais de la BA.

Les trois règlements de l'année 2012 :

- Règlement n°2012-01 du 20 Février 2012 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages
- Règlement n°2012-02 du 09 du 30 Mai 2012 portant création, émission et mise en circulation d'une pièce de monnaie métallique de deux cent dinars algériens.
- Règlement n° 2012-03 du 28 Novembre 2012 relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Le Règlement n°15-01 du 19 Février 2015 relatif aux opérations d'Escompte d'Effets publics, de Réescompte d'Effets privés, d'Avances et crédit aux banques et Etablissements financiers.

Le Règlement de 2015 porte les instructions suivantes :

- Instruction n°01-2015 du 16 Juillet 2015 modifiant et complétant l'instruction n°28-95 du 22 Avril 1995 portant organisation du marché monétaire.
- Instruction n°02-2015 du 22 Juillet 2015 fixant le niveau des engagements extérieurs des banques et établissements financiers.
- Règlement n°18-01 du 30 Avril 2018 modifiant et complétant le règlement n°04-03 du 4 Mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts.

¹⁵ B. Imane, C. Sabrina, La modernisation de système bancaire algérien, cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358) Mémoire de Master en Sciences Economiques soutenue en 2016 à l'Université Abderrahmane Mira de Bejaia.

- Règlement n°18-02 du 4 Novembre 2018 portant conditions d'exercice des opérations de banque relevant de la finance perceptive par les banques et établissements financiers.
- Règlement n°18-03 du 4 Novembre 2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.¹⁶

1.3.1 L'introduction des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)

L'analyse des TIC a été centrée à ses débuts sur l'étude de l'innovation. Les TIC jouent un rôle prépondérant dans cette mouvance, ce qui permet le transfère rapide et facile et sans obstacles de l'information a travers le monde.

Les banques répondent à l'exigence de la performance et de compétitivité à cause de la concurrence accrue qui se manifeste dans le secteur. Les NTIC regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications.

1.3.2. Composition actuelle du secteur bancaire et établissements financiers

Le secteur bancaire algérien est composé de banques publiques et de banques privées.

1.3.2.1. Les banques publiques :

Elles jouent un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie algérienne. Il s'agit de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) ; le Crédit populaire d'Algérie (CPA) ; la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ; la Banque de Développement Local (BDL) ; la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ; Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) et la Banque Algérienne de Développement (BAD)¹⁷.

1.3.2.2. Les banques privées :

La LMC a consacré dans ses articles un cadre pour les banques privées nationales et étrangères. On trouve : la Banque EL Baraka ; la City Banque ; Union Banque (UB) ; Arab Banking Corporation (ABC) ; Mouna Banque ; la Société Générale Algérie (SGA) ; Compagnie Algérienne de Banque (CAB) ; Natexix El Amana-Banque ; Algerian International Bank (AIB) ; la Banque Générale Méditerranéenne (BGM) ; Al Ryan Banque ; la Banque Nationale de Paribas El Djazair(BNP Paribas) ; la Banque du Magreb Arab pour l'investissement et le commerce (BAMIC) ; la Housting Bank For Trade and Finance ; Alegria Gulf Bank (AGB) ; Arco Banque et la Trust Banque Alegria.

¹⁶ www.bank-of-algeria.dz, cadre législatif et réglementaire.

¹⁷ B. Imane, C. Sabrina, La modernisation de système bancaire algérien, cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358) Mémoire de Master en Sciences Economiques soutenue en 2016 à l'Université Abderrahmane Mira de Bejaia. P.P²⁰⁻²¹

Parmi les établissements financiers, on distingue : la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) ; La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) ; Financière Algero-européenne de Participation (FINALEP) ; La Caisse Nationale de Logement (CNL) ; La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP) ; LA Caisse Algérienne d'Assurance et des Garanties des Exportations (CAGEX) ; LA Société de Garantie du Crédit Immobiliers (SGCI) ; La Société Financière d'Investissement ; de participation et de Financement (SOFINANCE).

Comme nous l'avons présenté, l'évolution du système bancaire algérien a connu plusieurs mutations depuis, les périodes de récupération de la souveraineté monétaire. Cette situation devrait permettre au pays de se doter d'un système bancaire des plus favorables pour le financement de l'économie nationale en générale.

Par ailleurs, certaines de ces reformes bancaires ont été élaboré dans le but de la promotion et du financement de l'agriculture.

Ainsi, au cours de la section qui s'en suivra, nous allons voir :
Comment s'effectue de nos jours, le financement de l'Agriculture algérienne selon le nouveau système bancaire nationale ?

Section 2 : Le financement bancaire de l'agriculture algérienne

Depuis 1962, période caractérisant l'autogestion, le secteur autogéré agricole s'est vu financé via le Trésor public, la banque d'émission et en fin par la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Le secteur autogéré agricole recourait au crédit de campagne pour assurer les récoltes en cours et au crédit d'équipement pour moderniser son mode d'exploitation. Ce mode de financement était dévolu à l'office National de la réforme agraire (O.N.R.A), pour aboutir finalement au financement direct depuis la décentralisation décidée dans le cadre de la réforme de 1966. De plus, le financement s'est opéré successive par l'intermédiaire de la : Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de prévoyance (C.C.S.A.P) et de la Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel (C.A.C.A.M).

Le secteur de l'agriculture est placé au cœur de la politique économique, dans l'objectif d'une transition vers un nouveau modèle de croissance et de préparer l'avenir des générations futures. L'agriculture sera inéluctablement l'alternative aux hydrocarbures. À cet effet, la politique du gouvernement a donné une importance capitale à la promotion de l'investissement agricole par la mise à la disposition des porteurs de projets le foncier agricole s'inscrivant dans le cadre du nouveau plan de développement agricole le FILAHA.

Cependant, dans le cadre des récentes réformes bancaires et agraires, le financement de l'agriculture algérienne s'opère de manière directe à travers diverses institutions publics spécialisées dans le financement agricole.

Dans cette section nous allons voir les différentes institutions spécialisées, ainsi que les différents modes de financement de l'agriculture algérienne.

1. Les différentes institutions spécialisées dans le financement du secteur agricole

Pendant la période de l'autogestion c'était Office National de la Révolution Agraire (ONRA) qui intervenait dans le financement du secteur agricole autogéré via l'intervention financière du pouvoir publique de l'époque. Les activités de l'ONRA étaient assurées au régional par la CACAM.

Mais à partir des années 1966, le financement du secteur agricole algérien s'opère de manière spécialisée à travers les institutions financières suivantes :

La BNA, la BADR, et la CNMA.

1.1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La BNA, est une Banque commerciale publique dotée de pouvoir très large et notamment du financement du secteur agricole privé ou non privé, en utilisant le réseau du crédit agricole multiple sur la base de principe d'individualisation des comptes par exploitation agricole. La BNA est considérée étant un instrument de planification financière

relative au secteur agricole depuis 1967¹⁸ et l'exploitation de tous les organismes liés aux prêts agricoles. Elle accorde des crédits agricoles aux secteurs autogérés tout en participant au contrôle jusqu'à la création de la BADR ; et a pour missions :

- Couvertures des besoins du secteur agricole par le biais de la BCA
- Financement de l'agriculture en rassemblant les réserves publiques du secteur industriel et commercial.
- La BNA, s'occupe du financement total du secteur agricole notamment : la production moyenne, le stockage, et la commercialisation.

1.2. La Banque Agricole et du Développement Rural

Créée par décret n°82/106 le 13 Mars 1982¹⁹, la BADR est une société par action au capital de 33. 000 000 000 DA. Elle est un acteur bancaire important en Algérie, leader dans le développement du secteur agricole et rural, et du financement du secteur agroindustriel.

La BADR est aussi un partenaire de premier rang dans le développement de l'économie nationale. De ce point de vue, elle demeure la première Banque de proximité du monde agricole et rural de par l'étendue de son réseau d'agence.

Les financements de la BADR, sont orientés vers les activités suivantes :

- Activités de production agricole
- Activités d'élevage
- L'arboriculture
- Activités liées à l'agroindustriel
- Kits d'irrigations
- Financement des entreprises activant dans le cadre de sa nomenclature, avec plus de 300 filières d'activités liées en amont et en aval à l'agriculture.

Dans le financement de développement du secteur agricole la BADR, est orienté également vers les projets montés par les jeunes au titre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).

1.2.1. La BADR a l'heure des nouvelles technologies

S'inscrivant dans la stratégie de développement et de modernisation du secteur financier et bancaire, engagée par les pouvoirs publics, la BADR a ce titre, mis en œuvre un processus de développement et de modernisation. Il s'agit entre autres, à moderniser les

¹⁸ Mémoire de Master présenté par : MedhousSeloua, ZidaRafika, FenoucheNadia, Le financement bancaire du secteur agricole en Algérie : Une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016, à l'Université A. Mira de Bejaia, 2017/2018.

¹⁹ El Djazair.Com N°126-Janvier2020, 2007/2020-le Magazine promotionnel de l'Algérie-Tous droits réservés. Edité par l'Eurl COSMETA MEDIA.

moyens et instruments de paiement a savoir : la télé-compensation, de la monétique (vulgarisation de la carte de retrait et de paiement), et à mettre en place des mécanismes de garantie des crédits aux PME et aux agriculteurs par l'appel à la garantie de la caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI-PME).

Pour répondre aux attentes de ses clients la BADR accorde une grande importance à la digitalisation et au développement des nouveaux instruments de paiement, entamée par l'acquisition d'un nouveau système d'information appelé officiellement « BADR-IMTIYAZ ».

1.2.2. La bancassurance mis en œuvre par la BADR

L'un des changements les plus indicatifs dans le secteur des services financiers ces dernières années est l'apparition et le développement de la bancassurance. Ainsi, la BADR, s'est engagée dans un partenariat avec la Société nationale des assurances (SAA), pour la commercialisation des produits d'assurance au bénéfice de sa clientèle tels que : l'assurance des biens qui compte l'assurance des catastrophes naturelles (CAT-NAT) habitation, l'assurance multirisque habitation, l'assurance agricole, l'assurance multirisque grêle et incendie des récoltes...

1.3. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)

La CNMA été créé à partir de la fusion de trois caisses (caisse centrale de la mutualité agricole (CCNM) ; la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) ; la caisse mutualité agricole de retraite (CCAR), pour jouer un rôle fondamentale dans l'octroi des crédits aux agriculteurs.²⁰

• Les objectifs de la CNMA sont entre autre :

- Initier les agriculteurs à la notion de gestion des risques
- Stabiliser les revenus de l'agriculture ;
- Moderniser les produits d'assurance ;
- Récupérer des parts de marché ;
- Vulgariser les assurances par une approche commerciale ;

Les différents types de crédit octroyé par CNMA au secteur de l'agriculture dépendent de la nature du crédit et du délai de remboursement. On peut distinguer :

- Le Crédit saisonnier pour financer une activité saisonnière de durée maximum de 18 mois ;

²⁰ Mémoire de Master présenté par : MedhousSeloua, ZidaRafika, FenoucheNadia, Le financement bancaire du secteur agricole en Algérie : Une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016, à l'Université A. Mira de Bejaia, 2017/2018. Pp ⁵⁷⁻⁵⁹

- Le crédit d'exploitation pour couvrir les besoins de trésorerie d'exploitations. La durée maximum est de 12 mois ;
- Le crédit d'équipements agricoles à court terme qui sert à financer les petits équipements ;
- Le crédit à moyen terme qui finance les implantations agricoles et les équipements (comme animaux d'élevage) la durée de ce crédit est 2 à 5 ans
- Crédit à longue terme qui sert à financer les équipements lourds, les projets neufs, les infrastructures de production. Il est d'une durée de 5 à 10 ans.

- **Les activités de CNMA**

- Les assurances agricole et extra- agricoles ;
- Les opérations des banques et de crédits ;
- La gestion des fonds d'état d'aide à l'agriculture ;
- Les opérations de leasing à travers sa filiale SALEM (société algérienne de leasing Mobilier) ;
- Les opérations d'intermédiations financière des valeurs de trésor public ;
- Les interventions dans les opérations boursières.

2. Les différents modes de financement de l'agriculture algérienne

2.1. Subvention de l'Etat à l'agriculture

Ces aide de soutien, assurant la participation de l'Etat pour le développement de la production et de la productivité agricole, sa valorisation, son stockage, transformation, conditionnement et son exploitation ; afin d'atténuer les difficultés conjoncturelles et la maitrise du marché agricole.

Ces actions de régulation sont menées par les organismes spécialisés à savoir :

- L'office National Interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) ;
- L'office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) ;
- L'office Interprofessionnel des Légumes et Viandes (ONILEV).

Selon la Direction des Services Agricoles (DSA) de la Wilaya de Constantine, le gouvernement, dans le cadre du développement de l'agriculture consacre en moyenne 480 millions de dollars (US) par an « loi de finance 2013 »²¹. Ces avals financiers de l'Etat ont pour objectif le renforcement des bases économiques et de l'accroissement de la production et de la productivité et contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays. ces aides financiers sont couvertes sur fonds national de développement agricole (FNDA) ;

²¹ Dsa-constantine.dz, Direction des Services Agricoles 1, place des martyrs Constantine.

adopté par la loi de finance 2013, et qui s'inscrit dans le cadre du prolongement des programmes spécifiques d'intensification initiés par le pouvoir public.

Le FNDA comprend trois lignes de financement à savoir :

- La première ligne porte sur le Développement de l'investissement agricole, qui couvre l'ensemble des filières agricoles ainsi que les équipements ; en vue d'encourager les exploitants à investir davantage dans les gains de production et de productivité.
- La deuxième ligne traite, la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire, elle prend en charge les actions liées au développement de la santé animale et la lutte préventive pour la sauvegarde des cultures végétales.
- La troisième ligne, concerne la régulation de la production agricole.

2.1.1. Le foncier agricole

La politique du gouvernement a donné une importance capitale à la promotion de l'investissement agricole, par la mise à disposition des porteurs de projets, le foncier agricole nécessaire pour la réalisation de leurs projets²².

2.1. 2. Mesures de soutien des filières agricoles

Dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire, l'Etat a consolidé le développement et la croissance du secteur agricole, a travers la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole de 2008.

Son objet est de réduire sensiblement les vulnérabilités et de promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux en impliquant davantage les acteurs privés et publics.

2.1.3. Développement agricole dans les zones arides et semi-arides

Ces réajustements des instruments d'intervention et des modes d'accompagnement du développement agricoles et rural visent :

- Le développement de l'irrigation,
- Agriculture de montagnes,
- Steppes et parcours,
- Agriculture saharienne.

2.1.3.1. Services phytosanitaire et Vétérinaires

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP) est l'autorité phytosanitaire et Vétérinaire nationale. Les missions sont assurées par la Direction de la Protection des végétaux et des Contrôles Techniques, chargée de :

²² République algérienne démocratique et populaire, Copyrights-Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, 2018, développé par intelifox.

- Au plan phytosanitaire :
 - Exercer les missions d'autorité nationale dans les domaines phytosanitaire et pyrotechnique,
 - Elaborer et de veiller à la mise en œuvre des politiques d'accompagnement et de soutien pour la protection et la valorisation du matériel végétal,
 - Mettre en place une veille phytosanitaire nationale et des plans d'intervention contre les ennemis des végétaux pour la préservation des produits agricoles.

- Sur le plan Vétérinaire :

En Algérie, il existe deux pathologies qui s'attaquent fréquemment aux animaux. Il s'agit de la Fièvre aphteuse et la Rage, qui font l'objet d'un programme de lutte, basé sur des campagnes de vaccination massive des bovins, pour la préservation de ce capital, estimé en 2017 à 1 895 126 têtes bovines.

En matière de Rage, la vaccination des bovins a été rendue obligatoire en 2003, afin de réduire l'incidence de cette maladie en élevage.

Concernant la Fièvre Aphteuse, afin de renforcer le matelas immunitaire du cheptel bovin, il a été décidé de lancer une campagne de vaccination lancée le 15 Décembre 2019 pour une période de trois mois, et elle touchera tous les bovins âgés de plus de deux mois pour la Fièvre aphteuse et plus de six mois pour la Rage.

2.2. Les crédits agricoles accordés par la BADR

2.2.1. Le Crédit agricole « R'FIG »

Il s'agit d'un crédit d'exploitation octroyé par la BADR, totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs, activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques. Les bénéficiaires de ce crédit sont les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements, associations, ou fédérations²³.

- **Caractéristiques du crédit RFIG**

- C'est un crédit d'une durée de 2 années.
- La couverture totale des charges d'intérêts est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNRPA.
- Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR et à un autre crédit de même nature pour la période suivante.

²³ Dsa-constantine.dz, Direction des Services Agricoles 1, place des martyrs Constantine.

²³ République algérienne démocratique et populaire.

- Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux années perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui même.
- **Domaines couverts par le crédit RFIG Crédit de campagne :**
 - Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...).
 - Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
 - Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large consommation « SYRPALAC ».
 - Travaux cultureux, moisson-battage.

2.2.2. Le Crédit « R'FIG FEDERATEUR »

Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, activant dans la filière de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

- **Domaines couverts par le crédit « R'FIG FEDERATEUR »**
 - Transformation de la tomate industrielle.
 - Production de lait.
 - Production de céréales.
 - Production de semences de pomme de terre.
 - Unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous.
 - Conditionnement et exportation de dattes.
 - Production d'olives de table et d'huile d'olive.
 - Production de miel.
 - Production de produits de terroirs.
 - Création d'unités d'élevage et centres d'engraissement.
 - Insémination artificielle et transfert d'embryons.
 - Abattage avicole et découpe.
 - Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles.
 - Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres

2.2.3. Le Crédit d'investissement « ETTAHADI »

Il s'agit d'un Crédit d'investissement partiellement bonifié, destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat.

- **Caractéristiques du crédit ETTAHADI**

Les intérêts sont pris en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNDIA comme suit :

- Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 3 et 5ans ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7ans ;
- Au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.
- Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui rembourse aux échéances arrêtées ci dessus ouvre droit à un autre crédit de même nature.

Les projets validés et remplissant les conditions d'admissibilité auprès des structures habilitées du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et/ou de l'ONTA doivent répondre aux exigences suivantes :

- La viabilité du projet et sa durabilité.
- La rentabilité financière du projet.
- La capacité de remboursement.

- **Les domaines concernés par le crédit ETTAHADI**

- Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et ou d'élevage ;
- Renforcement des capacités de production de celles existantes et insuffisamment valorisées ;
- Les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage nécessitant des besoins de financement (crédit fédératif) à moyen terme ;

2.2.3. Crédit bail « leasing »

Le crédit Leasing mobilier est une opération financière et commerciale, mettant en relation la Banque avec des opérateurs économiques nationaux, portant sur un contrat de location des biens d'équipements rentrant directement dans la réalisation et/ou l'extension de projet d'investissement. L'organisateur de financement en crédit-bail est désigné comme

crédit -bailleur (banque) et comme bénéficiaire de ce financement comme crédit – preneur (client bénéficiaire).

La BADR dans une première phase a lancé le leasing financier afin de diversifier ses produits de soutien à l'économie nationale. Elle a mis en place le financement par le Leasing Financier en interne. La BADR orientera ses efforts vers le financement du matériel produit localement, en particulier vers le matériel agricole.

- **Caractéristiques du crédit**

- **Montant** : le crédit peut atteindre 100 % du cout des équipements à acquérir. Plus généralement, une participation du promoteur, à hauteur de 20 à 30 % du cout global, est requise.
- **Durée de la location** : 10 ans pour les moissonneuses-batteuses et 05 ans pour les autres équipements.
- **Différé** : le client peut, en fonction de la nature et de la typologie du projet, bénéficier d'un différé de six mois à un an.
- **Échéances** : En fonction du type d'activité et selon une périodicité convenue entre les deux parties le remboursement peut être mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.
- **Taux d'intérêt** : le taux appliqué est de 9 % TTC l'an (5 % + 4 % de bonification);
- **Subvention** : une subvention de 25 à 40 % est accordée par l'Etat aux clients financés par la BADR. Les clients payant cash bénéficient également de la subvention.
- **Apport personnel** : dans le cadre des projets subventionnés par l'Etat, l'apport personnel est calculé à raison de 10 % du cout du projet. L'apport est de l'ordre de 20 à 30 % du cout global, lorsque le projet est réalisé sans l'intervention des pouvoirs publics.

2.2.4. Le Crédit « R'FIG EXPORT »

Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des unités de conditionnement et d'exportation de dattes.

3. La part de l'agriculture dans l'économie nationale

Durant les années 2000-2014, la production intérieure brute agricole (PIBA) est passée, en pourcentage du PIB, de 8,3 % en 2000 à 9,2 % en 2010 et à 11,2 % en 2014, hausse imputée à un accroissement des productions maraichères et animales²⁴. Le produit intérieur brut du secteur agro-alimentaire s'est stabilisé lui autour de 5,6 % du PIB national à la fin du dernier plan quinquennal. Le secteur agricole, au cours des années 2000, a, amélioré sa place dans le PIB.

²⁴ **Source** : Omar BESSAOUD, Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, Janvier 2019.P²⁰⁻²¹

Les volumes d'investissement ont été multipliés par 3,5 entre 1995 et 2015. Les dépenses publiques pour l'agriculture ont représenté 18,63 % du PIBA en 2013 contre 7,70 % en 1995 et la part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat s'est améliorée de 1,26 point entre ces deux dates (passant de 2,42 % du PIB en 1995 à 3,68 % en 2013 (IFPRI, 2016). Le financement des différents plans de développement du secteur au cours de la période 2000/2015 a nécessité une enveloppe globale de 1 041,28 milliards (Mds) DA se décomposant en 255,79 Mds DA au titre du budget d'équipement et 785,49 Mds DA au titre des fonds.

Les consommations se sont quant à elles élevées au total à 777,06 Mds DA dont 196,11 Mds DA au titre du budget d'équipement et 580,95 Mds DA au titre des fonds.

Tableau n°7 Budget d'équipement CNED

Nom du projet	Dotation globale	Moyenne annuelle	Consommation	Moyenne annuelle
Budget équipement	255,79	15,98	196,11	12,26
Dotation des fonds	785,49	49,09	580,95	36,31
Total	1041,28	65,08	777,06	46,57

Source : Omar BESSAOUD, Projet d'appui a l'initiative ENPARD Méditerranée Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, Janvier 2019. P²².

3.1. Evolution des budgets alloués au MADR de 2000 à 2010

Tableau n°8 Budgets alloués au MADR de 2000 à 2010

Année	Budgets alloués				Total
	Equipement	Fonctionnement	Soutien aux exploitations	Soutien au pouvoir d'achat	
2000	9 702	6 897	35 540		52 139
2001	11 622	7 915	24 726		44 263
2002	10 670	8 025	26 916		45 611
2003	9 393	8 553	49 638		67 584
2004	11 265	9 135	55 986		76 386
2005	10 888	9 306	56 109		76 303
2006	47 947	10 356	60 394	11 300	129 997
2007	13 202	11 605	45 829	11 300	81 936
2008	9 025	17 936	72 877	184 400	284 238
2009	17 436	18 158	16 701	192 223	244 438
2010	21 115	20 604	43 685	96 151	181 555
Total	172 175	128 490	488 401	495 374	1 284 440

Source : MADRP

Pour la période 2000-2010 un total de près de 1 284 Mds de DA a été consenti et inscrit au budget du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Le soutien direct aux exploitations agricoles et aux revenus des agriculteurs est de 488 Mds de DA sur la période, montant inférieur à celui consacré à la protection du pouvoir d'achat des consommateurs évalué lui à 495 Mds de DA. Le reste de l'enveloppe (2/10èmes) se partagent entre les dépenses d'équipement des organismes publics du secteur et les dépenses de fonctionnement.

3.2. Le volume des crédits agricoles de la BADR

S'agissant du bilan de la BADR, celui-ci reste relativement positif, et le volume de crédit accordé a atteint plus de 1350 milliards de DA, tandis que les ressources sont de plus de 1200 milliards de DA.

Selon la Direction Régionale d'Adrar, pas moins de 2.086 projets d'investissement ont été financé depuis Janvier 2017 dans cette région.²⁵

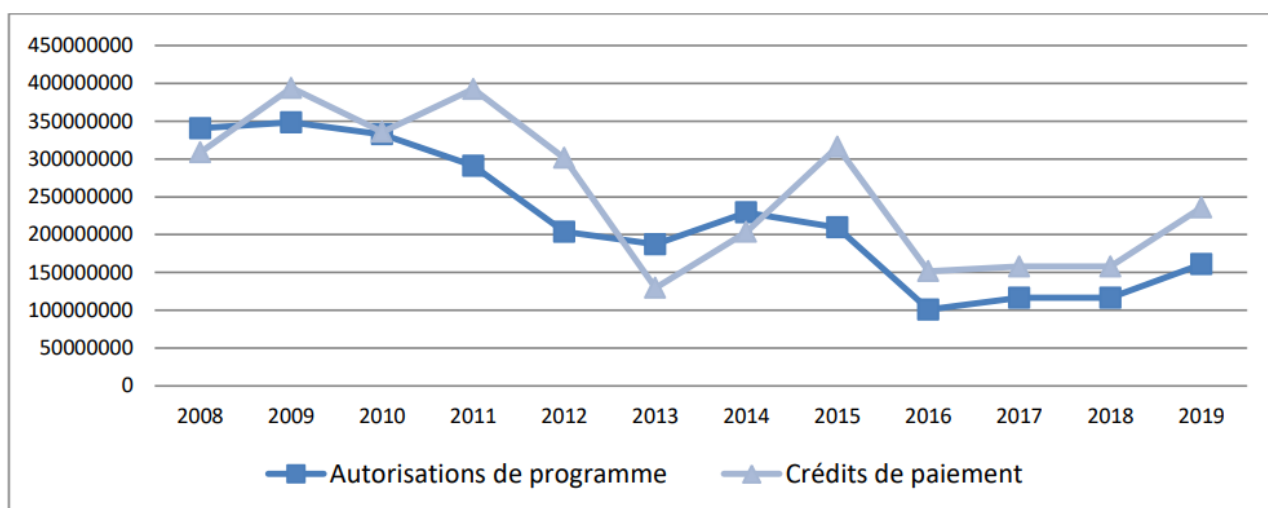
- Dans le cadre du financement au titre de la formule « Ettahadi », 265 dossiers d'investissement agricole pour un montant de plus 2,3 milliards DA ; dont la céréaliculture s'est taillée la part du lion.

²⁵ www.radioalgerie.dz, Direction régionale de la BADR d'Adrar.

- Un montant de plus d'un (1) milliard de dinars a également été consenti au titre des prêts « Rfig » pour le financement de 114 dossiers d'investissement dans les filières de la céréaliculture, la culture des tomates et l'aviculture. Cette contribution à la céréaliculture a donné lieu à l'extension des surfaces agricoles de 3.841ha à 4.748ha cette saison, en plus de la création de 342 emplois.
- S'agissant du crédit bail (leasing), un financement d'un total de 42 dossiers d'investissement et d'acquisition d'équipement et de matériels agricole pour encourager l'agriculture mécanisée et la promotion de la productivité.
- Pour le financement des projets montés par les jeunes, la BADR d'Adrar a engagé une enveloppe de plus de 5,1 milliards DA en raison de 1.665 dossiers d'investissement ayant généré 3.791 emplois.

3.3. Evolution du budget alloué à l'agriculture

Figure n°1 : Evolution du budget alloué à l'agriculture (milliers de dinars)



Source : Omar BESSAOUD, Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, Janvier 2019. P²².

L'analyse du graphe ci-dessus, sur la période 2008-2019, montre que les crédits de paiements accordés à l'agriculture représentent en moyenne annuelle 12,5 % du total du budget d'équipement entre 2008 et 2012, ce qui témoigne de l'intérêt accordé par l'Etat à ces deux secteurs. Le palier de 5,09 % accordé en 2013, annonce une baisse relative des montants de crédits de paiements accordés aux deux secteurs sur la période quinquennale 2014-2019 : les taux chutent à 6,77 % en moyenne annuelle sur cette dernière période.

4. Modélisation de l'impact du financement bancaire sur le développement agricole

Pour estimer l'impact du financement bancaire sur la production agricole, nous nous focaliserons d'abord sur la revue littéraire relative aux travaux antérieurs portant sur le

financement de l'agricole, et voir après les variables utilisées dans le cadre du financement bancaire du secteur agricole.

4.1. Revue littéraire empirique au développement agricole

Selon Bourri Chaouki 2010, les politiques de développement agricole, le renouvellement des générations des agriculteurs constitue un enjeu capital pour le développement du secteur agricole, car la catégorie d'âge d'agriculteurs entre 18-35 ans représente une faible part²⁶. À ce titre, il est important de considérer et intégrer cette catégorie de jeune dans la politique agricole future pour la promotion du développement de ce secteur a fin d'assurer la relève et limiter l'exode rural.

Selon Cherif Omari 2012, en Algérie l'Agriculture et la réduction de la dépendance alimentaire figurent officiellement au rang des priorités nationales. A cet effet, le pouvoir public tente inlassablement de résoudre les problèmes de ce secteur stratégique, en s'attaquant notamment aux problèmes de la dépendance vis-à-vis des importations.

Selon Bouaissaoui.S 2015, la fragilité de l'économie algérienne et l'insécurité alimentaire s'explique par le déficit de certains produits de première nécessité. L'instabilité des marchés des produits alimentaires a travers le monde constitue un véritable déficit pour les gouvernements et les populations.

BAKO 2011, s'est intéressé au problème du financement de l'agriculture a travers une analyse économétrique à partir d'un modèle à corrélation .il a révélé qu'il existe à long terme entre la production agricole et les financements publics qui auront un impact positif à court et long terme sur la croissance agricole.

Bella 2009, par l'estimation d'un modèle vectorielle à corrélation (VECM), il trouve qu'il existe une relation à long terme entre les taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel par tête, des PIB réels agricoles.

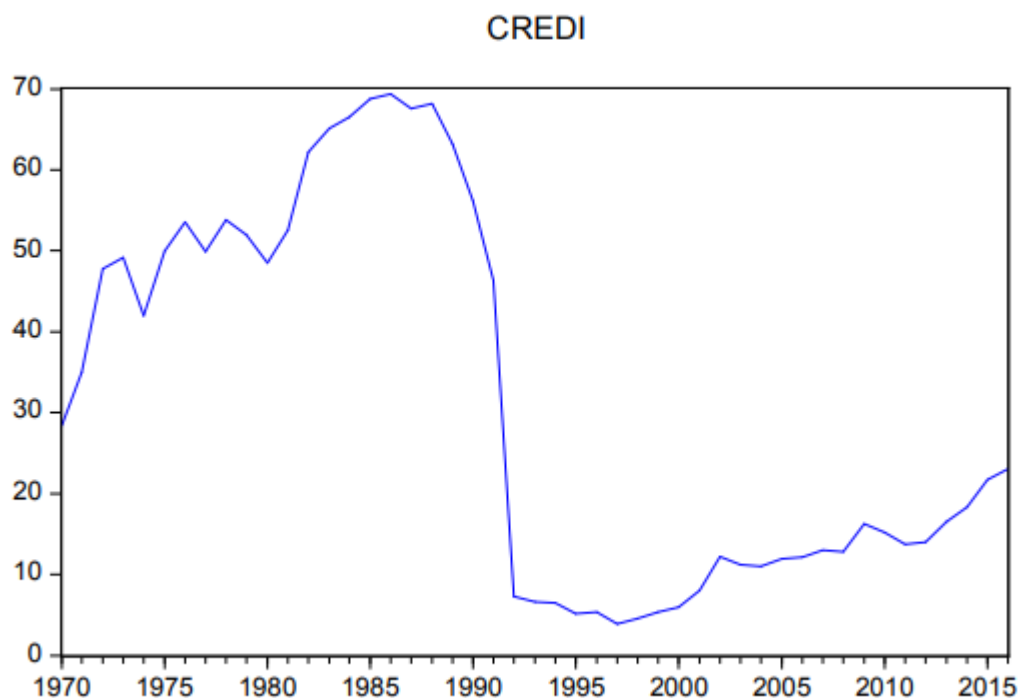
4.1.2. Présentation des variables

- **Courbe du crédit bancaire**

Pour le crédit bancaire, nous avons utilisé les données de la Banque Mondiale. L'unité de mesure est le pourcentage par rapport au PIB.

²⁶ ²⁶ Mémoire de Master présenté par : MedhousSeloua, ZidaRafika, FenoucheNadia, Le financement bancaire du secteur agricole en Algérie : Une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016, à l'Université A. Mira de Bejaia, 2017/2018. Pp⁶⁴⁻⁶⁵

Figure n°2 : Courbe du crédit bancaire



Source : Mémoire de Master présenté par : MedhousSeloua, ZidaRafika, FenoucheNadia, Le financement bancaire du secteur agricole en Algérie : Une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016, à l'Université A. Mira de Bejaia, 2017/2018. P⁶⁵.

- **Interprétation**

Nous remarquons que durant la période allant de 1970 à 1988 la part du crédit agricole en pourcentage du PIB ne cesse d'augmenter. Ceci peut être expliqué par les différents programmes engagés par l'Etat algérien dans le cadre du développement de son économie basée essentiellement et au départ sur la mise en valeur de l'agriculture, la création des différentes banques spécialisés.

L'autosuffisance alimentaire était un objectif capital. Ainsi, des fonds importants ont été alloués pour garantir une production suffisante. Cette situation n'a pas duré au-delà de 1988, notamment en 1992 où la part du crédit agricole a connu une chute libre passant de 46,28% en 1991 à 6,61% en 1993. Cette situation peut être expliquée par la chute des prix de pétrole enregistré à partir de 1988 et la situation financière qui a mis en faillite le pays, aggravé par la dégradation de la situation sécuritaire.

En 1997, la part du crédit agricole est presque négligeable, et ne représente que moins de 4% (3,90%).

La situation, s'améliora progressivement à partir de 2001 avec un taux de 8% et atteignant un taux de 23% en 2016. Ceci peut être expliqué par la volonté du pouvoir public à

redonner attention à l'agriculture à travers les différents programmes agricoles et économiques, et à la faveur de l'augmentation des prix des hydrocarbures et la constitution de réserves de changes considérables.

5. Les contraintes que rencontre le secteur agricole

Les principaux problèmes sont:

- L'exode graduel des populations ouvrières vers les villes ;
- La production est essentiellement soumise aux aléas du climat et le déficit pluviométrique est aujourd'hui considéré comme structurel ;
- La surexploitation des ressources hydriques souterraines ;
- L'érosion des sols et leur salinisation ;
- La désertification (y compris l'avancée des dunes) qui menace les terres de parcours et le couvert forestier ;
- La difficulté d'acquérir un titre d'exploitation (procédures généralement compliquées et coûteuses) est un problème sérieux pour beaucoup d'agriculteurs, particulièrement pour l'obtention de crédit.
- La plus part des exploitants et d'éleveurs n'ont pas les conditions et garanties d'accès au financement bancaires, notamment celles liées à l'assurance agricole.
- Le financement est d'abord destiné aux grosses entreprises, dont certaines sont publiques, comme l'OAIC (Office interprofessionnel des Céréales), qui gère les importations de céréales. Les petites entreprises, elles, sont peu touchées par les crédits.
- Les exploitants des terres publiques, exploitations individuelles (EAI) ou collectives (EAC), qui constituent les meilleures terres du pays, ne disposant pas de titre de propriété, accèdent difficilement au crédit. Car ils ne peuvent pas présenter de garanties, et ne sont donc pas bancables ;
- L'absence d'un marché foncier formel structuré ;
- La propriété en indivision, alors que les locataires préfèrent des exploitations d'un seul tenant, ou d'associés.
- La plus part des exploitations agricoles algériennes se trouvent en indivision, plus précisément celles du secteur privé historique ;
- L'accès à la terre et à la profession agricole ne peut avoir lieu que par voie d'héritage. En effet, les investisseurs potentiels ne trouvent pas de terre. La seule possibilité d'accès au foncier agricole reste la mise en valeur des terres relevant du domaine de l'Etat dans des

zones prédéterminées avec toutes les tracasseries administratives pour l'octroi et l'aménagement des parcelles.

- La complexité des démarches administratives et les lenteurs administratives dans le déblocage des fonds par les différentes instances étatiques, compte tenu de l'étude des dossiers confiée à plusieurs autorités. En plus des lenteurs de la bureaucratie s'ajoutent les fréquentes pénuries de biens et de services, le retard des livraisons et produits non conformes aux demandes exprimées souvent imposées aux exploitations par des offices qui détiennent le monopole de commercialisation.
- Des ouvriers agricoles peu qualifiés et surtout peu motivés et peu intéressés par les résultats.

L'analyse du financement bancaire en Algérie nous montre comment le secteur agricole représente une importance capitale pour le pouvoir publique algérien, dans le cadre de la diversification de l'économie nationale afin de palier à la dépendance au secteur des hydrocarbures.

Pendant la période de l'autogestion le secteur autogère agricole s'est vue financer par le Trésor public ainsi que par l'ONRA et par certaines Caisses Nationales.

Grace a l'évolution du système bancaire nationale, le financement de l'agriculture algérienne se fait ensuite d'une manière spécialisée a travers les banques publiques comme la BNA, la BADR et la CNMA.

Cependant malgré tout cet effort de financement, le secteur souffre de même d'un manque d'investissement et de dépendance aux exportations pour compenser le déficit de la balance agricole.

Comme on l'a vue dans le modèle de corrélation entre le financement bancaire et le développement agricole, il montre que la production agricole est fonction de l'intervention du financement public et privé.

Conclusion du chapitre 2

L'évolution du système bancaire algérienne va de la récupération de souveraineté nationale et monétaire qui a permis à l'Algérie d'avoir son droit régalien d'émission et de battre monnaie, à la création des différentes institutions bancaires et établissements financiers. À cet effet, la Banque d'Algérie (BA) devient la Banque Centrale d'Algérie (BCA), qui est l'autorité chargée de l'émission du dinar algérien (DA) en 1963.

Selon la stratégie de développement économique lancée vers les années 1986, en plus de la création de la BCA, le pays doit se doter d'autres institutions financières pour prendre en charge le financement de l'économie nationale. À ce titre plusieurs banques publiques ont été créées à savoir : la CAD ; le CNEP ; la BNA ; la CPA ; BDL et la BEA.

Par ailleurs, en 1986, dans le cadre de la structuration économique, l'Etat algérien a mis en place la réforme bancaire et la loi sur la monnaie et au crédit.

Plus tard vers 1990, la réforme de 1986 fut modifiée et complétée par la loi 90-10 du 14 Avril 1990 portant sur l'indépendance de la BCA vis-à-vis du pouvoir exécutif, mais aussi de l'évolution des autres banques publiques ainsi que la modernisation du système bancaire et financier. À partir de cette loi, plusieurs réformes bancaires ont vu le jour depuis 1988 à nos jours, en passant par une ouverture du système bancaire nationale et l'adhésion à l'OMC contraignant l'Algérie vers un PAS entamé en 1990.

Cependant, cette modernisation du système bancaire algérien n'a pas permis au pays de se doter d'un cadre bancaire et financier solide, favorisant l'émergence de l'investissement privé national ou étranger selon les principes de l'économie de marché. Les banques présentes sur le territoire algérien sont toujours dirigées par les stratégies de la BCA ou de la BNA au service du pouvoir exécutif.

Concernant le cadre agricole, nous avons remarqué que celui-ci souffre toujours, d'un manque de financement privé malgré toutes les différentes réformes agraires engagées depuis 1972 jusqu'à nos jours. En outre la politique d'industrialisation qui avait pour objectif de mécaniser et de promouvoir la production agricole n'a pas véritablement abouti. Ce qui a eu des lourdes conséquences sur le budget de l'Etat, en l'engageant dans des dépenses colossales pour les importations de certains produits agricoles de première nécessité afin de compenser la balance agricole et par la même occasion assurer la sécurité alimentaire nationale.

Chapitre 3 :

**La Banque Africaine de Développement (BAD),
comme institution multilatérale de financement
du Développement**

Introduction du chapitre 3

La Banque Africaine de Développement (BAD), a été créée en 1963 à Khartoum au Soudan par les Africains et pour les Africains et est la principale institution de financement multilatérale pour l'Afrique.

La BAD a pour mission de contribuer à la réduction de la pauvreté, améliorer les conditions de vie et de mobiliser les ressources pour le développement socioéconomique des 53 pays du continent africain. L'accord portant création de la BAD est rentré en vigueur le 10 Septembre 1964 lorsque les 23 pays membres ont souscrit 65% du capital-actions de la Banque, qui se chiffrait à 250 millions de dollars à l'époque. Deux ans plus tard, l'institution a ouvert son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire et a officiellement commencé ces opérations en 1966. L'ensemble des actions ordinaires de la BAD étaient détenues par les pays africains au cours des deux premières décennies. En 1982, le capital de l'institution avait été ouvert aux pays non Africains, ce qui a eu pour effet de faire passer le capital d'environ 2,9 milliards de dollars EU en 1982 à 6,3 milliards de dollars en 1983.

Pour mener à bien sa mission, les interventions de la BAD sur le continent s'opèrent à travers les différentes organisations régionales (accords économiques et monétaires intra-zone); il s'agit des accords de coopération avec : l'Union Maghreb arabe (UMA), la Communauté des Etats du Sahel (CEN-SAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché Commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

Conformément à ces accords, le Groupe de la BAD, apporte son soutien à ces organisations régionales dans le cadre de projets multinationaux et nationaux, ainsi que d'opérations qui favorisent l'intégration régionale.

Dans la suite de ce chapitre, après une présentation de la BAD de manière générale en Afrique, nous allons nous intéresser particulièrement à la coopération BAD-Algérie.

- **Equivalences monétaires** (Septembre 2016)

1,00 UC= 153,24 DZD

1,00 UC = 1,25 EUR

1,00 UC = 1,40 USD

Section 1 : Présentation de la BAD et ses perspectives économiques en Afrique

Comme nous l'avons dit dans l'introduction du chapitre, la BAD, était créée par les pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance dans les années 1963 pour assurer le financement de leur développement économique et Social.

Au fil des ans, le Groupe de la Banque a poursuivi ses réformes institutionnelles visant à maximiser l'efficacité de son développement et la qualité de ses opérations dans l'objectif de soutenir les efforts de ses pays membres régionaux et à renforcer leurs capacités administratives et économiques. La Banque a également consolidé son rôle de première institution de financement du développement du continent ; de centre de connaissances ; de recherche et de voix prééminente pour les questions de développement en Afrique.

Ce qui nous amène dans cette section à présenter la Banque de façon générale la structure, les missions, les instruments de prêts, les différentes ressources et les activités régionales de la BAD.

1. Présentation générale de la BAD

Le Groupe de la Banque, comprend trois (3) institutions liées, mais financièrement indépendante ; à savoir : la BAD, le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN).

- **La BAD**, est l'organisation mère du Groupe de la Banque comprenant 77 pays membres, dont 53 africains et 24 pays non régionaux. Ensemble, les 77 membres souscrivent le capital autorisé de l'institution qui se chiffrait en décembre 2010 à 23 milliards d'UC.
- **Le FAD**, l'accord portant création de la FAD à été signé le 29 novembre 1972 par la BAD et 13 pays non régionaux. La FAD intervient dans le cadre des prêts offerts aux pays les plus démunis, en particulier les prêts en faveur des projets à long terme ou à rentabilité non financière comme les projets de routes, éducation et de santé.
- **Le FSN**, mis en place en 1976 pour un accord signé entre le gouvernement de la République Fédérale du Nigeria et le Groupe de la Banque. Le FSN est devenu opérationnel en avril 1976 à la suite de l'approbation de l'accord portant création de l'institution par le Conseil des gouverneurs.

1.1. Les Ressources de la BAD

Les ressources de la BAD sont constituées de fonds ordinaires et de fonds spéciaux.

1.1.1. Les ressources ordinaires comprennent :

- Les souscriptions au capital par les pays membres ;
- Les revenus générés par les remboursements de prêts ;

- Les fonds provenant d'emprunt contractés sur les marchés financiers internationaux ;
- Les autres revenus perçus par la Banque auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ou les revenus de placements.

1.1.2. Les fonds spéciaux :

Le FAD et le FSN constituaient les principaux fonds spéciaux respectivement en 1972 et en 1976. Depuis lors la Banque a créée et gérée plusieurs fonds spéciaux qui sont conformes à ses fins et ses fonctions. Ainsi, la décision d'ouvrir le capital de la Banque à la participation des pays non africains s'est avérée particulièrement bénéfique.

1.2. Structures institutionnelle de la BAD

- Le Conseil des gouverneurs : c'est l'instance décisionnelle suprême de la Banque. Chaque Etat membre est représenté au Conseil par un gouverneur et un suppléant.
- Le Conseil d'administration : comprend 20 administrateurs élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de 3ans renouvelable une seule fois. Les pays membres régionaux comptent 13 administrateurs et les 7 administrateurs restants représentent les Etats non régionaux.
- Le président : Elu par le Conseil des gouverneurs ; le président est le directeur général de la Banque dont il gère les affaires courantes. Il est élu pour un mandant de 5 ans renouvelable une fois.
- Cabinet du président ;
- Premier vice-président ;
- Bureaux/départements/unités relevant directement de la présidence ;
- Vice- présidences chargées des opérations ;
- Vice-présidence, Operations infrastructure, secteur privé et intégration régionale.

1.3. Les instruments de prêts de la BAD

Par le passé les opérations du Groupe de la Banque étaient presque exclusivement orientées vers les prêts-projets. Ainsi, depuis 1980¹ en tenant compte de l'évolution de la situation économique des pays membres régionaux, la BAD a considérablement diversifié ses activités de prêt comme suit :

- **Prêts-projets** : Investissements visant à créer des biens de production spécifiques ou à accroître des produits identifiables ;

¹Groupe de Banque Africaine de Développement, La BAD en Bref Mai 2013. Pp²⁴⁻²⁵.

- **Lignes de crédit** : Fonds acheminés via les institutions nationales ou sous-régionales de financement du développement en vue de financer un certain nombre de projets spécifiques, le plus souvent à partir de petites et moyennes entreprises ;
- **Prêts d'investissement sectoriel et de réhabilitation** : Investissements visant à renforcer ou réhabiliter des capacités spécifiques de planification, de production ou de commercialisation ; ils servent souvent à financer les importations de matériel ou d'intrants destinés à un secteur donné ;
- **Prêts sectoriels** : Crédits visant à appuyer des changements stratégiques ou des réformes institutionnelles dans un secteur donné ;
- **Prêts d'ajustement structurel** : Crédits destinés à promouvoir des réformes de politique macro-économique spécifiques ;
- **Opérations d'assistance technique** : Prêts ou dons fournissant une expertise en vue de renforcer les capacités des institutions régionales ou nationales qui financent des études nécessaires à la préparation de projets ;
- **Instruments d'appui budgétaire et des systèmes nationaux** : Au cours des dernières années, la Banque a renforcé l'utilisation d'un nouveau mécanisme de financement des projets. En général, l'appui budgétaire fournit au pays des fonds lui permettant de couvrir les dépenses afférentes au projet et pour les dépenses budgétaires consacrées au financement des administrations publiques. Ce faisant, la Banque met en œuvre le projet par le biais de l'approche des « systèmes nationaux » reposant uniquement sur les systèmes d'un gouvernement emprunteur (par exemple, les organes d'exécution nationaux, infranationaux ou sectoriels compétents d'un pays donné et ses lois, règlements, règles, procédures applicables et les antécédents). Ce mécanisme a enregistré des résultats positifs du point de vue de la rapidité des décaissements dans certaines conditions clairement examinées lors de l'évaluation et approuvées par le Conseil même si l'approche des systèmes nationaux suscite souvent des préoccupations quant à la bonne gouvernance que la Banque est tenue de suivre.

1.4. Conditions des prêts du Groupe de la BAD

Le tableau ci-dessous nous résume les modalités des prêts accordés par le Groupe de la Banque aux pays membres régionaux pour le financement de projets.

Tableau n° 9 prêts BAD

<p>BAD : Intérêt Commission d'engagement sur le solde des décaissements Période de remboursement</p>	<p>Accorde des prêts à des conditions non concessionnelles, qui sont assortis de frais financiers reflétant le coût direct du marché des fonds. Ces prêts sont à taux variable et sont réexaminés tous les 6 mois par le Conseil (Les prêts au secteur privé peuvent être assortis d'autres conditions spécifiques). 1 % 20 ans, y compris un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans</p>
<p>FAD : Intérêt Commission de service Commission d'engagement Période de remboursement Prêt d'assistance technique</p>	<p>Le principal guichet concessionnel du Groupe de la Banque Les prêts ne portent pas intérêt 0,75 % l'an sur les soldes non encore remboursés 0,50 % l'an sur les montants non encore décaissés 50 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans à 50 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans 50 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans pouvant aller jusqu'à 45 ans si l'étude ne se traduit pas par un projet bancable</p>
<p>FSN : Intérêt Commission d'engagement Période de remboursement</p>	<p>Les conditions et modalités sont à mi-chemin entre celles de la BAD et du FAD 4 % 0,75 % 15 à 25 ans maximum, dont 5 ans de différé d'amortissement.</p>

Source : Groupe de Banque Africaine de Développement, La BAD en Bref Mai 2013.P³².

1.5. Les missions de la BAD

Depuis sa création, le Groupe de la Banque a fourni plus de 58 milliards de dollars EU au titre d'assistance en faveur des pays membres régionaux, avec plus de 3 600 opérations.

La Banque a transformé l'infrastructure du continent africain, reliant les pays et les frontières. Ces projets ont améliorés la qualité de l'éducation, accru la profondeur des secteurs financiers en plein évolution en Afrique et a donné a ce continent les moyens de soutenir la concurrence sur les marché de plus en plus globalisés.

Dans ces efforts visant à contribuer à la réduction de la pauvreté en Afrique, la Banque oriente ses interventions à travers sa stratégie à moyen terme, qui donne la priorité à l'infrastructure ; au développement du secteur privé ; à l'enseignement supérieur et à la gouvernance. Le Groupe de la Banque met l'accent sur la sélectivité opérationnel en vue de maximiser son focus et son efficacité tout en se positionnant pour contribuer aux efforts d'intégration régionale, d'appui aux pays à revenus intermédiaire, d'appui aux Etats fragiles

ainsi que le développement humain et celui de l'agriculture. La stratégie à moyen terme s'est avérée cruciale au cours de la crise alimentaire, énergétique et financière éclatée en 2007 et qui a touché l'Afrique. Au moment où le crédit se tassait sur la scène mondiale à un rythme sans précédent, la Banque a créé une facilité de liquidité d'urgence avec un budget de 1,5 milliard de dollars EU ainsi qu'un instrument de financement du commerce de 1 milliard de dollars EU visant à appuyer le financement du commerce par les banques africaines.

Par ailleurs notons que grâce à des projets achevés entre 2006 et 2008, le FAD a par exemple :

- Construit plus de 12 800 km de routes bitumées et de routes de desserte, donnant à plus de 41,5 millions de personnes un meilleur accès au transport ;
- Réhabilité 3 600 puits, 230 km de canalisations et 15 900 latrines, fournissant à 1,7 million de personnes de plus accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Construit 400 centres de santé et formé 8 000 travailleurs dans le secteur de la santé, améliorant ainsi l'accès aux services de santé pour 13 millions de personnes ;
- Et construit 11 500 salles de classe/ installations d'enseignement pour l'éducation de 11,2 millions de nouveaux élèves.

Les fonds multi-donateurs ont été l'objet de 62 nouvelles approbations en 2009 seulement, pour un montant total avoisinant 61,3 millions d'UC et portant sur le secteur allant de l'eau et l'assainissement en milieu rural à l'infrastructure.

Selon la stratégie prenant en compte les cinq axes prioritaires relatifs à la concrétisation des objectifs du Développement Durable (ODD), la Banque a pour objectifs :

- Eclairer et alimenter en énergie l'Afrique ;
- Nourrir l'Afrique ;
- Industrialiser l'Afrique ;
- Intégrer l'Afrique ;
- Et Améliorer les conditions de vie des populations.

1.5.1. Volet « Nourrir l'Afrique » : la voie vers la transformation agricole en Afrique

Nourrir l'Afrique est une initiative qui illustre la volonté de transformer l'agriculture africaine en secteur inclusif axé sur la compétitivité à l'échelle mondiale, la création de richesse et d'emploi rémunéré et améliorant la qualité de vie des populations africaines. Cette initiative se fonde sur les engagements du « Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine » (PDDAA) à travers la déclaration de Maputo (2003) et la déclaration de Malabo (2014).

L'Agriculture est une partie intégrante de l'économie africaine et de la vie au quotidien de la majorité des Africains, fournissant du reste un peu plus de 60% des emplois sur le continent. En dépit de son rôle central, le secteur de l'agriculture ne représente qu'un quart (1/4) du PIB des pays africains. La part de l'agriculture africaine dans la production mondiale de fèves de cacao est de 73% par rapport à sa production de cacao au sol qui est de 16%. Les rendements de céréales en Afrique ne représentent que 56% de la moyenne internationale. Des taux élevés de pauvreté prévalent, en particulier dans les principales zones agro-écologiques telles que la Savane de Guinée sous-humide et les régions du sahel semi-arides où plus de 50% des populations vivent avec moins de 1,25 USD par jour et plus de 232 millions de personnes souffrent de sous-nutrition en Afrique.²

La faible productivité rend également l'agriculture africaine peu compétitive en tant que secteur économique. Par conséquent, si rien n'est fait la population vivant dans l'extrême pauvreté passera de 420 millions à 550 millions de personnes de 2015 à 2025.

Ainsi, la transformation de l'agriculture en Afrique vise :

- Accroissement de la productivité ;
- Augmentation de la valeur ajoutée ;
- L'augmentation dans les investissements infrastructures matériels et immatériels ;
- Financement de l'agriculture élargie ;
- Amélioration de l'environnement agro-alimentaire ;
- Augmentation de l'exclusivité, la durabilité et la nutrition.

1.5.2. Industrialiser l'Afrique

L'industrialisation est fondamentale pour le développement économique.

« Aucune région ou aucun pays au monde n'est jamais parvenu à la prospérité et a un statut socio-économique décent pour ses citoyens sans le développement d'un secteur industriel robuste ». C'est la raison pour laquelle les dirigeants africains ont souligné à plusieurs reprises de l'importance de « l'industrialisation » pour une croissance inclusive et résiliente du continent.

Le rôle de l'industrialisation en Afrique est hautement articulé dans le « Plan d'Action pour le Développement Industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) », rentre dans le programme de l'Agenda 2063 qui recommande la promotion de plans sectoriels et de productivité ainsi

² Groupe de la Banque Africaine de Développement, Nourrir l'Afrique, la voie vers la transformation agricole en Afrique. Mai 2016.

que des chaînes de valeur régionales et des produits de base pour appuyer la mise en œuvre des politiques industrielles à tous les niveaux.³

Dans le cadre de cet agenda, les dirigeants de la BAD, de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), se sont convenus que les trois institutions conjugueront leurs efforts pour aider l'Afrique à mettre en œuvre « l'agenda de l'industrialisation ».

La stratégie d'industrialisation tente de répondre à d'importantes questions telles que :

- Pourquoi devons-nous « industrialiser l'Afrique ? » ;
 - Que faudra-t-il pour industrialiser l'Afrique ?
 - Comment la BAD, contribuera-t-elle à « industrialiser l'Afrique ? ».
- La réponse à la première question est qu'autour de ces dernières années, l'Afrique a enregistré une solide croissance économique à la suite de l'expansion de ces marchés intérieurs entraînés par une classe moyenne en plein essor; l'amélioration de la gestion macroéconomique ; les cours favorables des matières premières etc. Plusieurs de ces facteurs continuent de stimuler la croissance mais un manque persistant d'industrialisation constitue un obstacle pour les économies africaines qui restent largement tributaires des secteurs tels que l'agriculture et les produits non transformés qui rajoutent relativement peu de valeur. En moyenne, l'industrie génère 700 USD du PIB par habitant en Afrique. Le PIB dans le secteur de l'industrie a une incidence sur le PIB global dans la mesure où la productivité industrielle tire la productivité dans d'autres secteurs.
 - Pour répondre à la deuxième question, la diversification de l'économie africaine est impérative, cette révolution industrielle doit être soutenue par les progrès technologiques ; la réaffectation des nouveaux investissements vers les marchés émergents à haut rendement et en offrant à l'Afrique la possibilité de rattraper son retard de développement. Pour qu'il soit ainsi, l'Afrique doit mettre en œuvre une politique industrielle complète et résolue, avec des ajustements au niveau des pays en fonction du contexte et des besoins locaux ; à cette fin il faudra une vision et un engagement de la part des dirigeants politiques qui doivent bénéficier d'un appui sous forme d'assistance technique, de renforcement des capacités, de dialogue permanent et de services de conseil.

³ Groupe de la Banque Africaine de Développement, industrialiser l'Afrique, pour transformer l'Afrique. Mai 2016.

- Concernant la troisième question, l'inspiration visée à plus que doubler le PIB de l'Afrique autour des dix prochaines années ne peut être réalisée grâce aux seuls efforts de la Banque, il faudra donc des efforts conjugués et coordonnés d'une vaste gamme d'acteurs. La Banque pour apporter sa contribution à ces programmes entend relever le niveau de ses financements en faveur du secteur privé au cours de la prochaine décennie, et mettra l'accent sur les domaines dans lesquels elle peut mieux tirer parti de son expérience, de ces capacités et de ses ressources financières pour soutenir les pays.

1.5.3. Des emplois pour les jeunes en Afrique

Les jeunes sont le plus grand atout de l'Afrique, la population du continent s'élève à 1,2 milliard d'habitants et selon les prévisions elle aura plus doublé d'ici 2050 ce qui représentera un quart (1/4) de la population mondiale. L'Afrique restera la plus jeune du monde, l'âge médian de sa population étant de moins de 25 ans. En effet, si elle est convenablement exploitée, cette population active croissante pourrait donner une forte impulsion à la transformation économique de l'Afrique.

Cependant les débouchés économiques sont loin d'être sûres et certaines pour la majorité des jeunes. Sur 420 millions de jeunes âgés de 15 à 35 en Afrique aujourd'hui la plupart sont au chômage, découragés ou occupent des emplois précaires.⁴ Dix (10) à douze (12) millions de jeunes entrent dans le marché du travail chaque année, trois (3) millions seulement trouvent du travail formel.

L'initiative « Des emplois pour les jeunes en Afrique » (Jobs for Youth in Africa) est une action porteuse de transformation qui vise à s'attaquer au défi de l'emploi des jeunes sur le continent. Elle entend élargir les possibilités d'emploi, de renforcer le capital humain et d'établir des liens durables avec le marché du travail. Cette initiative vise à créer 25 millions d'emplois et à produire un impact sur 50 millions de jeunes au cours de la prochaine décennie. L'initiative fait appel à la collaboration de la BAD et des partenaires clés dans les secteurs public et privé à travers l'Afrique.

Alors nous nous demandons comment l'initiative « des emplois pour les jeunes en Afrique » réalisera-t-elle cette ambition ?

La réponse à cette question serait de renforcer :

- L'intégration des jeunes ;
- L'innovation (création de nouvelles micro-entreprises rurales, fournir les ressources humaines nécessaires à l'agro-industrie...);

⁴ Groupe de la Banque Africaine de développement, des emplois pour les jeunes en Afrique, Mai 206.

- L'investissement pour faciliter l'emploi des jeunes ;
- Surmonter les contraintes de capitaux privés qui font obstacle à l'investissement ;
- La production de connaissance et l'incubation d'idées...

1.6. Les activités régionales de la BAD

Dans le cadre de ses activités régionales, le Groupe de la Banque a signé des accords de coopérations avec les différentes communautés économiques régionales d'Afrique telles que :

- l'union du Maghreb Arabe (UMA) en Décembre 2000 ;
- la communauté des Etats de l'Afrique du sahel (CEN-SAD) en 2002 ;
- et le marché commun des Etats de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en juillet 1999.

Ainsi, le Groupe de la Banque apporte son soutien aux organisations régionales dans le cadre de projets multilatéraux et nationaux, ainsi que d'opérations qui favorisent l'intégration régionale dans⁵ :

- Le commerce et l'industrie ;
- Les infrastructures et les services ;
- La promotion des investissements, l'harmonisation monétaire et le financement du développement ;
- La sécurité alimentaire, le régime foncier et l'agriculture ;
- Le développement des ressources humaines, et plus particulièrement le développement du secteur privé ;
- Et la gestion des ressources naturelles.

1.6.1. L'appui du Groupe de la banque à l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

La Banque a signé un protocole d'accord avec l'Union du Maghreb arabe en Décembre 2000 visant à promouvoir leur coopération. L'UMA comprend cinq Etats membres : L'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Dans le cadre de cet accord, le groupe de la Banque a soutenu l'UMA grâce à deux activités principales : La première était une étude intitulée « l'institution d'une communauté économique du Maghreb » financée en avril 2007⁶ pour un montant de 285 000 UC ; La deuxième qui découlait de la première, était un projet de soutien institutionnel pour le secrétariat de l'UMA approuvé en Avril 2009 par la Banque pour un don de 500 000 UC et vise surtout à renforcer

⁵ Le Groupe de la BAD en Afrique du Nord, Croissance résiliente et intégration, 2013, pp²¹⁷⁻²³⁰

⁶ pp²²⁰

les compétences techniques et institutionnelles du secrétariat de l'UMA. En plus de ces deux dons susmentionnés, le Groupe de la Banque a approuvé le financement de deux études de faisabilité : réseau à large bande en Afrique du nord et sa sécurisation en utilisant les câbles à fibre optique (don de 418 600 EU) et l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire pour les technologies du secteur de l'information et de la communication (don de 447 140 EU).

1.6.2. L'appui du Groupe de la Banque au Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Le COMESA a été fondé en 1994 et est composé de 22 Etats membres qui sont : l'Angola, le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, Namibie, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

En février 2004, la Banque a approuvé l'octroi d'un don de 3,74 millions d'UC au COMESA pour financer un projet de promotion et d'intégration régionale de la commercialisation des produits agricoles. Ce projet a permis de relancer les échanges commerciaux agricoles intro et extra-COMESA. Le Groupe de la Banque africaine de développement et le COMESA ont signé en 2006 un accord de prêt de 8,40 millions de dollars américains pour le financement du projet relatif aux réformes et au renforcement de capacités dans les Etats membres de la COMESA. Ce projet soutiendra des réformes d'acquisitions publiques dans les Etats membres de la COMESA en permettant de moderniser et d'harmoniser des lois, des règlements et des procédures d'acquisitions, de renforcer les capacités des pays en ce qui concerne la gestion des systèmes d'acquisition modernes. L'accord permettra d'améliorer la bonne gouvernance à travers des systèmes d'acquisition publics modernes et harmonisés.

1.6.3. L'appui de la Banque à la Communauté des Etats du Sahel (CEN-SAD)

La communauté des Etats du Sahel a été créée en février 1998 à Tripoli en Libye. La communauté est composée de 28 Etats membres, à savoir : Benin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie. Le principal objectif du CEN-SAD est de renforcer la coopération et le développement économique des Etats Membres et de promouvoir leur intégration.

En 2003, la Banque a fourni une assistance technique au CEN-SAD pour élaborer le cadre de référence d'une étude visant à fournir les conditions de mise en place d'accord de libre échange entre les Etats membres de l'organisation. Dans ce contexte, le groupe de la Banque a octroyé au CEN-SAD un don de 100 000 UC en octobre 2004 pour cofinancer une étude en vue de la mise en place d'un accord de libre-échange entre les Etats membres de l'organisation et le fond spécial du Nigeria (50 000 EU) ainsi que le secrétariat général du CEN-SAD (100 000 Dollars EU).

La politique de la création de la BAD, par les chefs des pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance vers la fin des années 1962 avait pour objectif de doter le continent d'infrastructures capable d'améliorer la faible performance économique de l'Afrique. Cependant, à partir des moments où cette institution financière commença ses activités, sa stratégie met l'accent sur cette question de faible performance économique.

C'est la raison pour laquelle sa stratégie à moyen terme insiste sur le développement de l'infrastructure et le développement du secteur privé et en fait des priorités.

En plus de sa participation technique dans les stratégies de développement des pays, le groupe de la Banque assiste les pays membres régionaux en leur facilitant et accordant des ressources sous formes de prêts à moyen terme allant jusqu'à 20 ans avec un taux d'intérêt de 1% et à long terme allant jusqu'à 50 ans selon les projets ainsi que les conditions de prêts.

Elle aide aussi la stratégie de développement des pays africains à se conformer aux objectifs du millénaire (ODM). Conformément à ses missions de transformation, d'industrialisation de l'Afrique et l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, le Groupe de la Banque prévoit un accroissement moyen de 11,5% par an du PIB industriel à une croissance cumulé de 130% en 2025 et le PIB par habitant devrait presque doubler à 4% par an.

Section 2 : Coopération entre la BAD et l'Algérie

L'Algérie et la BAD ont entretenus des relations étroites depuis la création de la Banque en 1964. En effet, le premier projet approuvé par la Banque au bénéfice de l'Algérie en 1971 a ouvert la voie à une quarantaine d'opérations pour un montant cumulé de 2,05 milliards UC soit environ 3,2 milliards USD⁷.

Ainsi, de 1971 jusqu'en 2006, le Groupe de la Banque a assisté l'Algérie à travers son expertise et sa participation dans le financement de plusieurs projets de renforcement de capacité. Cependant, à partir de l'année 2006, la Banque a accompagné l'Algérie seulement dans le cadre d'une assistance technique jusqu'à vers 2016 où la BAD signe un accord de réengagement financier avec le gouvernement Algérien, suite à l'inauguration officielle du Bureau extérieur de la Banque (BEB) en Algérie en février 2010. Le BEB offre l'opportunité à l'équipe technique de la Banque de se rapprocher davantage des institutions algériennes; des acteurs économiques et des partenaires au développement pour mieux orienter son assistance sur les objectifs prioritaires du pays.

En outre, l'Algérie a maintenu le cap de ses bonnes perspectives macroéconomiques, son taux de croissance était estimé à 3,5% en 2010, chiffre supérieur au taux de 2,4% enregistré en 2009 et 2008. Grâce à la hausse des cours des hydrocarbures, le pays a poursuivi une stratégie prudente de gestion de ressource sous-tendue par d'importantes dépenses d'investissement public de l'ordre de 286 milliards de DA dans le cadre de l'exécution du deuxième plan quinquennal (2010-2014) et a mis en œuvre une politique monétaire prudente.

1. Aperçu des opérations du Groupe de la Banque en Algérie (2010-2018)

1.1. Les opérations de la BAD en Algérie (2010)

L'Algérie a été l'un des plus gros emprunteurs de la Banque. En effet, les interventions de la BAD en Algérie ont essentiellement comporté des prêts BAD (99,76%) ; des prêts FAD (0,11%) ; des dons BAD (0,10%) et des dons FAD (0,04%).

D'une manière générale, les activités du Groupe de la Banque ont principalement porté sur le secteur des infrastructures (transport, eau, assainissement, communications et approvisionnement en énergie électrique) qui constitue 43% du montant total des prêts et des dons approuvés au profit de l'Algérie ; viennent en suite les opérations multisectorielles

⁷ Le Groupe de la Banque africaine de développement en Afrique du Nord-2011. Pp⁷³⁻⁸⁶.

(22%) ; le secteur de l'agriculture et du développement rural (10%) et enfin le secteur des services sociaux et des exploitation minières (5%).

Tableau n°10 présentation du pourcentage des prêts de la BAD et de FAD en Algérie

Ventilation par institution de l'ensemble des prêts et dons du groupe de la Banque en Algérie (1971-2010)	
BAD	99,9%
FAD	0,1%

Source : le Groupe de la Banque africaine de développement en Afrique du Nord-2011.

1.1.1. Secteur agricole et le développement rural

Le secteur agricole qui génère près de 10% de la richesse du pays a enregistré un taux de croissance de 5% en 2010 après avoir connu un taux de croissance historique de 20% en 2009. Pour accélérer la croissance dans ce secteur, le gouvernement algérien a adopté en 2008 un cadre pour la gestion des biens et le financement des plantations dans le but d'encourager les banques à accepter les biens agricoles comme garantie dans l'octroi des crédits à l'exploitation ou à des crédits d'investissement.

Par contre, depuis 1971 le Groupe de la Banque a appuyé l'objectif de l'Algérie qui consiste à consolider l'industrie agricole grâce à l'approbation de six (6) opérations d'un montant de 219,4 millions d'UC. Ces opérations étaient destinées à réduire le volume des importations de produits alimentaires en augmentant la production agricole et pastoral ; en intensifiant les activités de rénovation des infrastructures d'irrigation et en procédant à l'extension des superficies irrigables.

1.1.2. Le secteur du transport

Les grands projets d'infrastructures sont systématiquement entrepris dans les domaines suivantes : les routes, les chemins de fer, les ports, le transport maritime, les centrales électrique, les barrages, le logement, etc.

Les travaux de construction de l'autoroute de l'Algérie qui compte 1 216 kilomètres et dessert le pays de l'Est à l'Ouest. L'engagement que le gouvernement a pris de développer les infrastructures du pays se traduit nettement par un programme d'un montant de 18 milliards de dollars d'EU destiné à la réhabilitation des infrastructures ferroviaires existantes et à l'ouverture de nouvelles lignes de chemin de fer devant desservir le pays de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. L'Algérie continuera à appuyer le secteur des infrastructures dans

le cadre de son deuxième plan quinquennal (2010-2014) pour un montant de 286 milliards de dollars E.U.

Depuis le début de ses interventions en Algérie, le Groupe de la Banque a approuvé des prêts d'un montant de 280,6 millions UC en faveur du secteur des transports, ce qui représente 13,7% des engagements cumulatifs du Groupe de la Banque en Algérie. Ces interventions lui ont permis d'appuyer les autorités algériennes dans leur initiative de renforcer le secteur du transport en améliorant l'efficacité et la qualité des services tout en promouvant l'intégration régionale.

1.1.3. Les opérations multisectorielles

L'Algérie a entrepris plusieurs réformes économiques en vue de promouvoir son développement socioéconomique avec la collaboration du Groupe de la Banque et d'autres partenaires au développement. Ainsi, depuis que la BAD a commencé à octroyer des prêts, le secteur a bénéficié de cinq (5) opérations d'un montant de 451 millions d'UC. Le financement multisectoriel du Groupe de la Banque a appuyé l'Algérie dans ses efforts visant à maintenir une balance de paiement viable tout en dégagant une marge suffisante pour les importations du pays. Ces interventions ont également favorisé une croissance induite par le secteur privé et à forte consommation de main-d'œuvre dans le but de réduire le taux de chômage et d'améliorer le niveau de vie des Algériens. En outre, ces opérations ont eu pour effet de protéger les groupes les plus vulnérables du pays par la mise en place des filets de sécurité sociale et des programmes liés à l'emploi.

1.1.4. Les banques et le secteur industriel

La BAD a assisté les banques algériennes à travers des lignes de crédits pour leur permettre de disposer davantage de ressources adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) que le gouvernement cherche à promouvoir en priorité. Ces opérations estimées à un montant de 650 millions de dollars EU. Les lignes de crédit de la BAD ont permis aux banques qui en ont bénéficié (BADR, CPA) d'appuyer la création, la réhabilitation, l'expansion et la modernisation des unités de production ; en particulier dans les domaines de l'agriculture et des industries agro-alimentaire. L'ensemble des approbations de la Banque obtenues au titre de 1,6 million d'UC comprend les programmes suivants : le programme d'assistance technique pour le fonds national d'équipement pour le développement (600 000 UC) ; le développement de la banque électronique (494 800 UC) ; et enfin, le projet de modernisation du système de collaboration et de communication du ministère des Finances qui a été approuvé en 2009 (496 500 UC).

Tableau n° 11 présentation des prêts et dons de la en Algérie (1971-2010)

Ventilation par secteur de l'ensemble des prêts et dons de la en Algérie (1971-2010)	
Agriculture	11,5%
Finance	19%
Multi-secteur	29,4%
Energie	9,5%
Social	4,3%
Transport	13,5%
Alimentation en eau et Assainissement	6,2%
Communication	4,8%
Mine et carrière	1,5%
Autres	0,3%

Source : le Groupe de la Banque africaine de développement en Afrique du Nord-2011.

1.2. Les opérations de la Banque en Algérie (2013)

En 2012, le pays a enregistré de bonnes performances économiques, dans un environnement socioéconomique régional et mondial plutôt morose, et développés de nouveaux partenariats stratégiques en soutien à la poursuite de la mise en œuvre de son programme quinquennal de développement 2010-2014. L'Algérie en poursuivant son programme de reformes en vue de la modernisation de son économie et de la consolidation des acquis du processus de transition vers une économie de marché continue de coopérer avec la BAD.

Le principal défi auquel fait face l'Algérie est l'approfondissement des reformes en vue de la transformation structurelle de l'économie tout en tirant avantage de cette disponibilité en ressources financières et naturelles.

Au 31 Décembre 2012, la Banque a approuvé un total de 42 opérations en faveur de l'Algérie pour un montant cumulé de 2,056 milliards UC. Ces opérations ont porté sur 23 projets (un projet dans le secteur privé ; une étude d'évaluation et de suivi des projets structurant ; 4 lignes de crédit ; trois (3) programmes d'appui aux reformes ; deux (2) opérations d'urgence et neuf (9) projets d'assistance ou d'appui institutionnel)⁸. Ainsi, la

⁸ Le Groupe de la BAD en Afrique du Nord, Croissance résiliente et intégration, 2013 .pp²¹⁷⁻²³⁰

Banque et l'Algérie ont poursuivi et approfondi leur partenariat tel que décrit dans le document-cadre de coopération qui représente la Note de dialogue-Pays 2011-2012.

Les domaines de concentration des interventions de la Banque en Algérie sont :

- Le renforcement des capacités de l'administration publique ;
- Le développement du secteur privé ;
- L'intégration régionale ;
- Modernisation du système de communication et de collaboration au sein du ministère des finances ;
- Renforcement des capacités d'évaluation et de suivi des projets structurant ;
- La mise en œuvre du programme de formation des cadres du ministère des Finances ;
- Une opération de renforcement des capacités au titre des réformes de modernisation du système d'information des banques publiques et l'amélioration de l'intermédiation financière approuvé en Aout 2012 ;
- Appui à l'industrie, la PME et la Promotion de l'Investissement ;
- Soutien au secteur agricole et au développement rural avec l'approbation d'un appui au développement des nouvelles exploitations agricoles en décembre 2012.

Autrement, ce partenariat continue d'aider les autorités dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques répondant aux deux priorités du gouvernement qui sont : la diversification économique, la croissance inclusive et l'emploi en Algérie.

Les opérations approuvées par la Banque au 31 Décembre 2012 ont couvert les secteurs suivants:

- Infrastructures (transport, eau, assainissement, énergie) qui représentent 33% ;
- Les projets multisectoriels (29%) ;
- Secteur financier (19%) ;
- Agriculture et développement rural 12% ;
- Et secteur social (4%).

1.2.1. Secteur des infrastructures

La Banque a soutenu l'Algérie dans la réalisation de plusieurs grands projets parmi lesquels :

- La construction des routes, d'autoroutes et de tunnel (route El Golea-Insaleh, Autoroute de Constantine, Tunnel d'El Achir) ;
- L'amélioration et le renforcement des capacités portuaires (Port de Djen Djen) ;
- La mise à niveau des installations aéroportuaires (Base de maintenance d'Air Algérie)

1.2.2. Les projets multisectoriels

L'Algérie et la Banque ont coopéré dans la mise en œuvre de plusieurs programmes stratégiques :

- L'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires ;
- la promotion et la diversification du commerce extérieur ;
- le renforcement de la gestion des finances publiques (gestion de la dette, réforme de la fiscalité...);
- La réforme des entreprises publiques ;
- La restructuration du secteur financier.

1.2.3. Le secteur financier

En ce qui concerne le secteur financier, la modernisation des systèmes d'information des banques publiques permet d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière.

Les autorités algériennes qui souhaitent voir les banques publiques algériennes au niveau des standards internationaux en matière de gestion de la clientèle, de transparence, de respect des normes prudentielles, de gestion du risque... ont sollicité l'assistance de la BAD pour soutenir cette opération de mise à niveau des banques concernées. Ce programme de modernisation des systèmes d'information des banques, revêt une importance capitale pour le développement du secteur privé en Algérie étant donné que son aboutissement permettra d'améliorer substantiellement la qualité de l'intermédiation financière créant ainsi un environnement plus propice au développement de l'investissement privé.

1.2.4. L'agriculture et le développement rural

Quant au secteur agricole et du développement rural, la BAD continue son projet d'appui à la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles en Algérie, s'inscrivant en droite ligne de la politique d'appui direct aux initiatives du Renouveau Agricole et Rural (RAR). Il s'agit essentiellement d'initier les bases d'une structure d'incubation et de mettre en œuvre un modèle de promotion de l'emploi des jeunes axés sur l'entrepreneuriat où des synergies institutionnelles pourront être valorisées pour renforcer celles entre les structures gouvernementales, le privé et les organismes professionnels.

Outre ces opérations, la Banque a pris des participations dans quatre fonds d'investissement à caractère régional qui investissent dans des opérations du secteur privé en Algérie.

Il s'agit des fonds suivants : Maghreb Private Equity Fund 2, ECP Arica Fund, AIG infrastructure Fund et Argan Infrastructure Fund. À travers ces fonds la Banque soutient indirectement l'investissement privé en Algérie.

1.3. La stratégie et les activités du Groupe de la Banque en cours en Algérie (2016 à nos jours)

La chute des cours du pétrole depuis 2014, a eu un impact notable sur l'économie algérienne fortement dépendante des hydrocarbures, notamment à travers un creusement des déficits budgétaire et extérieur. En effet, le déficit budgétaire a atteint 20% du PIB en 2015, tandis que celui du compte courant a presque triplé pour se chiffrer à 16% du PIB⁹. L'Algérie est aussi confrontée à une forte augmentation de la consommation d'énergie au cours de la dernière décennie.

Le secteur réel sur lequel l'impact a été limité a enregistré un taux de croissance du PIB réel estimé à 3,9% en 2015 tiré par l'agriculture et un rebond des hydrocarbures. La conjoncture actuelle est une opportunité pour l'autorité d'accélérer des réformes visant une consolidation budgétaire, une transformation structurelle de l'économie et une meilleure maîtrise de ses déficits énergétiques. Dans ce cadre les autorités algériennes proposent un « Nouveau Modèle de Croissance Economique (NMCE) 2016-2019 », présenté et validé en Conseil des Ministres le 26 juillet 2016. Ces nouvelles orientations visent la diversification de l'économie nationale de manière à réduire la dépendance de l'Algérie à la rente pétrolière.

Les secteurs prioritaires identifiés pour la relance économique du pays sont entre autres : l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tourisme et les TIC, dont les politiques sectorielles seront révisées.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle coopération entre la BAD et l'Algérie, la Banque entend faire usage de la panoplie d'instruments dont elle dispose.

Les réformes visant à accompagner la transformation du modèle économique de l'Algérie pourront être soutenue par des opérations d'appui programmatique (OAP). Le soutien aux programmes d'investissements publics pourra se faire dans le cadre de prêts projets financés par le Guichet BAD.

Pour l'heure, le portefeuille de la Banque en Algérie comprend dix (10) opérations d'assistance techniques d'un montant total de 6,3 millions UC soit 9 millions USD. Ces opérations enregistrent un taux de décaissement de 8,3% conformément à son portefeuille en

⁹ Banque Africaine de Développement, République Algérienne Démocratique et Populaire, Document de Stratégie Pays Intermédiaire (DSP-i), 2016-2018.Pp¹²⁻¹⁵.

Algérie. D'ailleurs, le taux d'engagement financier de l'ensemble du portefeuille est près de 43% qui représente un taux assez satisfaisant.

En effet, la Banque dispose d'un avantage comparatif avéré dans certains domaines prioritaires pour l'Algérie, elle a une bonne connaissance du pays qui fut jusqu'en 2006 un de ses premiers partenaires clés, comme pour les problématiques de développement des pays à revenus intermédiaires (PRI), plus précisément ceux de l'Afrique du Nord ; la perception des défis auxquels sont confrontés les pays riches en ressources naturelles et des enjeux liés à la diversification économique permettent à la BAD de se positionner en tant que partenaire de choix des autorités en vue d'apporter les réponses appropriées à leurs priorités en matière de développement, en cohérence avec les objectifs du gouvernement algérien et la stratégie de la Banque pour « l'Appui à l'industrialisation de l'Afrique ; Nourrir l'Afrique ; Eclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique ainsi que la promotion de l'emploi en Afrique.

1.3.1. Industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs en Algérie

Ce pilier mettra l'accent sur l'appui à l'élaboration de politiques publiques, la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié et la création de conditions favorables à l'investissement. En effet, selon la Banque, sans un cadre macro-économique stable et des finances publiques en équilibre, les stratégies de développement des secteurs productifs et de promotion de l'investissement privé n'aboutiraient que partiellement. C'est pourquoi, la Banque entend appuyer les autorités dans la consolidation budgétaire et le renforcement de la gestion des finances publiques. En ce sens, elle accompagnera l'Algérie par le biais de programmes de réformes, les initiatives visant la maîtrise des dépenses publiques et un meilleur ciblage des subventions de l'Etat. De même qu'elle soutiendra les mesures visant à améliorer le rendement de la fiscalité et à mobiliser davantage de recettes fiscales hors hydrocarbures. La question de l'efficacité et l'efficience des investissements publics se verra aussi accorder un intérêt particulier.

1.3.2. Dans le secteur de l'agriculture

La Banque entend appuyer les réformes visant à promouvoir le développement et la production agricole en essayant d'instaurer un environnement favorable aux investissements dans l'agro-agriculture (foncier, accès aux marchés, financement, etc.).

Son intervention s'inscrira ainsi dans le cadre de la stratégie des autorités pour le secteur telle que déclinée dans les objectifs de développement de filières stratégiques de l'agriculture 2016-2019 ; en faisant de l'investissement privé le moteur de la croissance agricole.

La question de la sécurité alimentaire retiendra également toute l'attention de la Banque, d'où l'intérêt de soutenir les opérations adaptées aux enjeux de la productivité et de la rareté de la ressource en eau, et de mettre en place des mécanismes et instruments permettant de prévenir les effets du changement climatiques.

1.3.3. Les aspects liés à la création d'emploi

La création d'emploi, spécialement pour les jeunes fera l'objet d'un engagement particulier par la Banque dans l'ensemble de ses opérations et ce en alignant avec la stratégie « l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025 ». À cet effet, l'étude sur la croissance inclusive et l'emploi financé par la Banque servira à établir les diagnostics nécessaires et à identifier les reformes ; à soutenir le marché du travail ; système d'éducation-formation ; dispositifs d'incitation ; mécanismes d'insertion etc. Ces interventions visent à mieux répondre aux besoins des entreprises et cibler les mesures à même de promouvoir l'emploi des jeunes diplômés.

1.3.4. Soutien à la transformation du secteur énergétique

Les interventions au titre de ce pilier, auront pour objectifs d'améliorer l'efficacité, l'organisation et la gouvernance du secteur énergétique, mais aussi d'accompagner progressivement la transition énergétique de l'Algérie. Les autorités algériennes accordent une importance significative à l'organisation de ce secteur ainsi qu'à l'amélioration de sa performance. C'est entre autres dans ce cadre qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la tarification de l'électricité et du gaz a été revue et que des modifications ont été introduites au niveau de la fiscalité des produits énergétiques.

Il s'agira pour la Banque d'accompagner les actions du gouvernement dans le sens de l'approfondissement des reformes. La Banque en concertation avec les autorités entend conduire une « revue du secteur de l'énergie ». Elle appuiera aussi la Commission de régulation de l'énergie et du gaz (CREG), qui s'inscrit dans le Programme national d'efficacité énergétique (2016-2030) qui a été lancé. Ces reformes portent sur les axes suivants : Le développement de l'offre et le soutien à la transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables en particulier le solaire, en vue de diversifier le mix-énergétique du pays.

Tableau n° 12 Cadre stratégique du Dossier Stratégie pays intermédiaire (DSP-i)

Objectif global : Accélérer la transformation économique et renforcer la résilience de l'économie Algérienne	
Pilier I : Appui à l'industrialisation, à l'amélioration de la compétitivité et au développement des chaînes de valeurs	Pilier II : Soutien à la transformation du secteur Energétique
Axe d'intervention 1.1 : Amélioration de la compétitivité de l'économie (consolidation budgétaire ; climat des affaires ; emploi ; TIC/Economie numérique).	Axe d'intervention 2.1 : Amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du secteur énergétique
Axe d'intervention 1.2 : Promotion des secteurs productifs et développement des chaînes de valeur (industrie, agriculture et agro-alimentaire).	Axe d'intervention 2.2 : développement de l'offre énergétique et promotion des énergies renouvelables
Objectif Pilier I : Diversifier les ressources de croissance et de revenus et créer des emplois spécialement pour les jeunes	Objectif Pilier II : Satisfaire les besoins énergétiques du pays et développer les énergies renouvelables

Source : Banque Africaine de Développement, République Algérienne Démocratique et Populaire, Document de Stratégie Pays Intermédiaire (DSP-i), 2016-2018.

1.3.4.1. Les résultats escomptés de la DSP-i (2016-2018)

- **Axe d'intervention 1.1 :**

L'intervention de la Banque contribuera au redressement progressif des équilibres budgétaire et à l'augmentation des recettes fiscales hydrocarbures et hors hydrocarbures grâce à la diversification économique.

- **Axe d'intervention 1.2 :**

Lever des contraintes à l'investissement notamment dans le secteur privé ; industriel et à diversifier l'économie ; renforcement du dispositif d'appui à la PME ; le développement du numérique dans l'administration et modernisation du secteur public à travers le Plan national stratégique (PNS) « DIGITAL DZ 2020 ». ¹⁰

- **Axe d'intervention 1.3 :**

¹⁰ Banque Africaine de Développement, République Algérienne Démocratique et Populaire, Document de Stratégie Pays Intermédiaire (DSP-i), 2016-2018. Pp¹⁶⁻¹⁸.

Les interventions de la Banque contribueront à rendre plus efficaces les politiques de soutien à l'industrie ; augmentation des taux d'intégration locale dans la production nationale.

- **Axe d'intervention 1.4 :**

Lever des contraintes à l'investissement dans le secteur agricole ; développement des filières stratégiques ; augmentation de la productivité et le rendement des exploitations agricoles ; développement de l'agro-industrie ; renforcer la part des secteurs agricoles et l'agro-alimentaire au PIB ; renforcement de la sécurité alimentaire ; rééquilibrage de la balance commerciale agricole ; renforcement de l'attractivité des zones rurales ; réduction des disparités territoriales et à favoriser un développement équilibré et durable.

- **Axe d'intervention 1.5 :**

Refonte des dispositifs de promotion de l'emploi pour une plus grande efficacité et une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

- **Axe d'intervention 2.1 :**

Renforcement de la gouvernance du secteur de l'électricité et son efficacité ; optimisation des subventions ; harmoniser le cadre fiscal des produits énergétiques et rationaliser la consommation afin d'améliorer les performances des opérations dans ce secteur.

- **Axe d'intervention 2.2 :**

Sécuriser l'approvisionnement en énergie et garantir la continuité de l'alimentation, renforcement des programmes d'investissements à la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ).

- **Axe d'intervention 2.3 :**

Diversification du mix énergétique du pays ; préservation des ressources d'origines fossile tout en répondant aux défis environnementaux ; éclosion d'une industrie locale des énergies renouvelables qui sera à la fois inclusive grâce à leur implantation dans les zones du Sud et des hauts plateaux.

Conclusion au chapitre 3

Ordinairement, la BAD a pour but de contribuer au développement économique durable et au progrès social de ses pays membres régionaux par le biais d'investissement dans les secteurs productifs tout en assistant également en terme de conseils stratégiques, d'une assistance technique et financière.

Ayant axé sa stratégie sur la transformation économique de l'Afrique, la Banque est bien positionnée pour répondre favorablement au besoin des autorités africains. En outre, la Banque dispose d'un avantage comparatif avéré dans certains des domaines comme : les réformes économique, gestion des finances publiques, développement du secteur privé, infrastructures énergétiques et de transport etc. Depuis sa création, le Groupe de la Banque a fourni plus de 58 milliards de dollars EU au titre d'assistance en faveur des pays membres régionaux, avec plus de 3 600 opérations. En effet, ces projets ont amélioré la qualité de l'éducation, accru la profondeur des secteurs financiers en pleine évolution en Afrique et a donné au continent les moyens de soutenir la concurrence sur les marchés de plus en plus globalisés.

Dans ces efforts de lutte contre la pauvreté et à promouvoir le développement économique et social, la Banque fonctionne par le biais de trois institutions liées mais indépendantes financièrement à savoir la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Africains de Développement (FAD) et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN).

Par ailleurs, les objectifs de la Banque se basent sur les cinq axes prioritaires relatifs à la concrétisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) consignés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). La Banque a pour missions de : « Eclairer et alimenter en énergie l'Afrique ; Nourrir l'Afrique ; Industrialiser l'Afrique ; Intégrer l'Afrique et Améliorer les conditions de vie des populations ».

Par contre, la Banque, en dehors de ses coopérations multilatérales avec les pays membres régionaux réalise aussi des relations bilatérales, comme notamment sa coopération avec le gouvernement algérien qu'il entend accompagner dans le cadre de renforcement de capacité de l'administration publique afin d'assurer le processus de transformation structurelle, de diversification de l'économie du pays et de soutien aux réformes visant à réduire la dépendance de l'Algérie des hydrocarbures. Cette volonté serait conjuguée avec les priorités du pays et ainsi, les interventions de la BAD se sont articulées autour des piliers suivant : Appui à l'industrialisation ; à l'amélioration de la compétitivité ; au développement des chaînes de valeurs et le soutien à la transformation du secteur énergétique.

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de ce chapitre, les opérations de la Banque en Algérie ont commencé en 1971, avec plus de quarante opérations pour un montant cumulé de plus 3,2 milliards USD pour les projets de financement et d'assistance techniques sous forme de prêt ou de dons.

Pour finir, il faut noter que la BAD est la principale source de financement multilatéral du continent en se positionnant comme un véritable moteur pour le développement économique et social des pays africains. Les activités réalisées en Afrique par le Groupe de la Banque ont contribué à l'instauration de son image de marque et de sa crédibilité sur les marchés financiers internationaux tout en rendant possible sa notation AAA auprès des agences de notation internationales. Cette situation reflète d'une part, le fort appui donné à la BAD par ses actionnaires et d'autre part reflète sa capacité d'acteur pour le développement de l'Afrique.

Au vue de tout qui précède, nous pouvons finalement affirmer que l'activité de la BAD est un vecteur de développement pour l'économie africaine.

Chapitre 4 :

**Les projets approuvés par la Banque au profit
du développement agricole en Algérie**

(1971-2018)

Introduction du chapitre 4

Comme nous l'avons énoncé dans notre introduction générale, l'Algérie est un partenaire historique de la BAD depuis la création de cette dernière dans les années 1964. Les opérations de la Banque en Algérie ont débuté vers 1971, qui ont ouvert la voie à une quarantaine d'opérations permettant au Groupe de la Banque d'assister l'Algérie à travers plusieurs Documents de Stratégie-Pays (DSP) composés de projets et programmes d'appui dans le cadre de la diversification économique et de renforcement de capacité de l'administration publique.

Concernant, le secteur de l'agriculture, conformément à la volonté des chefs d'Etats africains, la BAD aura une mission cruciale de « Nourrir l'Afrique » afin de mettre fin au déclin de ce secteur et d'assurer la sécurité alimentaire du continent. Cette initiative intitulée Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) converge avec la résolution agricole dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ratifiée par l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003. À cette occasion le gouvernement algérien s'est engagé à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et y à consacrer dans les années à venir au moins 10% de son budget rentrant dans le cadre de son Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT).

Cependant, après une décennie comme pays non emprunteur, l'Algérie et la Banque se préparent à une nouvelle coopération au terme d'un dialogue soutenu annonçant le réengagement financier de la Banque selon le nouveau DSP, couvrant la période 2016-2018.

Des lors, notre travail consistera à analyser l'apport de la BAD dans les efforts de développement de l'agriculture en Algérie.

À cet effet, nous avons scindé ce chapitre en deux sections : la première section traitera des projets de la BAD contribuant indirectement au développement du secteur agricole et la deuxième section des projets d'appui de la BAD contribuant directement au développement de l'agriculture.

Section 1 : Les projets de la BAD contribuant indirectement au développement du secteur agricole

Des le début de ses opérations en Algérie jusqu'en 2006, l'assistance de la Banque à travers le financement des projets d'investissement et de programmes d'appui aux réformes a atteint un montant total de 2,05 milliards d'UC soit environ 3,2 milliards USD.

Durant cette période, la Banque a pu accompagner l'Algérie dans ses efforts de développement en finançant des opérations qui ont couvert les secteurs des infrastructures (transports, énergie, eau, assainissement et télécommunication); le développement du secteur industriel, notamment les PME/PMI à travers des lignes de crédit accordées aux banques algériennes ; l'agriculture et l'éducation. À partir de l'année 2006, une nouvelle orientation de la coopération fut définie se focalisant sur trois domaines d'intervention à savoir : le renforcement des capacités de l'administration publique ; l'intégration régionale et le développement du secteur privé.

1. Les projets d'investissement et programmes d'appui financés par la Banque en Algérie (1971-2006).

L'Algérie faisait partie des pays éligibles au financement du guichet BAD jusqu'en 2006. L'option stratégique du pays de ne plus recourir à l'emprunt extérieur est favorisée par la politique de gestion prudente des revenus des hydrocarbures, qui a permis à l'Algérie d'accumuler des réserves de change suite à l'augmentation des cours des hydrocarbures. En conséquence, dans la nouvelle orientation stratégique de la coopération entre la Banque et l'Algérie, on trouve le renforcement des capacités de l'administration publique, le conseil et la réalisation de travaux analytiques¹.

Ainsi, de 2007 à 2009, trois opérations ont été approuvées : le Projet d'assistance technique à la CNED; le Projet de développement de la monétique en Algérie ; le Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du ministère des Finances.

Dans l'allocation de ses ressources, la Banque devait accorder une haute priorité aux réformes économiques et sociales en y allouant 50% de ses ressources pour atteindre cet objectif. Le reste des ressources devait être consacré au financement des projets dans les secteurs de l'agriculture, des finances, du social, de l'industrie (notamment à travers les lignes de crédit) et à l'appui au développement du secteur privé.

1.1. Appui au secteur du Transport

¹ Banque Africaine de Développement ; République Algérienne Démocratique et Populaire ; Rapport combiné d'achèvement de la note de dialogue 2011-2012 et de revue de la performance du portefeuille –pays ; département régional Nord II-ONRB ; Novembre 2012.Pp ⁶⁻¹⁴.

Depuis le début de ses interventions en Algérie, le Groupe de la Banque à approuvé des prêts d'un montant de 280,6 millions d'UC en faveur du secteur des transports, ce qui représente 13,7% des engagements cumulatifs de la Banque en Algérie.

Tableau n°13 Infrastructure de Transport

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : transports				
Route Golea-Insalah	21/07/1971	31/12/1974	3 000 000	4 710 000
Base de maintenance d'Air Algérie	18/09/1989	30/10/2003	40 170 000	63 066 900
Construction nouveau Tunnel de El Achir	17/06/1991	30/04/2002	49 080 000	77 055 600
Renforcement Routier	25/03/1992	31/12/1999	36 000 000	56 520 000
Équipement du Port de Djen-Djen	24/11/1993	31/03/2001	21 800 000	34 226 000
Autoroute de Constantine	22/11/1995	30/06/2003	25 750 000	40 425 500
Construction Tunnel d'El Achir	20/11/2000	31/12/2003	27 950 000	43 881 500
Contournement autoroute de Constantine	04/12/2002	31/12/2007	76 850 000	120 654 500
Total : Transports			280 600 000	440 542 000

Source : Voir annexe n°1

1.1.1. Base de maintenance d'Air Algérie

Le projet vise à :

- améliorer la capacité d'Air Algérie à entretenir les cellules de ses avions de façon à réduire ses coûts de maintenance et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur;
- permettre une économie substantielle de devises pour le pays;
- et projeter les bases d'une coopération régionale en matière d'entretien des cellules d'avion ;

Les composantes du projet se présentent comme suit :

- construction d'un hangar de 23920 m² et des annexes ;
- les branchements aux réseaux d'eau et d'électricité ;
- l'acquisition des équipements ;
- et les services de consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux et pour l'assistance en matière de gestion prévisionnelle.

1.1.2. Renforcement routier et appui à l'entretien et à la gestion du réseau routier

Le projet a pour objectifs:

- d'améliorer les conditions de circulation offertes aux usagers;
- de sauvegarder le patrimoine routier et de réduire les coûts d'exploitation des véhicules;
- d'améliorer les conditions de sûreté de la circulation routière en dotant les services chargés de la gestion, du suivi et de l'entretien du réseau de moyens appropriés.

Les composantes se présentent comme suit :

- travaux de renforcement de 231 km de routes nationales ;
- acquisition de matériel d'entretien ;
- Contrôle et surveillance des travaux.

1.1.3. Contournement autoroutier de Constantine

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation progressive de l'autoroute maghrébine et de l'autoroute Est/Ouest au niveau de l'Algérie. À ce titre son objectif vise l'intégration régionale d'une part et d'autres parts permettent aussi l'intégration nationale grâce à une meilleure liaison entre l'Est, le centre et l'Ouest du pays. L'objectif spécifique du projet est d'assurer une meilleure fluidité du trafic local autour de la métropole de Constantine et de la dégager du trafic de transit de diminuer les coûts opératoires des véhicules.

Les composantes du projet se présentent comme suit:

- acquisitions foncières;
- travaux routiers;
- et contrôle surveillance des travaux.

1.1.4. Equipement du port de Djen Djen

L'objectif principal du projet d'équipement du port de Djen Djen est l'amélioration de l'exploitation de ce port en vue de contribuer à la réduction des coûts des échanges extérieurs et intérieurs de l'Algérie et de contribuer au développement régional de l'Est algérien.

Les composantes du projet sont les suivantes: superstructures; équipements; et contrôle suivi de la fabrication du matériel flottant.

L'intervention de la BAD lui ont permis d'appuyer les autorités algériennes dans leur initiative de renforcer leur secteur du transport en améliorant l'efficacité et la qualité des services tout en promouvant l'intégration nationale et régionale.

Tableau n° 14 Equipement du port de Djen Djen

Montant du prêt : BAD : 21,80	Décaissement : 16,78	Solde : 5,02 D
Date d'approbation : 24/11/93	Date de signature : 31/03/94	Date d'entrée en vigueur : 15/06/95
Date limite du dernier décaissement : 31/12/99		Agence d'exécution : Entreprise portuaire de Jijel

Source : Voir annexe n°1

1.2. Projet de renforcement de l'enseignement technique

Le projet a pour objectif principal l'amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement technique et informatique. Ce projet est financé par les prêts FAD approuvé le 18/12/1989 devrait servir à financer le volet « Etudes et formation ».

Le projet comprend les composantes suivantes :

- Formation de 48 techniciens à la charge du Gouvernement ;
- Dotation en équipements et matériels didactiques et informatiques ;
- Formation, études évaluation et élaboration des programme et manuels ;
- Etudes portant sur divers aspects du fonctionnement et de la gestion du système d'enseignement technique en Algérie.

La création d'emploi spécialement pour les jeunes fera l'objet d'un engagement particulier par la Banque dans l'ensemble de ses opérations et ce en l'alignant avec la stratégie pour « l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025 ».

Tableau n° 15 Appui au Secteur social

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Renforcement enseignement technique	18/12/1989	30/09/2000	81 000 000	127 170 000
Renforcement enseignement technique prêt	18/12/1989	30/09/2000	607 894	954 394
Total : Secteur social			81 607 894	128 124 394

Source : Voir annexe n°1

1.3. Financement des télécommunications

Tableau n° 16 Appui aux Télécommunications

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Télécommunications				
Projet d'appui au secteur de la télécommunication	03/07/2002	31/12/2007	120 313 000	188 891 410
Total : Télécommunications			120 313 000	188 891 410

Source : Voir annexe n°1

2. Les projets et programmes d'appui technique dans le cadre de la nouvelle orientation (2006 à 2018)

2.1. Appui au Renforcement des Capacités de l'Administration Publique

Au titre du renforcement des capacités de l'Administration Publique trois projets ont été approuvés à savoir :

- Programme de renforcement des capacités du Ministère des Finances (MdF) approuvé en novembre 2011 pour un montant de 497 000 UC ;
- Etude sur la croissance inclusive et l'emploi ;
- Etude sur la diversification économique.

En plus de ces trois projets d'assistance technique, trois autres opérations ont été identifiées au cours de l'année 2011².

2.2. Appui au développement du secteur privé

Concernant l'appui au développement du secteur privé, la Banque s'était engagée d'une part, à appuyer l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de la diversification des sources de la croissance économique et d'autre part, à explorer les possibilités de financement direct des projets du secteur privé qui sont aujourd'hui affectés par les dispositions réglementaires limitant le recours aux emprunts extérieurs pour les entreprises locales.

En ce qui concerne le premier volet, la Banque a identifié trois opérations d'assistance technique parmi lesquelles :

² Banque Africaine de Développement ; Rapport de revue de portefeuille Algérie ; Département des opérations région Nord ; décembre 1999. Pp 7-22

- le Projet d'appui à la supervision de la mise en œuvre des plans de modernisation des systèmes d'information (SI) des banques publiques qui a été approuvé en août 2012 ;
- le Projet de renforcement des capacités du ministère chargé de la PME ;
- et le Projet d'assistance technique aux jeunes entrepreneurs agricoles.

Cette assistance vise à soutenir la mise en place de capacités pour un meilleur appui au secteur privé.

Pour ce qui est du volet financement, la Banque a pris au cours de l'année 2011, une participation dans le fonds d'investissement régional Maghreb Private Equity Fund 3 (MPEF), ce qui lui permet de participer indirectement au financement du secteur privé local à travers le renforcement en fonds propres d'entreprises algériennes opérant dans les secteurs de l'industrie et des services. Au 30 avril 2012, le montant des investissements approuvés en faveur des PME algériennes au titre de ce fonds s'élevait à 8 millions d'euros.³

2.3. Intégration Régionale

À ce titre, la Banque a entamé en 2010 la préparation du Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) de l'Afrique du Nord. Ce qui a conduit à l'élaboration du document « Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale » finalisée en 2011. Il s'articule autour de notes thématiques sectorielles (Energie, infrastructures, facilitation des échanges etc.) et servira de base pour relancer les travaux du DSIR en contribuant à orienter les axes d'intervention stratégiques de la Banque dans la région.

2.4. Les Projets de la Banque en cours lancé à partir de 2018

Il s'agit des programmes d'industrialisation, de compétitivité et développement de chaînes de valeurs qui sont :

- Opération d'appui programmatique en soutien à la compétitivité (environnement des affaires, emploi, économie numérique/TIC) pour un montant de 500 millions USD ;
- Appui à l'agriculture et à l'Agro-industrie (250 millions USD) ;
- Appui aux réformes dans le domaine de la gestion des finances⁴.

³ Banque Africaine de Développement, rapport combiné d'achèvement de la note de dialogue 2011-2012 et de revue de la performance du portefeuille-pays, Algérie, Novembre 2012. Page 6

⁴ Banque Africaine de Développement ; république algérienne Démocratique et Populaire ; document de stratégie pays-intermédiaire ; 2016-2018. P ⁴.

Les réalisations et l'impact projetés de l'ensemble des opérations s'apprécient tant au niveau de l'amélioration de la gouvernance du secteur public, du renforcement de l'efficacité de la dépense publique, que de la modernisation du système de communication et de collaboration au sein du ministère des Finances.

Une fois les études finalisées, elles aideront dans la prise de décisions pour la conduite du vaste champ de réformes engagées depuis quelques années. Par exemple, le Projet d'assistance technique à la Caisse national d'équipement pour le développement (CNED) qui connaît un état de réalisation des activités avancé, a permis de former plusieurs cadres aux techniques modernes de management de projets, portant sur tout le cycle du projet notamment : l'évaluation des études de cas par secteur en matière d'analyse économique et financière; les principes de planification et d'ordonnement des projets avec prise en compte des ressources et du risque et la méthodologie de l'analyse rétrospective des projets.

Ces formations ont été dispensées aux cadres de la CNED, des ministères des Transports, de l'Hydraulique, de la Santé, de l'Enseignement supérieur, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux Publiques et de l'Habitat.

L'assistance technique de la BAD a donc contribué à accroître l'expertise de la CNED en matière de suivi de réalisation et d'évaluation rétrospective des projets et en termes d'impact par un meilleur alignement des projets sur les besoins prioritaires des populations.

En outre, avec la mise en place de la base de données documentaire, cette assistance technique permettra à la CNED, aux ministères et aux maîtres d'ouvrage de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision. Par conséquent, améliorer leur efficacité, la modernisation du système de communication et de collaboration au sein du ministère des Finances.

Section 2 : Les projets d'appui de la BAD contribuant directement au développement du secteur agricole algérienne

1. Contexte agricole et rural de l'Algérie

La situation prévalant en milieu rural reste principalement marquée par la dépopulation de certains espaces ruraux et de leur dévitalisation ; la prédominance et la faiblesse des revenus agricoles ; l'instabilité ; l'insuffisante formation de la main d'œuvre agricole ; l'insuffisance de l'encadrement technique, financier et organisationnel des communautés rurales. Le taux de chômage moyen en zone rurales est estimé à près de 30%, touchant principalement la tranche d'âge des 20-30 ans qui consiste en gros la moitié des demandeurs d'emploi.

D'autre part, l'agriculture représente environ 10% du PIB (dépendant de la pluviométrie) et emploie près du quart (1/4) de la population active, tel qu'indiquer précédemment le secteur agricole ne suffit pas à recouvrir les besoins de la population.

Les importations de denrées en valeur représentent 30% du total des importations. Par conséquence le gouvernement algérien et son partenaire technique et financier fait de l'agriculture et du développement rural une priorité centrale en vue de résorbé ce déséquilibre et de réduire les importations dans ce secteur.

1.1. Projets prioritaires sélectionnés selon le PDDAA

Les pays africains dont l'Algérie, ont approuvé le PDDAA et ce dernier s'appuie sur cinq piliers considérés comme les domaines prioritaires par l'investissement dans le secteur rural à savoir :

- L'accroissement des superficies cultivées de manière durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- L'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciale pour faciliter l'accès aux marchés ;
- L'augmentation de l'approvisionnement alimentaire et la réduction de la faim ;
- La recherche agricole, la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies ;
- L'élevage, la pêche et la forêt.

1.2. Les orientations du DSP de la Banque pour l'Algérie 2011-2012

Dans le cadre de cette stratégie, la coopération entre la Banque et l'Algérie était axée sur les priorités suivantes⁵ :

- Les réformes économiques et financières ;
- La réhabilitation et le développement des infrastructures ;
- Le développement du secteur privé en particulier des PME/PMI.

1.2.1. Principaux programmes et projets d'appui de la Banque pour l'Algérie

Dans les années 2004, la Banque a financé :

- une deuxième ligne de crédit à la BADR, qui s'est terminée en fin 2004 ainsi que la construction de barrage hydro-agricole à Sidi Ben Taibal ;
- Un autre projet pilote de développement de l'agriculture de montagnes dans le bassin versant de Oued Saf Saf ;
- Projet de développement rural dans les zones montagneuses de Msila ;
- Projet pilote à Tlemcen en utilisant des programmes participatives avec les populations et le renforcement institutionnel des administrations publiques locales ;
- Ouvrages de protection des eaux et sols ;
- Pistes rurales et points d'eau pour consommation humaine et animale ;
- Le développement de micro-entreprises.

Plusieurs projets ont été financés par la coopération dans ce sens

1.2.2. Listes des projets approuvés par la Banque en Algérie (1971-2010)

1.2.2.1. Financement de l'agriculture

Depuis 1997, le secteur agricole a bénéficié de 8 opérations dont 6 projets et deux lignes de crédit pour un montant global de 363,98 millions d'UC. La Banque a financé un projet de construction de barrage hydro-agricole de Sidi M'hamed Ben Taiba.

Dans le cadre des objectifs du MADRP la BAD entend consolider les actions du programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Appui Technique qui constitue l'un des trois piliers de la politique du Renouveau agricole et rural.

Les tableaux ci-dessous nous montrent les projets qui ont été financés par la coopération :

⁵ Groupe de la BAD, République Algérienne Démocratique et Populaire, Note de dialogue 2011-2012, Mai 2011. P²².

Tableau n° 17 : Financement de l'agriculture

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Agriculture				
BOU-NAMOOUSSA I	23/03/1971	31/12/1975	3 000 000	4 710 000
BOU-NAMOOUSSA II	06/11/1973	31/03/1981	240 000	376 800
Programme de développement avicole	14/12/1987	31/12/1997	96 800 000	151 976 000
Développement hydro-agricole du moyen Cheliff	18/04/1989	31/12/1998	68 160 000	107 011 200
Réhabilitation périmètre irrigué de Habra	05/01/1993	30/06/1995	690 789	1 084 539
Barrage hydro-agricole de Sidi Ben Taïba	31/08/1993	31/12/2003	50 600 000	79 442 000
Total : Agriculture			219 490 789	344 600 539

Source : Voir annexe n°1

La Banque a démarré ses interventions dans le secteur agricole depuis les années 1971 avec le financement de deux projets agricoles Bounamoussa I et Bounamoussa II. Ces actions sont destinées à être appliquées par l'encadrement du secteur agricole afin de soutenir les orientations, les stratégies et les programmes prioritaires de développement agricole et rural adoptés. L'appui technique opte pour l'accompagnement et le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs impliqués dans le développement du secteur agricole, dans la mise en œuvre du Programme de Création de Nouvelles Exploitations agricoles et d'élevage, cible la formation et l'installation des jeunes entrepreneurs agricoles et ruraux (JEA & JER) dans une perspective de lutte contre le chômage des jeunes notamment ceux qui sont diplômés. Ainsi, 363,98 millions d'UC ont été injecté dans le secteur agricole.

1.2.2.2. Financement du secteur agro-industrie

Tableau n° 18 financement de l'agro-industrie

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Industrie/Mines				
Fabrication de matériel agricole	14/12/1987	-	-	-
Appui institue. Centre de développement technologie	27/01/1992	30/06/1994	1 446 052	2 270 302
Total : Industrie/Mine			1 446 052	2 270 302

Source : Voir annexe n°1

Ces interventions de la Banque entendent l'industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs. Au titre de ce pilier, la BAD vise à conduire des réformes permettant d'améliorer la compétitivité de l'économie, de valoriser le potentiel des secteurs productifs et de repositionner au cœur de la stratégie de développement du pays. Il s'agit de développer les filières stratégiques de l'agriculture, en augmentant la production et à promouvoir des filières agricoles et agro-alimentaires stratégiques dédiées à l'exportation, en faisant de l'investissement privé le moteur de la croissance agricole.

1.2.2.3. Projet d'appui à la SONELGAZ

Le projet vise le financement de la SONELGAZ, à satisfaire de sa clientèle selon lesquels :

Tableau n° 19 appui à la SONELGAZ

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Energie				
SONELGAZ I	10/02/1976	31/12/1977	5 000 000	7 850 000
SONELGAZ II	28/12/1977	31/12/1988	5 000 000	7 850 000
SONELGAZ III	22/08/1978	31/12/1994	5 000 000	7 850 000
Projet d'électricité IV	20/09/1994	30/06/2001	57 700 000	90 589 000
Projet de transport de distribution de Gaz	08/07/1998	30/09/2005	150 610 000	236 457 700
Total : Energie			223 310 000	350 596 700

Source : Voir annexe n°1

Les nouvelles demandes de raccordement en électricité et de raccorder près de 350.000 nouveaux abonnés (345.000 en BT et 4.500 en MT) afin d'accroître le taux national d'électrification de 92 % en 1992 à 96 % à la fin du projet.

Le projet vise aussi objectif l'alimentation en gaz naturel de 123 nouvelles villes et localités, et le raccordement de 363.000 nouveaux abonnés en basse pression, 520 nouveaux clients en moyenne pression et 2 cimenteries en haute pression. Il vise à améliorer les conditions d'exploitation et de fourniture de gaz à la clientèle sur le plan de la qualité et de la continuité de service. Sa réalisation contribuera à l'augmentation du taux de pénétration du gaz naturel dans le pays de 60 % en 1995 à 70 % à la fin du projet. Ce projet financé par un montant total de 223 310 000 UC, contribue à l'amélioration d'une part, de la qualité de service à la clientèle et d'autre part du cadre et des conditions de vie de la population.

1.2.2.4. Financement de l'infrastructure agricole

Tableau n° 20 financement d'Infrastructures agricoles

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Eau et Assainissement				
Construction Barrage de Koudiat Acerdoune	31/08/1993	31/12/2001	106 400 000	167 048 000
Alimentation en Eau de Sidi Bel Abbès	09/12/1998	30/06/2006	70 040 000	109 962 800
Barrage en béton compacte au rouleau de Koudiat	04/10/2000	31/12/2005	87 480 000	137 343 600
Total : Eau et Assainissement			263 920 000	414 354 400

Source : Voir annexe n°1

Le projet à couté près de 263 920 000 et vise à assurer :

- l'alimentation ininterrompue en eau potable de la ville de Sidi Bel Abbès, d'Alger et de 15 localités situées aux environs du barrage dans les Wilayas de Bouira, Médéa, M'sila et Tizi-Ouzou ;
- l'irrigation de 19 000 hectares de la plaine de Mitidja et des périmètres du moyen Isser ;
- Les composantes du projet sont : la construction du barrage et les prestations de services qui lui sont liées, 3 études de nouveaux barrages, l'étude de la réorganisation de l'agence d'exécution (l'Agence Nationale des Barrages-ANB) ;
- l'appui institutionnel à 3 structures concernées par le projet ;
- Le projet a fait l'objet d'une mission de réévaluation en mai 1999 suite à la requête du Gouvernement de changer le type de barrage (passage du barrage en enrochement au barrage en béton compacté au rouleau).
- Projet d'alimentation en eau potable de Sidi Bel Abbès

Le projet vise à assurer la fourniture ininterrompue d'eau à Sidi Bel Abbès et à 7 localités secondaires situées le long des conduites d'adduction, ainsi qu'à fournir un volume complémentaire d'eau à l'agglomération d'Oran qui est la deuxième ville du pays. Les premières années après sa réalisation, il permettra de fournir 22 millions de m³ à Sidi Bel Abbès, 2 millions de m³ aux centres secondaires et 10 millions de m³ à la ville d'Oran.

Il comprend les composantes suivantes :

- Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet et indemnisation pour la perte des récoltes pendant l'exécution des travaux ;
- Station de traitement d'eau ;
- Cinq stations de pompage dont une station de pompage d'eau brute et quatre stations de pompage d'eau traitée ;
- Fourniture et pose des canalisations de l'adduction avec leurs équipements annexes ;
- Réservoirs d'eau brute et traitée et réservoirs tampons des stations de pompage et de distribution ;
- Installation de télécommandes et de communications ;
- Raccordements au réseau d'énergie électrique en MT ;
- Surveillance et contrôle des travaux ;
- Appui à l'ADE et à l'EPDEMIAS de Sidi Bel Abbès ;
- Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable de Sidi Bel Abbès.

1.2.2.5. Appui au Ministère des finances

Tableau n° 21 Appui au Ministère des Finances

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Finance				
Ligne de crédit agricole	22/12/1986	31/12/1994	60 000 000	94 200 000
Ligne de crédit Industrie et Tourisme	23/08/1988	30/06/1995	40 000 000	62 800 000
Crédit populaire d'Algérie ligne de crédit II	10/12/1996	30/06/2001	100 000 000	157 000 000
Deuxième ligne de crédit agricole à la BADR	07/07/1999	31/12/2003	102 000 000	160 140 000
Deuxième ligne de crédit agricole à la BADR	07/07/1999	31/12/2004	105 000 000	164 850 000
Assistance technique projet de développement de la Monétique	07/11/2007	31/12/2010	494 800	776 836
Maghreb Leasing Algérie	22/04/2009		5 340 739	8 384 960
Total : Finance			412 835 539	648 151 796

Source : Voir annexe n°1

En ce qui concerne le secteur financier, la Banque intervient pour appuyer le renforcement de capacités techniques du Ministère des finances par la formation de ses cadres dans les métiers des Finances ; Banque centrale ; Ministère de la prévision et de la statistique. Ces interventions de la Banque visent :

- Programme de gestion budgétaire axée sur les résultats du Gouvernement ;
- Programme de réformes du secteur bancaire et financier ;
- Amélioration de l'environnement des affaires ;
- Modernisation des systèmes d'information des banques publiques ;
- Programme de développement des PME ;
- Facilitation d'attribution du foncier ;
- Mise en place d'un cadre réglementaire relatif à l'économie numérique ;
- La modernisation des systèmes d'information des banques publiques permettant d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière ;
- Assistance technique pour le développement des moyens de paiements interbancaires et de la monétique ;
- Participation de la Banque dans des fonds d'investissement régional en favorisant le développement du secteur privé en Algérie (Maghreb Private Equity Fund).

1.2.2.6. Financement multi-secteur

Tableau n° 22 financement Multisectoriel

Nom du projet	Date approbation	Date clôture	Montant approuvé (UC)	Montant approuvé (\$EU)
Secteur : Multi- Secteur				
Prêt de soutien aux réformes économiques	17/04/1990	30/06/1994	150 000 000	235 500 000
Ajustement commerce extérieur	24/06/1992	30/06/1997	150 000 000	235 500 000
Programme d'ajustement structurel	10/12/1996	31/12/1999	150 000 000	235 500 000
Assistance technique à la modernisation du système de collaboration coopération du Ministère Finance	20/07/2009	31/12/2013	496 500	779 505
Assistance technique à la CNED	22/05/2007	30/06/2010	600 000	942 000
Total : Multi-Secteur			451 096 500	708 221 505

Source : Voir annexe n°1

L'Algérie a entrepris plusieurs réformes économiques en vue de promouvoir son développement socioéconomique avec la collaboration du Groupe de la Banque et d'autres partenaires au développement.

- Depuis que la BAD a commencé à octroyer des prêts, le secteur a bénéficié de cinq (5) opérations d'un montant de 451 millions d'UC ;

Par ces interventions multisectorielles, la Banque a accompagné l'Algérie dans ses efforts visant à maintenir une balance de paiement viable tout en dégagant une marge suffisante pour les importations ;

- Assistance technique à la CNED dans les programmes budgétaires et de renforcement de capacité ;
- Appui au programme de désendettement extérieur conduit au cours de la dernière décennie et les réserves de change substantielles engrangées durant cette période ;
- Aider l'Algérie de mieux résister aux chocs économiques.

1.2.2.7. Les opérations de la banque en Algérie en septembre 2016

Tableau n° 23, récapitulatif des opérations réalisées à partir de 2016

Intitulé du projet	Date approbation	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé (UC)	Montant décaissé	Taux de décaissement	Date de clôture
Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du Ministère des finances	31/07/2009	04/02/2010	496 500	23 025,3	47,94%	31/12/2016
Projet de renforcement des capacités du ministère des finances	18/11/2011	25/05/2012	497 000	23 604,69	4,7%	31/12/2017
Projet de modernisation du système d'information des banques publiques	17/08/2012	04/03/2014	750 000	95 475,00	12,7%	31/12/2017
Projet d'assistance technique aux nouvelles exploitations agricoles	11/12/2012	06/06/2014	504 000	38 253,60	7,6%	30/11/2017
Projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie	10/02/2014	08/02/2015	798 652	2 822,5	0,4%	30/06/2017
Projet d'assistance technique au secteur ferroviaire (BAD-KOAFEC)	06/08/2014	11/05/2015	361 120	101 438,6	28%	31/12/2016
Projet d'appui des PME	03/03/2015	08/09/2015	792 165	5 793,47	0,7%	31/12/2018
Etude sur la croissance inclusive et l'emploi	25/02/2015	08/09/2015	553 784	5 690,69	1,0%	31/12/2017
Etude sur la diversification de l'économie	10/04/2015	20/09/2015	781 350	7 946,87	1,0%	31/12/2017
Projet de mise en place d'un système d'information géographique au profit de l'agence national des ressources hydrauliques (SIG-ANRH)	09/05/2015	14/10/2015	750 000	3 615,33	0,5%	31/12/2018
Total Général			6 284 571	522 666	8,32%	

Source : Voir annexe n°11

Conclusion du chapitre 4

D'abord, nous tenons à préciser que notre travail de recherche consiste à analyser l'efficacité de la coopération entre l'Algérie et la BAD plus précisément sur les efforts de développement du secteur agricole en l'Algérie.

Depuis le début de ses interventions en Algérie, le gouvernement avec la collaboration de la Banque a entrepris plusieurs réformes économiques en vue de promouvoir son développement socioéconomique. Dès lors, la Banque a commencé octroyer des prêts pour des opérations multisectorielles pour un montant approuvé de près de six millions deux cent quatre vingt quatre mille cinq cent soixante onze UC (6 284 571 UC). Par ces interventions, la BAD assiste l'Algérie dans ces efforts visant à maintenir une balance de paiement viable tout en dégagant une marge suffisante pour les importations des produits stratégiques pour le pays. Par ailleurs, ces opérations ont eu pour effet de protéger les groupes les plus vulnérables du pays par la mise en place des filets de sécurité sociale et des programmes liés à l'emploi.

La BAD a appuyé également les banques algériennes à travers des lignes de crédit pour leur permettre de disposer davantage de ressources adaptées aux besoins des PME que le gouvernement tente de promouvoir en priorité pour une estimation d'un montant de plus de 650 millions de dollars EU. Ces lignes de crédits ont permis aux banques qui en ont bénéficié comme : la BADR, la CPA et la CNEP, d'appuyer la création, la réhabilitation, l'expansion et la modernisation des unités de production en particulier dans les domaines de l'agriculture et des industries agro-alimentaires. Toujours dans le secteur de l'agriculture, la Banque a appuyé également les réformes qui visent à promouvoir le développement de la production agricole et à instaurer un environnement favorable aux investissements privés dans l'agro-industrie. La question de la sécurité alimentaire nationale a été aussi visée par la Banque d'où les travaux adaptés aux enjeux de la productivité, de rareté de la ressource en eau et de mettre en place des mécanismes et instruments permettant de prévenir les effets du changement climatiques. Dans ce sens plusieurs projets ont été financés depuis 1971 jusqu'à nos jours avec des opérations d'appui à l'agriculture et l'agro-industrie pour un montant de 250 millions USD de prêt projet en 2018.

Enfin, la BAD pour encourager le développement agricole en l'Algérie a mis en place à partir de 2018 des nouvelles opérations en cours à savoir : appui à la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles, projet d'investissement dans les secteurs (agriculture/industrie) lancé en 2017 ; appui aux réformes en soutien à la diversification économique et un projet d'appui au développement des PME (PADPME).

Ces opérations contribueront à stimuler davantage l'activité économique ; à promouvoir la modernisation et la diversification des chaînes de valeurs ; à renforcer le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale en contribuant à la politique de création d'emploi pour les jeunes spécialement pour les jeunes diplômés.

En conclusion, l'analyse portée sur la coopération BAD-Algérie nous prouve que la Banque a contribué non seulement au processus de développement socioéconomique du pays, mais également à renforcer le soutien du gouvernement algérien pour la politique de développement agricole. En effet, à travers cette analyse nous parviendrons finalement à confirmer que l'expertise de la BAD influence positivement le développement du secteur agricole algérien.

Conclusion Générale

La guerre de libération a permis à l'Algérie de récupérer sa souveraineté nationale et monétaire. En effet, la Banque d'Algérie est devenue la Banque centrale d'Algérie en décembre 1963 comme autorité monétaire ayant un pouvoir de battre et d'émettre la monnaie.

À partir de cet instant, les décisions politiques, économiques et sociales du pays demeurent centralisées avec un fort interventionnisme étatique.

Le gouvernement algérien a élaboré ainsi sa stratégie de développement économique en mettant en place une politique d'industrialisation intravertie avec pour objectif premier de doter le pays d'industries capable d'engendrer un effet d'entraînement dans la sphère économique et sociale et par la suite, cette politique d'industrialisation devrait permettre de moderniser le secteur agricole et de promouvoir l'agro-industriel (il s'agit de la matrice intersectoriel noircie des industries-industrialisantes).

Par ailleurs la modernisation du système bancaire et financier national devrait permettre à l'Algérie d'assurer sa transition économique et garantir au pays un cadre de financement favorable au développement économique et plus précisément celui du secteur agricole, dans le but d'accroître la productivité et la compétitivité de ce secteur stratégique.

En outre, dès le lendemain des indépendances pour faire face aux tâches de la restructuration nationale, plusieurs institutions financières ont été créées dans le but d'accompagner le Trésor public dans son rôle de financement de l'économie nationale. À ce titre, il y a eu création de : la CAD, CNEP, BNA, le CPA, BDL et la BEA dans un premier temps et dans un second temps apparaît la BADR à partir de la restructuration de la BNA et la BDL à partir de la CAD.

Cependant, ces politiques de développement économique et réformes financières à terme n'ont pas tenu toutes leurs promesses. Cette situation a engendré l'élaboration d'autres réformes économiques et bancaires pour enfin permettre au pays d'aller vers une véritable résilience économique, s'inscrivant dans le cadre de la réforme de libéralisation économique entamé en 1988. À partir de cette réforme s'en est suivie entre autres la réforme de 1992-1993.

En 1994, l'Algérie engage le PAS en signant des accords monétaires et financiers avec le FMI et la BM. Ces accords rentrent dans le cadre du rééchelonnement de la dette extérieure conclus avec les Clubs de Paris 1994 et de Londres 1995 qui ont apporté à l'Etat une somme de 20 milliards USD voire 22 milliards USD d'argent frais entre 1994 et 1998. En effet, le PAS stipule la stabilisation macro financière ; le désengagement de l'Etat et la libéralisation de l'économie nationale.

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988, un nouveau cadre dans lequel la Banque centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer a été promulgué dans les années 1990 par la loi relative à la monnaie et le crédit : c'est la loi n°90-10 du 14 avril 1990, modifiant et complétant celui de 1988. Ainsi, l'élaboration du plan national de crédit dont l'objet était la maîtrise du développement économique, l'instauration d'une discipline financière, la mise en cohérence de la planification financière et une participation plus active du système bancaire national dans le processus de financement de l'économie.

Cependant, dans les années 2000 des aménagements ont été apportés à cette réforme bancaire et monétaire relative à la monnaie et le crédit dont le but était d'une part de diversifier le conseil de la monnaie et du crédit, et d'autre part de rétablir un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque et de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées sur le territoire algérien.

Dans le cadre du financement bancaire de l'économie nationale, le secteur agricole a occupé une importante place. L'agriculture était particulièrement placée au cœur de la politique économique dans l'objectif d'une transition vers un nouveau modèle de croissance et de préparer l'avenir des générations futures. Ce secteur étant inéluctablement l'alternative aux hydrocarbures.

Après le départ des colons dans les années 1962, le secteur agricole autogéré était organisé par l'initiative des travailleurs des domaines autogérés agricoles intervenant depuis la gestion administrative, la production, l'approvisionnement et la commercialisation. À cette époque le financement du secteur agricole était assuré via le Trésor public et la BNA à travers des lignes de crédits de campagne. Mais par la suite l'ONRA a pris en charge le financement de l'agriculture algérienne avec l'aide de la C.C.S.P.A et de la C.A.C.A.M à travers le FNDA.

Ensuite, durant les années 1970 une nouvelle réforme agraire fut engagée pour non seulement moderniser le secteur agricole autogéré, mais aussi pour la mise en valeur des terres au profit des masses rurales et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Au fil des années, le secteur agricole algérien s'est vu évoluer ainsi que son mode de financement selon les nouvelles politiques agricoles du pays engagées vers les années 2000.

Ainsi, plusieurs plans de développement agricole ont été élaborés dont entre autres le PNDA de 2000-2002 ; LE PNDAR de 2002-2008 ; le PRAR de 2008-2014 et enfin le plan FILAHA lancé à partir de 2014 jusqu'à nos jours.

Le mode de financement du secteur agricole est garanti par des subventions de l'Etat, des crédits agricoles octroyés par les institutions financières spécialisées dans le secteur comme la BADR avec un volume financier de plus de 1350 milliards de DA ; la C.N.M.A et enfin par l'autofinancement ou financement informel.

Par ailleurs, l'Algérie dans sa quête du développement économique particulièrement celle du développement agricole et rural a tissé plusieurs relations de coopération multilatérale et bilatérale, notamment avec la BAD comme nous l'avons vu tout au long de notre travail de recherche.

En ce qui concerne la BAD, cette institution multilatérale de développement à fourni des concours et connaissances techniques pour diverses activités de développement économiques et sociales au profit des pays membres régionaux du continent africains. Selon la stratégie de la Banque axées sur les priorités relatives à la concrétisation des objectifs du Développement Durable (ODD), la Banque aurait pour objectifs « Eclairer et alimenter en énergie l'Afrique ; Nourrir l'Afrique ; Industrialiser l'Afrique ; Intégrer l'Afrique ; Et Améliorer les conditions de vie des populations ». C'est dans ce sens le Groupe de la Banque prévoit la transformation des chaînes de valeur des produits de base et des zones agro-écologiques avec une ouverture des marchés d'une valeur de 85 milliards USD par an à l'horizon 2025 avec un niveau d'investissement pour l'agenda « Nourrir l'Afrique » s'établissant entre 315 milliards et 400 milliards USD sur 10 ans soit 31,5 à 40 milliards USD par an suit un accroissement moyen de 11,5% par an du PIB industriel à une croissance cumulée de 130% en 2025 et le PIB par habitant devrait presque doubler à 4% par an. Cela permettrait à l'Afrique de rehausser son PIB continental à 5620 milliards USD et son PIB par habitant à 3,368 milliards USD en 2025.

Dans le volet « initiative emploi des jeunes » la BAD prévoit de créer à la prochaine décennie 25 millions nouveaux emplois qui impacteront 50 millions de jeunes africains.

Concernant la coopération entre le Groupe de la Banque et l'Algérie, depuis le début de ses opérations le portefeuille de la Banque tourne autour de 3,2 milliards USD. Ainsi, la Banque a pu apporter son soutien à l'Algérie en intervenant directement ou indirectement dans la consolidation de la viabilité de l'économie en générale.

Comme nous l'avons énoncé, le financement multisectoriel approuvé par la BAD s'élève un montant de 708,221505 millions de dollars.

Dans le secteur agricole, plusieurs opérations ont été réalisées par la Banque durant les années 1993 à 2006 afin de renforcement des capacités en infrastructures agricoles pour un montant de 414 354 400 de dollars.

Les projets d'assistance technique aux nouvelles exploitations agricoles et les projets de mise en place d'un système d'information au profit de l'agence nationale des ressources hydraulique ont coutés respectivement 504 000 UC et 750 000 UC. L'agro-industrie à bénéficié d'un appui de plus de 1 446 052 UC au total le financement du secteur agricole enregistre un montant de 344 600 539 de dollars.

Au terme de notre analyse portée sur la coopération entre la BAD et l'Algérie, nous affirmons que l'expertise de la Banque en matière de développement économique et social constitue un véritable atout pour l'économie algérienne dans son ensemble spécialement celui du secteur agricole et rural.

Cependant, au vue de tout ce qui a été présenté à propos de la BAD, nous nous demandons pourquoi malgré l'existence d'une telle institution multilatérale de développement sur le continent, beaucoup d'autres pays africains souffrent toujours de sous-développement ; de pauvreté extrême et d'insécurité alimentaire ?

Bibliographie

1. Ouvrages

- Abdelmadjid BOUZIDI, ECONOMIE ALGERIENNE éclairages, ENAG Edition-Alger 2011 ;
- Abdenour Dahak, Rabah KARAH, Le mémoire de Master, Du choix du sujet à la Soutenance, Méthodologie de recherche appliquée au domaine des sciences économiques, de Gestion et Sciences Commerciales, Editions EAMEL ;
- Ahmed Henni, Economie de l'Algérie indépendante, ENAG Editions. Alger 1991, Université Paris-Nord - Paris Xiii, 2010 ;
- Banque Africaine de Développement, République Algérienne Démocratique et Populaire, Document de Stratégie Pays Intermédiaire (DSP-i), 2016-2018 ;
- Banque Africaine de Développement, République Algérienne Démocratique et Populaire, Rapport combiné d'achèvement de la note de dialogue 2011-2012 et de revue de la performance du portefeuille –pays, département régional Nord II-ONRB, Novembre 2012 ;
- Banque Africaine de Développement, République algérienne Démocratique et Populaire, document de stratégie pays-intermédiaire, 2016-2018 ;
- DAHMANI Ahmed, « L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes 1980-1997 », édition Casbah, 1999 ;
- Djilali BENAMRANE, agriculture et développement en Algérie, Société Nationale d'Édition et de diffusion, Alger-1980 ;
- Groupe de Banque Africaine de Développement, La BAD en Bref Mai 2013 ;
- Groupe de la BAD, République Algérienne Démocratique et Populaire, Note de dialogue 2011-2012, Mai 2011 ;
- Groupe de la BAD en Afrique du Nord, Croissance résiliente et intégration, 2013 ;
- Jean-Pierre Brisacier, Bernard Dieller, Introduction à l'économie générale, Vuibert, 1994 ;
- Matouk Belattaf, Economie Générale, Office des publications universitaires, 2017 ;
- NAAS Abdelkrim, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition Maisonneuve et Larose, 2003 ;
- NADIR Mohamed Tayeb, « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », édition OPU, 1982.

2. Thèses et mémoires

- B. Imane, C. Sabrina, La modernisation de système bancaire algérien, cas de la banque BADR-Agence d'Akbou (n°358) Mémoire de Master en Sciences Economiques soutenue en 2016 à l'Université Abderrahmane Mira de Bejaia ;
- Fatiha Talahite, Reformes Et Transformations Economiques En Algérie, Economies et Finances, Université Paris-Nord - Paris Xiii, 2010 ;
- Mémoire de Master présenté par M. Seloua, Z. Rafika, F. Nadia, Le financement bancaire du secteur agricole en Algérie : Une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016, à l'Université A. Mira de Bejaia, 2017/2018.

3. Autres références bibliographiques

3.1. Articles

- Baddredine BENYOUCEF, Revue Agriculture. Numéro special1 (2016);
- Jouve A.-M, Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée Montpellier : CIHEAM Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; 1994 ;
- L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires Trajectoire historique et perspectives », Cherif Omari et al. Armand Colin, Revue Tiers Monde, 2012/2 - n°210 « Rente et désindustrialisation », Youcef Benabdallah, L'Harmattan, Confluences Méditerranée 2009/4 - N°71 ;
- L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement Omar Bessaoud (1963–1992) ;
- « La difficile transformation du système bancaire en Algérie » Fatima-Zohra Oufriha, 2007 ;
- R. Salima, le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libération et problèmes d'inadaptation avec les règles d'Accord Général sur le Commerce de service, Communication Science & technologie (AGCS) vol 16. January 2016.

3.2. Revues et périodiques

- Banque mondiale, PNUD, FAO, Ubifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie ;
- CHIEM : Montpellier, Cahiers Option Méditerranéennes ; n.36 ; Jouve A.-M. (éd), Boudar bala N. (éd).Les reformes agraires en Algérie ;

- CHIEM : Montpellier, Cahiers Option Méditerranéennes ; n.36 ; Jouve A.-M. (éd), Bouderbala N. (éd). Les réformes agraires en Algérie, L. Bacil ;
- El Djazair.Com N°126-Janvier2020, 2007/2020-le Magazine promotionnel de l'Algérie, Edité par l'Eurl COSMETA MEDIA ;
- El Watan, Croissance démographique, chômage et retard de diversification (création d'emploi, enjeux de stabilité en Afrique du Nord, Economie-12 Mars 2018.
- Lemaghreb.dz.com, LE MAGHREB le Quotidien de l'Economie, Nouveau plan agricole FELAHA 2019 ;

3.3. Extrait de cours

- M.SAHALI, Les réformes économiques et l'introduction à l'économie de marché, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, deuxième année Master 2018-2019.

3.4. Textes réglementaires

- République algérienne démocratique et populaire, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, 2018, développé par intelifox.

3.5. Site

- agricultural-and-breeding-farms-algeria, consulté le 14/12/2019;
- Dsa-constantine.dz, République algérienne démocratique et populaire, Direction des services Agricoles (en ligne), consulté le 08/01/2020 ;
- <https://www.afci.de/projects/technical-assistance-programme-creation-new>, consulté le 08/08/2019 ;
- <https://www.afci.de/fr/jobs/creation-de-nouvelles-exploitations-agricoles-et-delevage>, consulté le 25/12/2019 ;
- www.radioalgerie.dz , Direction régionale de la BADR d'Adrar, consulté le 17/01/2020 ;
- www.bank-of-algeria.dz , cadre législatif et réglementaire, consulté le 02/07/2019 ;
- www.madr.gov.dz , foncier agricole, mise en valeur et valorisation des produits, (en ligne), consulté le 11/11/2019 ;
- www.bourse-dz.com, CNMA : Des micros-crédits au profit des agriculteurs (en ligne), consulté le 18/11/2019.

Annexes

Annexe n°1 : Liste des Projets approuvés par la Banque en Algérie (1971-2010)

	NOM DU PROJET	DATE APPROBATION	DATE CLOTURE	MONTANT APPROUVE (UC)	MONTANT APPROUVE (SEU)
Secteur : Agriculture					
1	BOU-NAMOUSA I	23/03/1971	31/12/1975	3 000 000	4 710 000
2	BOU NAMOUSSA II	06/11/1973	31/03/1981	240 000	376 800
3	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AVICOLE	14/12/1987	31/12/1997	96 800 000	151 976 000
4	DEVELOP. HYDRO-AGRICOLE DU MOYEN CHELIFF	18/04/1989	31/12/1998	68 160 000	107 011 200
5	REHABILITATION PERIMETRE IRRIGUE DE HABRA	05/01/1993	30/06/1995	690 789	1 084 539
6	BARRAGE HYDRO-AGRICOLE DE SIDI BEN TAIBA	31/08/1993	31/12/2003	50 600 000	79 442 000
Total : Agriculture				219 490 789	344 600 539
Secteur : Industrie/Mines					
7	FABRICATION DE MATERIEL AGRICOLE	14/12/1987	-	-	-
8	APPUI INST.CENTRE DEVEL.TECHNOLOGIES AV.	27/01/1992	30/06/1994	1 446 052	2 270 302
Total : Industrie/Mines				1 446 052	2 270 302
Secteur : Infrastructures					
Sous-secteur : Transports					
9	ROUTE EL GOLEA - INSALAH	21/07/1971	31/12/1974	3 000 000	4 710 000
10	BASE DE MAINTENANCE D'AIR ALGERIE	18/09/1989	30/10/2003	40 170 000	63 066 900
11	CONSTRUCTION NOUVEAU TUNNEL DE EL ACHIR	17/06/1991	30/04/2002	49 080 000	77 055 600
12	RENFORCEMENT ROUTIER	25/03/1992	31/12/1999	36 000 000	56 520 000
13	EQUIPEMENT DU PORT DE DJEN-DJEN	24/11/1993	31/03/2001	21 800 000	34 226 000
14	AUTOROUTE DE CONSTANTINE	22/11/1995	30/06/2003	25 750 000	40 427 500
15	CONSTRUCTION NOUVEAU TUNEL DE EL ACHIR (II)	20/11/2000	31/12/2003	27 950 000	43 881 500
16	CONTOURNEMENT AUTOROUTE DE CONSTANTINE	04/12/2002	31/12/2007	76 850 000	120 654 500
Total: Transports				280 600 000	440 542 000
Sous-secteur : Eau et assainissement					
17	CONSTRUCTION BARRAGE DE KOUDIAT ACERDOUNE	31/08/1993	31/12/2001	106 400 000	167 048 000
18	ALIMENTATION EN EAU DE SIDI BEL ABBES	09/12/1998	30/06/2006	70 040 000	109 962 800
19	BARRAGE EN BETON COMPACTE AU ROULEAU DE KOUDIAT.AC	04/10/2000	31/12/2005	87 480 000	137 343 600
Total : Eau et assainissement				263 920 000	414 354 400
Sous-Secteur : Energie					

Sous-Secteur : Energie					
20	SONELGAZ I	10/02/1976	31/12/1977	5 000 000	7 850 000
21	SONELGAZ II	28/12/1977	31/12/1978	5 000 000	7 850 000
22	SONELGAZ III	22/08/1978	31/12/1994	5 000 000	7 850 000
23	PROJET D'ELECTRICITE IV	20/09/1994	30/06/2001	57 700 000	90 589 000
24	PROJET DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ	08/07/1998	30/09/2005	150 610 000	236 457 700
Total : Energie				223 310 000	350 596 700

Sous-secteur : Télécommunications					
25	PROJ D'APPUI AU SECTEUR DE LA TELECOM	03/07/2002	31/12/2007	120 313 000	188 891 410
Total : Télécommunications				120 313 000	188 891 410

Secteur : Finance					
26	LIGNE DE CREDIT AGRICOLE	22/12/1986	31/12/1994	60 000 000	94 200 000
27	LIGNE DE CREDIT INDUST. ET TOURISTIQUE	23/08/1988	30/06/1995	40 000 000	62 800 000
28	CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE LIGNE DE CREDIT II	10/12/1996	30/06/2001	100 000 000	157 000 000
29	DEUXIEME LIGNE DE CREDIT AGRICOLE A LA BADR	07/07/1999	31/12/2003	102 000 000	160 140 000
30	DEUXIEME LIGNE DE CREDIT AGRICOLE A LA BADR	07/07/1999	31/12/2004	105 000 000	164 850 000
31	ASS. TECH. PROJET DE DEV. DE LA MONETIQUE	07/11/2007	31/12/2010	494 800	776 836
32	MAGHREB LEASING ALGERIE	22/04/2009		5 340 739	8 384 960
Total : Finance				412 835 539	648 151 796

Secteur : Secteur Social					
33	RENFORCEMENT ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	18/12/1989	30/09/2000	81 000 000	127 170 000
34	RENFORCEMENT ENSEIG. TECHNIQUE (PRET)	18/12/1989	30/09/2000	607 894	954 394
Total : Secteur Social				81 607 894	128 124 394

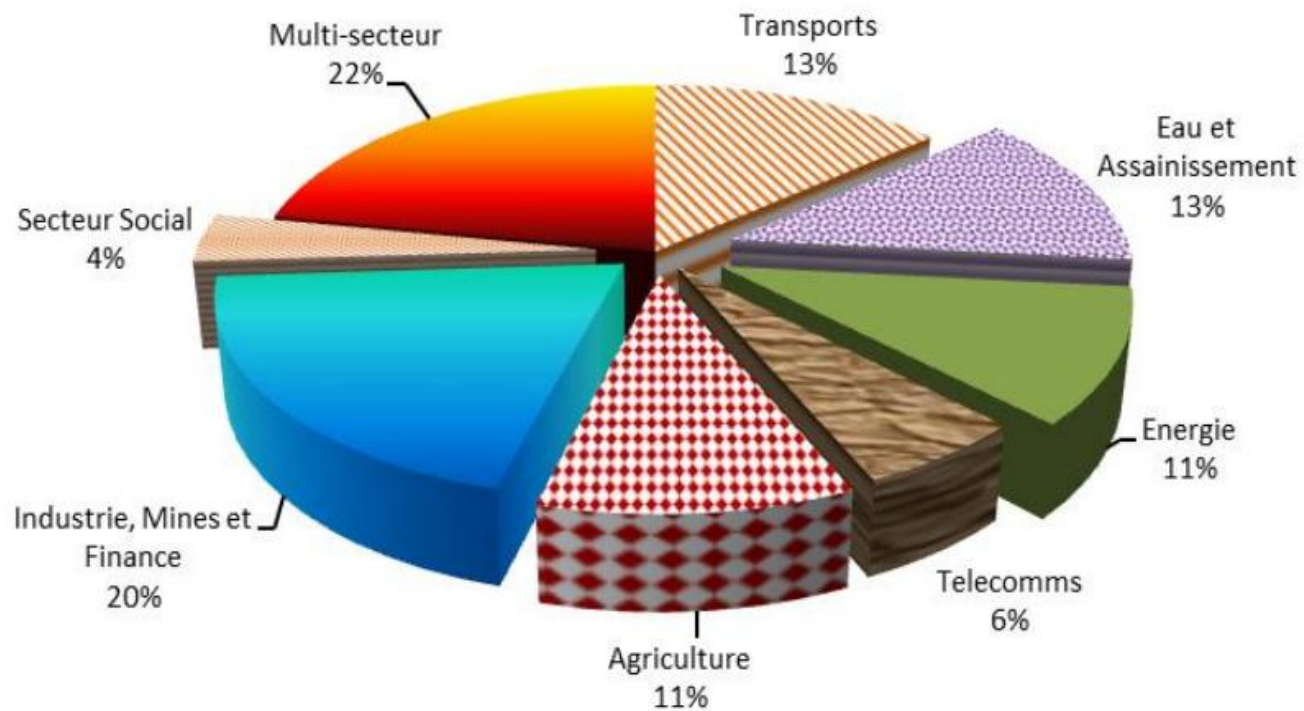
Secteur : Multi-Secteur					
35	PRET DE SOUTIEN AUX RÉFORMES ECONOMIQUES	17/04/1990	30/06/1994	150 000 000	235 500 000
36	AJUSTEMENT PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR	24/06/1992	30/06/1997	150 000 000	235 500 000
37	PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	10/12/1996	31/12/1999	150 000 000	235 500 000
38	AT-MODERN. SYST. COLLABO., COMM. AU FINANCE	20/07/2009	31/12/2013	496 500	779 505
39	ASSISTANCE TECHNIQUE A LA CNED	22/05/2007	30/06/2010	600 000	942 000
Total : Multi-Secteur				451 096 500	708 221 505
Total Général				2 054 619 774	3 225 753 045

Source : Note de dialogue 2011-2012, Algérie, du 1^{er} Juin 2011.

Annexe n°2 : Algérie : Cadre de suivi de la Note de dialogue 2011-2012

Domaines de dialogue	Programme du Gouvernement	Assistance de la Banque en cours	Perspectives de Coopération
I Appui au Renforcement des Capacités de l'Administration Publique			
1- Renforcer les capacités d'évaluation et de suivi des projets publics.	Programme de gestion budgétaire axé sur les résultats du Gouvernement.	- Projet d'appui à la CNED.	Accélérer l'exécution de ce projet
2- Formation des cadres - CNED (Programmation budgétaire) ; - Ministère des Finances (Métiers des Finances ; Banque centrale, Ministère de la prévision et de la statistique)	Programme de Gestion budgétaire axé sur les résultats du Gouvernement. Programme de réforme du secteur bancaire et financier ; Programme de formation du Ministère des Finances	- Assistance technique à la modernisation du système de collaboration et de coopération du Ministère des Finances - Assistance technique pour le renforcement des capacités (Programme de formation)	Formation des cadres de la CNED. Appui à la cellule de suivi de la réforme bancaire au niveau du MF. Appui à la mise en œuvre du programme de formation des cadres. Appui à la mise en place des outils de gestion macro-économique
I. Appui au développement du secteur privé.			
1. Amélioration de l'environnement des affaires	Modernisation des systèmes d'information des banques publiques Développement des moyens de paiements interbancaires et de la monétique	- Assistance technique pour la modernisation des systèmes d'information des 6 banques publiques ; - Assistance technique pour le développement de la monétique.	Appuyer la conception d'un système d'information moderne des banques publiques Accélérer l'exécution de ce projet.
2. Appui à la promotion du partenariat Public/Privé	Les partenariats déjà conclus avec les opérateurs privés.		
3. Diversification des sources de croissance	Politique nationale d'appui à la diversification de l'économie		Elaboration des études économiques et sectorielles pour soutenir les stratégies sectorielles Appuyer le Conseil national consultatif pour les PME/PMI ; la Caisse de garantie pour les crédits d'investissement ; et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Appuyer la promotion des TIC pour les PME/PMI
III- Intégration régionale			
1- Appui à l'intégration économique régionale.	Accords de coopération en cours (l'Union du Maghreb Arabe (UMA), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GZALE), partenariat avec l'Union Européenne (UE)).	Elaboration en cours de la stratégie d'assistance à l'Intégration Régionale en Afrique du Nord (RISP)	Dialogue dans le cadre de la stratégie d'intégration régionale de la Banque

Source : Note de dialogue 2011-2012, Algérie, du 1^{er} Juin 2011

Annexe n°3 : Figure 2 : Projets approuvés par secteurs 1971-2006

Source : Document Stratégique-Pays de la BAD, Algerie

Annexe n°4 : Programmes et projets approuvés et prévus au titre de la *Note de dialogue* 2011-2012

Projets		Instruments de financement	Montants approuvés en UC	Etat d'exécution
Axe I : Appui au Renforcement des Capacités de l'Administration Publique				
1	Programme de renforcement des capacités du MdF	Don PRI	497 000	Approuvé en novembre 2011. En cours d'exécution.
2	Etude sur la croissance inclusive et l'emploi	Don PRI	400 000*	Dialogue en cours, en vue de la réalisation de l'étude. Note de conception préparée par la Banque et soumise à validation par le Gouvernement, en juillet 2012, en vue de susciter une requête pour le financement de l'étude.
3	Etude sur la diversification économique	Don PRI	300 000*	Dialogue en cours, en vue de la réalisation de l'étude. Note de conception finalisée par la Banque et le département sectoriel, et soumise au processus d'approbation au sein du Gouvernement, en vue de susciter une requête de financement de l'étude.
Axe 2 : Appui au développement du secteur privé.				
5	Projet d'appui à la supervision de la mise en œuvre des plans de modernisation des systèmes d'information (SI) des banques publiques	Don PRI	750 000	Approuvé par le Président de la Banque le 17 août 2012. La Lettre d'Accord de don en cours de préparation
6	Projet de renforcement des capacités du ministère chargé de la PME	Don PRI	520 000*	Dialogue en cours. Dossier technique déjà préparé avec l'appui de la Banque, qui est en attente de la requête pour finaliser la mobilisation des fonds. Approbation du projet programmée pour fin 2012. Démarrage prévu en 2013.
7	Projet d'assistance pour l'appui aux jeunes entrepreneurs agricoles	Don PRI	1 000 000*	En cours de préparation. Approbation attendue pour fin 2012. Démarrage prévu en 2013.
8	Prise de participation dans le fonds d'investissement MPEF III	BAD – Guichet Secteur Privé	18 000 000	Une prise de participation approuvée en 2012. Cinq investissements dans le <i>pipeline</i> 2012-2013.
Axe 3 : Intégration régionale				
9	Etude « Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale ».	Coopération japonaise	80 000	Achevée en 2011. Atelier de présentation effectué en marge des AA à Arusha en juin 2012.

Source : Rapport combine d'achèvement de la note de dialogue 2011-2012 et de revue de la performance du portefeuille-pays.

Annexe n°5 : Composition du Portefeuille actif de la Banque en Algérie

Intitulé du projet	Date approbation	Date signature	Date de mise en vigueur	Montant Approuvé (UC)	Financement	Montant décaissé	% déc.	Date de clôture	Indicateurs de suivi *
PROJETS									
Projet de développement de la monétique	31/11-2007	05/05/2008	05/05/2008	494.800	MIC	-	0%	31/12/2013	
Projet d'Assistance technique à la CNED	22/05/2007	13/12/2007	13/12/2007	600.000	MIC	393.894	65,3 %	31/12/2012	
Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du MdF	31/07/2009	04/02/2010	04/02/2010	496.500	MIC	-	0%	31/12/2013	
Programme de renforcement des capacités du MdF	18/11/2011	25/06/2012	25/06/2012	497.000	MIC	-	0%	31/12/2013	
TOTAL				2.088.300		393.894	19%		

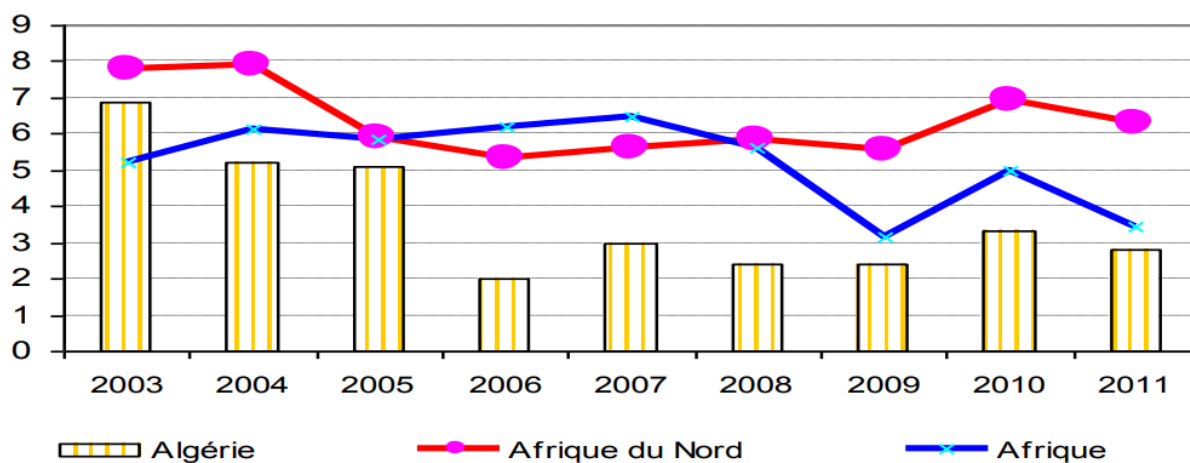
Source : Rapport combine d'achèvement de la note de dialogue 2011-2012 et de revue de la performance du portefeuille-pays

Annexe n°6 : Liste des projets en cours (Octobre 2012)

	Intitulé du Projet	Agence d'exécution	Date d'approb.	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant en UC	Taux de décais.
1	Assistance technique à la CNED	C.N.E.D	22/05/07	13/12/07	13/12/07	31/12/12	600.000	65,5 %
2	Projet de développement de la monétique en Algérie.	Ministère des Finances	30/11/07	05/05/08	05/05/08	31/12/13	494.800	0%
3	Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du Ministère des Finances.	Ministère des Finances	31/07/09	04/02/10	04/02/10	31/12/13	496.500	0%
4	Programme de renforcement des capacités du Ministère des Finances	Ministère des Finances	18/11/11	25/05/12	25/05/12	31/12/13	497.000	0%
5	Projet d'appui à la supervision de la mise en œuvre des plans de modernisation des systèmes d'information (SI) des banques publiques	Ministère des Finances	17/08/11				750.000	0%
TOTAL							2 838 300	

Source : Base de données BAD/SAP projets

Annexe n°7 : Graphique 1: Taux de croissance réel du PIB (%)



Source : Base de données du Département des Statistiques de la BAD

Annexe n°8 : Plan d'amélioration du portefeuille pays (PAPP)

Enjeux, défis	Actions envisagées	Résultats	Indicateurs	Responsable	Echéances
Améliorer la conception et le montage des opérations	S'assurer que tous les projets fassent l'objet d'une mission de préparation réunissant toutes les parties concernées afin d'améliorer la conception des nouveaux projets et arrêter les arrangements institutionnels les plus appropriés.	Les nouvelles opérations sont mieux conçues.	Les arrangements institutionnels, les tâches dévolues à chacune des parties ainsi que les mécanismes de suivi sont discutés avec les bénéficiaires et clairement définies dans les rapports d'évaluation de projet.	BAD	Immédiat. Pour toutes les nouvelles opérations
Mieux apprécier les dispositifs fiduciaires et les capacités en matière de passation des marchés	Une évaluation adéquate des dispositifs fiduciaires et des capacités des bénéficiaires devra être systématiquement effectuée au cours de la phase d'évaluation. Les informations de base devront être fournies à l'équipe de préparation du projet qui en tiendra compte pour proposer les modes d'acquisitions les plus appropriés.	Les dispositions d'ordre fiduciaires sont prises en compte et les modes d'acquisitions les plus appropriés sont utilisés.	Les équipes d'évaluation de projet intègrent de façon systématique un spécialiste en gestion financière et un spécialiste en acquisitions. Les arrangements pour la gestion financière des projets et les ressources nécessaires sont prévues et mis en place dès le démarrage. Les modes de passation des marchés les plus appropriés tant au regard de la capacité des bénéficiaires que de la nature des acquisitions à effectuer sont retenus au terme de l'évaluation du projet.	BAD/Gouv	Immédiat. Pour toutes les nouvelles opérations
Accélérer le démarrage des opérations	Le personnel clé des projets est désigné et impliqué dès la phase d'évaluation du projet. Réduire les délais de préparation des <i>Lettres d'accord</i> au niveau de la Banque et accélération des délais de signature au niveau des autorités. Des missions de lancement de projets sont prévues de façon systématique. Ces missions devront intervenir immédiatement après l'approbation des projets et sont conduites par DZFO	Les délais de démarrage des activités des projets sont réduits.	Les équipes de projet sont en place et opérationnelles dès la signature de la Lettre d'accord de don. Les autorités sont sensibilisées sur la nécessité de tenir les délais prévus par les Conditions Générales pour la signature et l'entrée en vigueur des lettres d'accord. Les lettres d'accord sont signées dans un délai maximum d'un mois suivant l'approbation du don. Toutes les nouvelles opérations ont bénéficié de missions de lancement dans le cadre desquelles les documents et procédures types de la banque sont présentés et expliqués aux coordonnateurs et équipes de projet.	BAD/Gouv	Immédiat. Pour toutes les nouvelles opérations
Renforcer le suivi des projets	Mise en place par les Responsables des projets d'un système de suivi & évaluation et de reporting adéquats. Transmission à la Banque des rapports d'activités trimestriels des projets.	Meilleur suivi de l'état d'avancement des opérations.	Un rapport trimestriel d'avancement est transmis régulièrement par les coordonnateurs de projet à la DGREFE et à la Banque. Des réunions périodiques de suivi des projets sont organisées.	Projets	Premier trimestre 2013
Etablir un dispositif de coordination entre les différents intervenants	Organisation de réunions régulières (trimestrielles) de coordination entre la DGREFE, les coordonnateurs et DZFO pour le suivi de l'avancement des projets ainsi que de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision.	Meilleure coordination entre les différents intervenants	Des réunions régulières sont organisées entre la DGREFE, les coordonnateurs et DZFO. Les recommandations des missions de supervision sont suivies et mises en œuvre.	MdF/BAD	2013
Renforcer l'orientation technique des missions de supervision	Le portefeuille fera l'objet chaque année d'une mission de supervision fiduciaire qui s'ajoutera aux <i>field supervision</i> effectuées par DZFO.	Les projets font l'objet d'un suivi rapproché qui permettra de détecter les difficultés en amont.	Une mission de supervision fiduciaire comprenant les experts des départements fiduciaires (ORPF) et des décaissements est organisée au cours de l'année 2013.	BAD	2013
Renforcer la maîtrise des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition.	Organisation de sessions de formation sur les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition de services de consultants notamment dans le cadre d'une « <i>Clinique Fiduciaire</i> ».	Meilleure maîtrise des procédures de la Banque en matière d'acquisitions et aptitude à utiliser ses <i>documents types</i> .	Le processus d'acquisitions est bien maîtrisé par les équipes de projet et les documents d'acquisitions soumis à la Banque sont de bonne qualité.	BAD	Premier trimestre 2013.
Accélérer l'instruction et le traitement des dossiers d'appels d'offres	Accélérer le traitement des dossiers d'acquisition au niveau des différentes commissions d'évaluation des offres. Réduire les délais d'instruction des dossiers d'acquisitions au niveau de la Banque. Veiller à ce que les unités de gestion de projet au niveau des ministères soient dotées ou accompagnées par des spécialistes en passation des marchés.	Les projets sont exécutés conformément aux calendriers initiaux.	Les délais de traitement des dossiers d'acquisitions au niveau de l'administration sont réduits considérablement. Les délais de traitement des dossiers au niveau de la Banque sont raccourcis. Un spécialiste en passation des marchés est affecté où mis à disposition du projet dès le démarrage.	Gouv BAD	Premier trimestre 2013 Immédiat
Améliorer la qualité des rapports d'évaluation des offres	Accompagner les coordonnateurs et les comités d'évaluation dans la préparation de rapports d'évaluation des offres qui soient conformes aux standards de la Banque.	La qualité des rapports d'évaluation des offres est améliorée.	Réduction du nombre de rejet de rapports d'évaluation des offres par la Banque.	BAD/Projets	Immédiat
PPM préparés et soumis de façon systématique à la Banque	Elaborer et mettre à jour systématiquement des plans de passation des marchés (PPM) pour permettre un suivi rigoureux de la mise en œuvre des projets	Les coordonnateurs sont tenus par des délais plus précis.	Un PPM, qui couvrira les 18 premiers mois, est préparé et envoyé à la Banque pour approbation avant le lancement du projet. Ce PPM sera par la suite actualisé tous les ans ou au besoin.	BAD/Projets	Fin 2012
Mobiliser l'expertise de qualité pour la réalisation des activités des projets	Améliorer la qualité des TDR et leur conférer davantage de précision afin de permettre aux soumissionnaires de présenter des offres répondant aux mieux aux besoins des bénéficiaires.	L'expertise recherchée est mobilisée dans les délais et offre des prestations répondant aux besoins des bénéficiaires.	Les bénéficiaires sont davantage impliqués dans la préparation des TDR.	BAD/Projets	Nouvelles opérations.

	Recourir dans certains cas, pour les projets « techniques » à des consultants externes, pour l'élaboration des TDR.		Il est fait recours à des consultants externes pour la préparation de TDR de projets « techniques ».		
Réduire les délais pour la signature des contrats avec les consultants retenus	Les deux parties devront se mettre d'accord sur certains dispositions type des contrats (taxes, assurances, règlement des différends, etc.) qui seront répliquées à l'ensemble des projets et ce afin d'accélérer les délais d'examen.	Les délais de signature des contrats sont réduits.	Les contrats entre le bénéficiaire et les consultants retenus sont signés dans un délai d'un mois après l'avis de non objection de la Banque sur l'attribution du contrat.	BAD/Gouv	Immédiat
Former les bénéficiaires à l'utilisation du Compte Spécial	Une formation sur l'utilisation du Compte Spécial est dispensée aux bénéficiaires par la Banque.	Les bénéficiaires maîtrisent les règles d'utilisation du <i>Compte Spécial</i> .	Les équipes de projet ont bénéficié d'une formation sur le <i>Compte Spécial</i> et en maîtrisent les règles d'utilisation.	BAD	Premier trimestre 2013.
Renforcer la connaissance des règles et procédures de la Banque en matière de gestion financière.	Organisation d'ateliers de renforcement de capacités en gestion financière pour les coordonnateurs, personnels des projets et structures centrales de suivi.	Capacités nationales en gestion financière des projets renforcées.	Des ateliers de formation en gestion financière sont organisés par la Banque et ce notamment dans le cadre de l'initiative <i>Clinique fiduciaire</i> .	BAD	Premier trimestre 2013.
Soumettre les rapports d'audit dans les délais	Les bureaux d'audit doivent être recrutés neuf (9) mois avant la présentation de rapports d'audit, pour la période de mise en œuvre du projet. Les rapports d'audit sont soumis à la Banque dans les délais.	Les rapports d'audit sont soumis puis validés dans les délais.	Les auditeurs sont recrutés dans les délais et les rapports d'audit reçus dans les six mois suivant la fin de période concernée.	MdF/ Projets/ BAD	Permanent
Mettre à disposition l'information financière requise et assurer le suivi des recommandations des rapports d'audit	Incorporer dans les rapports d'activités trimestriels (RTA) les états financiers des projets, de suivi de l'exécution budgétaire et le point sur mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit les cas échéant.	Les informations financières périodiques sont de meilleure qualité et les recommandations des rapports d'audit font l'objet d'un suivi.	Les rapports trimestriels comprennent le suivi financier et le suivi des audits.	MdF/ Projets	Permanent

Source : Note de dialogue 2011-2012, Algérie, du 1^{er} Juin 2011.

Annexe n°9 : Programme indicatif de prêts pour la période 2016-2018

Nom du projet/programme	Instrument	Montant
Année 2016		
Pilier 1 : Industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs		
Opération d'Appui à la compétitivité industrielle et énergétique de l'Algérie (consolidation budgétaire, compétitivité et diversification)	OAP (Générale)	1 milliard USD
Appui aux réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques	FAT-PRI	1,5 million USD
Appui à l'organisation du Forum sur le Partenariat et les Investissements Algérie-Afrique subsaharienne	FAT-PRI	0,5 million USD
Année 2017		
Pilier 1 : Industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs		
Opération d'appui programmatique en soutien à la diversification économique (agriculture//industrie)	OAP (Sectorielle)	700 millions USD
Appui technique à la CNED	FAT-PRI	1 million USD
Appui technique au secteur agricole	FAT-PRI	1 million USD
Pilier 2 : Soutien à la transformation du secteur énergétique		
Appui au secteur de l'énergie	OAP (Sectorielle)	300 millions USD
Revue du secteur de l'énergie	FAT-PRI	1 million USD
Année 2018		
Pilier 1 : Industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs		
Opération d'appui programmatique en soutien à la compétitivité (environnement des affaires, emploi, économie numérique/TIC)	OAP (Générale)	500 millions USD
Appui à l'Agriculture et à l'Agro-industrie	Prêt projet	250 millions USD
Pilier 2 : Soutien à la transformation du secteur énergétique		
Appui au programme d'investissement de SONELGAZ (secteur de l'électricité).	Prêt projet	250 millions USD
Appui aux réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques (Phase 2)	FAT-PRI	1,5 million USD

Source : BAD document de stratégie pays intérimaire 2016-2018

Annexe n°10 : Principaux partenaires techniques et financiers intervenant en Algérie

Institution	Domaines de coopération	Instruments de coopération	Période en cours	Nombre d'opérations d'AT	Montants
Union Européenne ¹⁷	1- Appui aux réformes et à la modernisation de la gestion des finances Publiques 2- Elaboration d'un Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques	Dons	2012-2016	Multiplés	05 millions EUR
	3-Appui à la modernisation de la gestion des finances Publiques 4-Mise en œuvre du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques	Dons	2017-2019	Multiplés	10 millions EUR
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	1-Diversification économique 2-Développement social 3- Environnement 4-Bonne Gouvernance	Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) – signé à Alger le 29 Juin 2015 Documents de mise en œuvre : a) document de programme pays (identification de projets constituant le programme Algérie - PNUD – en cours de validation - SECTEURS-PNUD-MAE) b) Plan d'action pour la mise en œuvre du programme pays (en cours de préparation en collaboration MF-MAE-PNUD)	2016-2020	15	45,5 millions USD (dont environ 8,6 millions USD à la charge du budget de l'Etat « charges communes »)
Banque Mondiale (BM)	1- Renforcement de la croissance par la diversification de l'économie 2-Promotion d'un développement durable et réduction des disparités territoriales 3-Appui à l'amélioration de l'environnement des affaires et l'encouragement de la participation du secteur privé au développement économique	Cadre de Partenariat Stratégique - Assistance Technique Remboursable (ATR)	2011-2016	14	10,6 millions USD
Banque Africaine de Développement (BAD)	Renforcement des capacités ; Etudes (« Diversification économique » ; « Croissance inclusive ») Projets (PME ; TIC ; Transport ferroviaire ; Ressources en eau ; Jeunes entrepreneur agricoles, etc.)	Notes de dialogues ; Note d'Information (NIPA)	2015-2016	10	9 millions USD (6,3 millions UC)
Fonds Arabe pour le Développement Economique et social (FADES)	1- Réforme du secteur bancaire et 2- Renforcement de capacités (Ministère des Finances, Banque d'Algérie, Banques Publiques)	Dons		02	1,46 millions USD
Agence Française de Développement (AFD)	Renforcement de capacités, études, appui aux réformes.	Dons	2013-2016	08	500 000 EUR

Source : BAD document de stratégie pays intérimaire 2016-2018

Annexe n°11 : Tableau synoptique des opérations actives en Algérie à fin septembre 2016

Intitulé du projet	Date Approbation	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé (UC)	Montant décaissé	Taux de décaiss ement	Date de Clôture
Projet de modernisation du système de communication et de collaboration du Ministère des Finances	31/07/2009	04/02/2010	496 500	238 025,3	47,94%	31/12/2016
Projet de renforcement des capacités du ministère des Finances	18/11/2011	25/05/2012	497 000	23 604,69	4,7%	31/12/2017
Projet de modernisation des systèmes d'information des banques publiques	17/08/2012	04/03/2014	750 000	95 475,00	12,7%	31/12/2017
Projet d'assistance technique aux nouvelles exploitations agricoles	11/12/2012	06/06/2014	504 000	38 253,60	7,6%	30/11/2017
Projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie	10/02/2014	08/02/2015	798 652	2 822,5	0,4%	30/06/2017
Projet d'appui technique au secteur ferroviaire (BAD-KOAFEC)	06/08/2014 ¹⁸	11/05/2015	361 120	101 438,6	28%	31/12/2016
Projet d'appui au développement des PME	03/03/2015	08/09/2015	792 165	5 793,47	0,7%	31/12/2018
Etude sur la croissance inclusive et l'emploi	25/02/2015	08/09/2015	553 784	5 690,69	1,0%	31/12/2017
Etude sur la diversification de l'économie	10/04/2015	20/09/2015	781 350	7 946,87	1,0%	31/12/2017
Projet de mise en place d'un système d'information géographique au profit de l'agence national des ressources hydrauliques (SIG-ANRH)	09/05/2015	14/10/2015	750 000	3 615,33	0,5%	31/12/2018
TOTAL GENERAL			6 284 571	522 666	8,32%	

Source : BAD document de stratégie pays intérimaire 2016-2018

Annexe n°12 : Descriptions des opérations actives en Algérie

Nom du projet	Projet de modernisation du Systèmes de collaboration et de Communication du MdF	Programme de renforcement des capacités du Ministère des Finances	Projet d'appui au Système d'information des Banques publiques	Assistance technique à la création de nouvelles exploitations agricoles	Appui à la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie
Montant approuvé	496.500 UC	497.000 UC	750.000 UC	504.000 UC	798.652 UC
Organe d'exécution	Ministère des Finances	Ministère des Finances	Ministère des Finances	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère des TIC
Objectifs du projet	Le projet vise à moderniser le système de collaboration et de communication (SCC) du Ministère des Finances (MdF) en vue d'améliorer le rendement et l'efficacité de cette administration. Plus spécifiquement, il s'agit de réaliser un Diagnostic du système d'information du MdF (Phase 1) et d'accompagner ce dernier dans l'acquisition des équipements requis et le déploiement de la solution logicielle préconisée par l'étude.	L'objectif de ce projet est d'assister la Direction des ressources humaines du Ministère des Finances (MdF) dans le renforcement des capacités des cadres du ministère pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement l'important programme de réformes du pays. Il s'agit en particulier de : (i) réaliser un diagnostic et une description des besoins en formation du MdF ; (ii) d'élaborer deux programmes de formation (métiers du MdF et jeunes cadres à haut potentiel ; et (iii) assister le MdF dans la mise en œuvre des premières actions de formations identifiées.	Ce projet entend renforcer les capacités de la Direction des banques publiques dans la supervision de la mise en œuvre de plans de modernisation de systèmes d'information (SI) des six banques publiques; et renforcer les capacités des services informatiques de chaque banque dans l'opérationnalisation de ses choix stratégiques. A terme, le projet permettra de rendre la gestion des risques par les banques publiques plus efficace.	Cet appui vise à accompagner la Ministère de l'agriculture et du développement rural dans la mise en œuvre de son programme de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage. L'objectif étant la promotion des services agricoles de proximité pour une meilleure insertion des jeunes dans le développement local à travers la formation et l'installation de petites entreprises ciblant les jeunes entrepreneurs agricoles.	Cette assistance technique a pour objectif de valoriser l'usage des TIC au sein de l'administration afin de renforcer la gouvernance électronique et d'améliorer l'efficacité des services rendus au citoyen. Dans ce cadre, il est prévu de : (i) procéder à une révision de la stratégie e-Algérie et d'élaborer la démarche de mise en œuvre de l'axe e-GOV; (ii) renforcer l'arsenal juridique et réglementaire par l'introduction de nouvelles lois et textes pour la généralisation de l'usage des TIC; (iii) renforcer les capacités du Ministère des TIC.
Etat d'avancement	La première phase du projet est finalisée depuis plus d'une année. La seconde phase est en cours de mise en œuvre. Le retard enregistré par le projet est essentiellement dû au fait que l'exécution de la seconde phase était tributaire de l'acquisition du système d'information et des équipements nécessaires par la partie algérienne - sur ses propres ressources et par conséquent selon les procédures nationales de passation des marchés.	Le projet a connu un retard par rapport aux délais d'exécution initiaux. Un premier processus de sélection avait en effet été déclaré infructueux sur la base des propositions techniques des cabinets ayant soumissionné. Cela a conduit à devoir lancer un nouveau processus en décembre 2014. Le recrutement d'un cabinet pour la composante <i>Programme de formation des jeunes à haut potentiel</i> est aujourd'hui finalisé. Un premier livrable a été finalisé. Le recrutement d'un cabinet pour le <i>Programme de formation pour les métiers du Ministère des Finances</i> est en cours.	Les contrats relatifs aux deux premières composantes du projet « Appui au renforcement des capacités du MdF dans la supervision de la mise en place des plans de modernisation des banques publiques » et « Audit de la solution Delta » ont été signés. Les activités sont en cours de mise en œuvre. Le processus de sélection d'un cabinet pour la réalisation de l' <i>Etude de faisabilité sur l'externalisation de services informatiques bancaires</i> (Composante 3) est finalisé depuis juillet 2016. La négociation du contrat est en cours.	Le projet a rencontré d'importants retards au démarrage, en raison des longs délais de signature de la lettre d'accord de don. La méconnaissance des règles et procédures d'acquisitions de la Banque - par l'agence d'exécution - à également impacté la performance du projet. Le recrutement d'un cabinet pour la mise en œuvre du projet a été finalisé en février 2016. Le cabinet retenu a entamé ses activités en mars 2016. Un premier livrable a été finalisé et validé en mai 2016.	Le décalage d'une année entre la date d'approbation du don et son entrée en vigueur a fait qu'une partie des activités retenues lors l'évaluation du projet en 2012 ont finalement été réalisées par le Gouvernement. Il a alors été décidé de restructurer le projet afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des priorités du ministère des TIC. A ce jour, un consultant individuel a été recruté en septembre 2015. Le recrutement d'un cabinet pour l'appui à la mise en œuvre de la stratégie et e-Algérie et l'élaboration de la démarche e-Gov en cours (date limite de soumission le 11 septembre 2016).

Source : BAD Algérie, document de stratégie pays intérimaire 2016-2018.

Questionnaire et guide d'entretien

Nous sollicitons de votre bienveillance de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Bureau Extérieur de la BAD mène-t-il ses activités en Algérie?
2. Quels sont les domaines d'interventions de la BAD en Algérie ?
3. Quelles sont les opérations menées par la BAD en Algérie de 1971 à nos jours ?
4. Quel est le mode d'interventions de la Banque en Algérie ?
5. Quel est le secteur privilégié par la BAD en Algérie ?
6. Quel est le volume financier de la BAD dans l'économie Algérienne ?
7. Quel est le volume de financement destiné au secteur agricole ?
8. Comment évolue le financement de l'agriculture en Algérie ?
9. Quelles sont les projets approuvés par la BAD pour le secteur agricole algérien ?
10. Comment la Banque intervient-elle dans le secteur agricole ?
11. Quel est la place du secteur agricole dans les stratégies d'interventions de la Banque en Algérie ?
12. Comment évolue le financement des projets approuvé dans le secteur agricole en Algérie ?
13. Quelles les contraintes rencontrées par le secteur agricole ?
14. Quel est le bilan des financements de la Banque pour le secteur agricole ?
15. Quelles sont les perspectives de la Banque pour le secteur agricole algérien ?
16. Quels sont les résultats attendus par la Banque et l'Algérie suite aux perspectives du développement agricole et rural?

Table des matières

Introduction générale	17
Chapitre 1 : Structure de l'économie algérienne	22
<i>Introduction du chapitre 1</i>	22
Section 1 : Etat des lieux de l'économie algérienne	23
1. Principales Caractéristique de l'économie Algérienne.....	23
2. Bref rappel sur l'évolution de l'économie Algérienne.....	24
2.1. De l'indépendance jusqu'en 1987/88 : économie socialiste, planification centralisée	
2.1.1 Industrialisation et modèle de développement autocentré	24
2.1.1.1. Planification et socialisme de marché.....	26
2.2. La reforme de 1987/88-1991 (libéralisation économique et politique).....	27
2.2.1. La présentation de la reforme.....	27
2.2.2. La mise en œuvre de la reforme.....	28
2.1.3. La réforme 1992-1993	29
2.1.4. Reforme portant sur le programme d'ajustement structurel (1994-98).....	29
2.2.4.1. Etape pré ajustement structurelle de 1988 à 1993.....	30
2.1.4.2. L'accord stand-by ou de confirmation du 3 Juin 1991.....	30
2.1.4.3. Le troisième accord « stand-by » (1994-1995).....	31
2.1.4.4. La facilité élargie (22 Mai 1995 – 21 Mai 1998).....	31
2.1.4.5. Les actions de stabilisation de l'économie	31
2.1.4.6. Les reformes structurelles	32
2.2. Ouverture de l'économie et adhésion à l'organisation mondiale du commerce.....	32
Section 2. Evolution de l'Agriculture algérienne	37
1. Le Modèle de Développement économique de l'Algérie indépendante	37
1.1. Poids de l'industrie.....	37
1.1.1. Les objectifs de la politique d'industrialisation.....	37
1.1.2. Aspects sociaux et humains de la politique d'industrialisation.....	38
2. La place de l'agriculture dans la stratégie de développement économique	38
2.1.L'agriculture dans la planification.....	38
2.1.1. L'autogestion agricole	39
2.1.1.1.Structures et organisation des organes d'animation, de gestion et de contrôle.....	40
2.1.1.2.Structure et organisation de la production du secteur autogéré agricole	40
2.1.1.3.Structures et fonctionnement du financement.....	42
2.1.2. La Révolution Agraire.....	43

2.1.2.1. Première phase de la RA.....	43
2.1.2.2. deuxième phase de la RA	43
2.1.2.3. La troisième phase	44
2.1.3. La réforme agraire de 1981.....	44
2.1.4. La Restructuration de 1987.....	44
3. Les nouvelles politiques agricoles en Algérie	45
3.1. Le programme National de Développement de l’Agriculture (PNDA) ,2000-2002	46
3.2. Le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), 2002-2008....	46
3.3. La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR), 2008-2014.....	46
3.3.1. Le renouveau agricole.....	47
3.3.2. Le Renouveau Rural	47
3.3.3. Le Programme de renforcement des Capacités Humaines et de l’Appui technique aux producteurs.....	47
3.4. Le Plan FILAHA de 2014-2020.....	47
<i>Conclusion du chapitre 1.....</i>	48
Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien.....	51
<i>Introduction du chapitre 2</i>	51
Section 1. Structure du système bancaire algérien	53
1. Le système bancaire national avant la réforme économique (1963-1987).....	53
1.1. La création de l’institut d’émission et la récupération de la souveraineté nationale.....	53
1.1.1 La mise place des institutions financières.....	54
1.1.2.1. La Caisse algérienne de développement (CAD).....	54
1.1.2.2. La caisse nationale d’épargne et de prévoyance (CNEP).....	53
1.1.2.3. La Banque National D’Algérie (BNA).....	53
1.1.2.4 Crédits Populaire d’Algérie (CPA).....	56
1.1.2.5. La Banque Extérieure d’Algérie(BEA).....	56
1.1.3. Le système bancaire et la planification financière.....	57
1.1.3.1. Le rôle du trésor dans la planification financière.....	58
1.1.3.2. La Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR)	59
1.1.3.3. La Banque de Développement Local (BDL).....	59
1.1.3.4. Le marché monétaire.....	59
1.2. Le système bancaire de 1988 à nos jours.....	59
1.2.1. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993).....	59
1.2.2. Le système bancaire et l’ajustement structurel (1994-1998).....	59

1.2.3. La réforme bancaire et la loi sur la monnaie et le crédit.....	61
1.2.3.1. Les missions du système bancaire dans le cadre de la loi bancaire.....	61
1.2.3.2. Le conseil de la monnaie et du crédit.....	61
1.2.4. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit.....	62
1.2.5 Actualisation de la loi 90-10 par l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003.....	62
1.2.6 Ordonnance bancaire n° 10-04 du 26 Aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire n° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	62
1.3 Processus de modernisation du système bancaire en Algérie.....	63
1.3.1. L'introduction des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).....	64
1.3.2. Composition actuelle du secteur bancaire et établissements financiers.....	64
1.3.2.1. Les banques publiques.....	64
1.3.2.2. Les banques privées	64
Section 2. Le financement bancaire de l'agriculture algérienne	66
1. Les différentes institutions spécialisées dans le financement du secteur agricole.....	66
1.1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	66
1.2. La Banque Agricole et du Développement Rural.....	66
1.2.1. La BADR a l'heure des nouvelles technologies.....	67
1.2.2. La bancassurance mis en œuvre par la BADR.....	68
1.3. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).....	68
2. Les différents modes de financement de l'agriculture algérienne.....	69
2.1. Subvention de l'Etat à l'agriculture.....	69
2.1.1. Le foncier agricole.....	70
2.1.2. Mesures de soutien des filières agricoles.....	70
2.1.3. Développement agricole dans les zones arides et semi-arides.....	70
2.1.3.1. Service phytosanitaire et veterinaire.....	70
2.2 Les crédits agricoles accordés par la BADR.....	71
2.2.1. Le Crédit agricole « R'FIG ».....	71
2.2.2. Le Crédit « R'FIG FEDERATEUR ».....	72
2.1.3. Le Crédit d'investissement « ETTAHADI ».....	72
2.1.4. Crédit bail « leasing ».....	73
2.1.5. R'Fig Export.....	74
3. La part de l'agriculture dans l'économie nationale.....	74
3.1. Evolution des budgets alloués au MADR de 2000 à 2010.....	75

3.1. Le volume des crédits agricoles de la BADR.....	76
3.2. Evolution du budget alloué a l’agriculture (milliers de dinars).....	77
4. Modélisation de l’impact du financement bancaire sur le développement agricole.....	77
4.1. Revue littéraire empirique au développement agricole.....	78
4.1.1. Présentation des variables.....	78
5. Les contraintes que rencontre le secteur agricole.....	80
Conclusion du chapitre 2.....	82
Chapitre 3. La BAD comme institution multilatérale de financement.....	84
Introduction du chapitre 3.....	84
Section 1 : Présentation de la BAD et ses perspectives économiques en Afrique.....	85
1. Présentation générale de la BAD.....	85
1.1. Les Ressources de la BAD.....	85
1.1.1. Les ressources ordinaires comprennent	85
1.1.2. Les fonds spéciaux	86
1.2. Structures institutionnelle de la BAD	86
1.3. Les instruments de prêts de la BAD.....	86
1.4. Conditions des prêts du Groupe de la BAD.....	87
1.5. Les missions de la BAD.....	88
1.5.1. Volet « Nourrir l’Afrique » : la voie vers la transformation agricole en Afrique.....	89
1.5.2. Industrialiser l’Afrique.....	90
1.5.3. Des emplois pour les jeunes en Afrique	91
1.6. Les activités régionales de la BAD.....	93
1.6.1. L’appui du Groupe de la banque à l’Union du Maghreb arabe.....	93
1.6.2. L’appui du Groupe de la banque au Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA).....	94
1.6.3. L’appui de la Banque à la communauté des Etats du Sahel (CEN-SAD).....	94
Section 2. Coopération entre la BAD et l’Algérie	96
1. Aperçu des opérations du Groupe de la Banque en Algérie 2010-2018.....	96
1.1. Les opérations de la Banque en Algérie 2010.....	96
1.1.1. Secteur agricole et le développement rural.....	97
1.1.2. Le secteur du transport.....	97
1.1.3. Les opérations multisectorielles.....	98
1.1.4. Les banques et le secteur industriel.....	98
1.2. L’opération de la Banque en Algérie 2013.....	99

1.2.1. Secteur des infrastructures.....	100
1.2.2. Les projets multisectoriels.....	101
1.2.3. Le secteur financier.....	101
1.2.4. L’agriculture et le développement rural.....	101
1.3. La stratégie et les activités du Groupe de la Banque en cours en Algérie.....	102
1.3.1. Industrialisation, compétitivité et développement de chaînes de valeurs.....	103
1.3.2. Dans le secteur de l’agriculture.....	103
1.3.3. Les aspects liés à la création d’emploi.....	104
1.3.4. Soutien à la transformation du secteur énergétique.....	104
1.3.4.1.Les résultats escomptés de la DSP-i (2016-2018).....	105
Conclusion du chapitre 3.....	107
Chapitre 4. Les projets approuvés par la Banque au profit du développement agricole en Algérie.....	110
Introduction du chapitre 4.....	110
Section 1. Les projets de la BAD appuyant de manière indirecte le développement agricole.....	111
1. Les projets d’investissement et les programmes d’appui financés par la Banque en Algérie.....	111
1.1. Appui au secteur du Transport.....	111
1.1.1. Base de maintenance d’Air Algérie.....	112
1.1.2. Renforcement routier et appui à l’entretien et à la gestion du réseau routier.....	113
1.1.3. Contournement autoroutier de Constantine	113
1.1.4. Equipement du port de Djen Djen.....	113
1.2. Projet de renforcement de l’enseignement technique.....	114
1.3. Financement des télécommunications	115
2. L’assistance technique de la Banque à l’Algérie contribuant au développement du secteur agricole.....	115
2.1. Appui au Renforcement des Capacités de l’Administration Publique.....	115
2.2. Appui au développement du secteur privé.....	115
2.3. Intégration Régionale.....	116
2.4. Les Projets de la Banque en cours lancé à partir de 2018.....	116
Section 2 : Les projets d’appui de la BAD contribuant directement au développement de l’agriculture	118
1. Contexte agricole et rural.....	118

1.1. Projets prioritaires sélectionnés.....	118
1.2. Les orientations du Document stratégie-pays 2011-2012.....	118
1.2.1. Principaux opérations d'appui de la Banque.....	119
1.2.2. Liste des projets approuvés par la Banque en Algérie (1971-2010).....	119
1.2.2.1.Financement de l'agriculture.....	119
1.2.2.2.Financement du secteur agro-industriel.....	121
1.2.2.3. Projet d'appui à la SONELGAZ.....	122
1.2.2.4. Financement de l'infrastructure agricole.....	123
1.2.2.5. Appui au Ministère des finances.....	124
1.2.2.6. Financement multi-secteur.....	125
1.2.2.7. Les opérations de la banque en Algérie en septembre 2016.....	127
Conclusion du chapitre 4.....	128
Conclusion générale	131
Bibliographie.....	136
Annexe.....	140
Table des matières.....	153